

Les Cahiers de recherches criminologiques

CAHIER NO 34

**LES COUPS DE L'ITINÉRANCE :
UNE ÉTUDE SUR LA VICTIMISATION CRIMINELLE
DU POINT DE VUE DES ITINÉRANTS**

**Renée Brassard
Marie-Marthe Cousineau
(2002)**



**LES CAHIERS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES
CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE
Université de Montréal**

Case postale 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7, Canada
Tél.: 514-343-7065 / Fax.: 514-343-2269
cicc@umontreal.ca / www.cicc.umontreal.ca

LES COUPS DE L'ITINÉRANCE :
une étude sur la victimisation criminelle
du point de vue des itinérants¹

Par
Renée BRASSARD

Sous la direction de :
Marie-Marthe Cousineau

Rapport de recherche
Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

MARS 2002

¹ Cette étude a été réalisée grâce à une subvention de *Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada*.

SOMMAIRE

Le présent rapport de recherche fait état d'une étude exploratoire qui vise à appréhender comment les itinérants vivent et se représentent les expériences de victimisation criminelle qui les impliquent et leur discours sur les modes de prise en charge de telles situations.

Utilisant la méthodologie qualitative, nous avons effectués 17 entretiens auprès d'itinérants ayant déjà vécu une ou plusieurs expériences de victimisation criminelle et fréquentant le Centre de jour de l'Accueil Bonneau (une ressource offrant des services d'aide, d'écoute, de support aux itinérants) situé dans le vieux Montréal. Sur la question de la victimisation criminelle, les entrevues nous ont permis de recueillir de l'information concernant la nature et les circonstances entourant les expériences de victimisation, sur les source de la victimisation, sur les conséquences découlant directement de ces expériences et, enfin, sur les attitudes que les itinérants entretiennent à l'égard des expériences de victimisation qu'ils vivent. Sur la question de la prise en charge des itinérants victimisés, les données d'entrevue portent expressément sur les représentations que les itinérants se font des différents intervenants susceptibles d'intervenir à la suite d'une expérience de victimisation soit: les policiers, les ambulanciers, les services médicaux, les ressources d'aide aux personnes itinérantes ainsi que les travailleurs de rue, et le rôle que chacun de ces intervenants occupent dans la prise en charge des itinérants victimisés.

L'analyse des données recueillies montre, dans un premier temps, que les expériences de victimisation vécues par les personnes itinérantes sont multiples. Bien que ces expériences se produisent le plus souvent dans les lieux publics, il arrive également qu'elles aient lieu à l'intérieur même des refuges pour itinérants. De plus, on constate que ce n'est pas tant la fréquentation sur une base permanente des lieux publics qui augmenterait les probabilités pour un itinérants d'être victimisé, mais plutôt la nature conflictuelle des relations entretenues avec différents acteurs sociaux qui serait à l'origine du développement des situations de victimisation. En ce qui concerne les sources de la victimisation, nos données permettent de voir que les itinérants seraient plus souvent victimisés par des individus extérieurs au groupe des itinérants, mais qui gravitent souvent autour d'eux. Par ailleurs, nous avons constaté que les conséquences de l'expérience de victimisation prennent différentes formes (conséquences physiques, psychologiques, économiques, sur le style de vie...) et qu'elles peuvent, dans

certains cas, se révéler catastrophiques pour les itinérants, et plus encore pour certains que d'autres.

Les données recueillies auprès des personnes itinérantes permettent aussi d'identifier différents éléments sont associés de près à la victimisation criminelle de ces derniers. Qu'on pense par exemple à la consommation d'alcool et de drogue, à l'implication dans des réseaux de vente de drogues ou encore, à l'utilisation de certaines stratégies de survie (la quête, la vente de drogue, la vente du journal de rue...).

Malgré que nous ayons observé que les expériences de victimisation entraînent dans bien des cas des conséquences considérables sur les conditions de santé générales et les conditions de vie des personnes itinérantes, les données d'entrevue montrent par ailleurs que les itinérants ne se perçoivent pas comme étant des victimes. De fait, on observe que les itinérants adoptent une attitude de normalisation et de résignation envers la victimisation qu'ils vivent.

Concernant la prise en charge des itinérants victimisés, les entrevues auprès des ces derniers révèlent que la majorité des expériences de victimisation que vivent les itinérants ne sont pas pris en charge par les intervenants du réseau officiel. La relation conflictuelle qu'entretiennent les itinérants avec les policiers, la gravité des blessures résultants de l'expériences de victimisation, et la forte probabilité d'être mis en contact avec les policiers s'ils se rendent dans les hôpitaux, constituent les principales raisons pour lesquelles les itinérants ne font pas appel aux services d'aide officiels lorsque survient un incident de victimisation et décident, plutôt, de prendre eux même en charge l'événement qui les concerne.

ABSTRACT

The first part of this research reveals the results of an exploratory study on the criminal victimization of homeless persons. Data was obtained during 17 interviews of victimization experiences by our respondents. Furthermore, the analysis favored an understanding of homeless persons' own perceptions of their victimization. Finally, it uncovered the consequences criminal victimization might have for these specific types of victims. In this report, we insist on the diversity of situations leading to victimization and the diversity of extending consequences. The second part focuses on the different types of people who could be called upon to intervene when homeless person becomes the victim of a criminal act (more specifically

ambulance services, medical emergency teams, the police or, even, acquaintances who were in proximity to our respondents during their victimization experiences.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE..... | 1 |
| TABLE DES MATIÈRES | 4 |
| INTRODUCTION..... | 8 |
| 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE | 11 |
| 1.1. <i>L'itinérance: la diversité de la recherche</i> | 12 |
| 1.2. <i>L'itinérance: une définition</i> | 14 |
| 1.3. <i>Différentes problématiques reliées à l'itinérance</i> | 15 |
| 1.3.1. L'abus d'alcool et de drogues | 15 |
| 1.3.2. La santé mentale | 16 |
| 1.3.3. Les taux d'arrestation | 18 |
| 1.4. <i>La victimisation des itinérants: état de la recherche</i> | 20 |
| 1.4.1. La victimisation menant à l'itinérance | 20 |
| 1.4.2. La victimisation vécue dans la rue | 22 |
| 1.4.3. La victimisation dans les refuges | 24 |
| 1.5. <i>La vulnérabilité différentielle des itinérants.....</i> | 25 |
| 1.6. <i>Modèles explicatifs de la victimisation vécue dans la rue.....</i> | 26 |
| 1.6.1. Le style de vie et l'exposition | 26 |
| 1.6.2. L'apprentissage social | 28 |
| 1.6.3. Modèle des opportunités | 29 |
| 1.7. <i>D'autres modèles explicatifs plus spécifiquement victimologiques.....</i> | 30 |
| 1.7.1. La provocation de la victime | 30 |
| 1.7.2. Le lien malsain victime-agresseur..... | 31 |
| 1.7.3. Le rapport de force | 31 |
| 1.8. <i>Les sources de victimisation.....</i> | 32 |
| 1.9. <i>Les conséquences de la victimisation</i> | 33 |
| 1.9.1. Les conséquences physiques..... | 35 |
| 1.9.2. Les conséquences psychologiques | 36 |
| 1.9.3. Les conséquences sociales..... | 37 |
| 1.9.4. Les conséquences financières | 37 |
| 1.10. <i>La prise en charge des itinérants victimisés: état de la recherche.....</i> | 38 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1.10.1. | Le non-report | 39 |
| 1.11. | <i>En conclusion</i> | 40 |
| 1.12. | <i>Particularités de la présente étude</i> | 42 |
| 1.12.1. | Notre problématique de recherche | 42 |
| 1.12.2. | L'originalité de la présente étude | 43 |
| 2. | STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE | 45 |
| 2.1. | <i>Objet d'étude et objectifs de la recherche</i> | 45 |
| 2.2. | <i>Opérationnalisation des concepts</i> | 45 |
| 2.3. | <i>Justifications des choix méthodologiques</i> | 46 |
| 2.3.1. | L'approche qualitative | 46 |
| 2.3.2. | L'entretien | 47 |
| 2.3.3. | L'Accueil Bonneau comme terrain de notre recherche | 49 |
| 2.4. | <i>Notre terrain de recherche</i> | 51 |
| 2.4.1. | Présentation du Centre de jour de l'Accueil Bonneau | 51 |
| 2.4.2. | La négociation du terrain | 52 |
| 2.5. | <i>La stratégie d'échantillonnage</i> | 54 |
| 2.5.1. | La technique d'échantillonnage | 55 |
| 2.5.2. | Les difficultés vécues lors de la sélection des interviewés | 56 |
| 2.6. | <i>La cueillette de données: les entretiens</i> | 57 |
| 2.6.1. | Le contexte d'entretien..... | 59 |
| 2.6.2. | Profil des itinérants interrogés | 60 |
| 2.7. | <i>L'analyse du matériel</i> | 61 |
| 2.7.1. | Les éléments d'analyse | 61 |
| 2.7.2. | Éléments de réflexion sur la nature des données..... | 62 |
| 2.8. | <i>Limites de la recherche</i> | 62 |
| 3. | LES ITINÉRANTS ET LA VICTIMISATION CRIMINELLE : EXPÉRIENCES ET REPRÉSENTATIONS | 64 |
| 3.1. | <i>Formes et circonstances entourant les expériences de victimisation</i> | 64 |
| 3.1.1. | Le vol | 65 |
| 3.1.2. | L'agression physique | 69 |
| 3.2. | <i>La fréquence des expériences de victimisation</i> | 74 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 3.3. | <i>Les sources de la victimisation: une question d'acteurs en présence et d'interactions.....</i> | 75 |
| 3.4. | <i>Les conséquences de la victimisation</i> | 81 |
| 3.4.1. | Les conséquences physiques..... | 81 |
| 3.4.2. | Les conséquences psychologiques | 82 |
| 3.4.3. | Les conséquences économiques | 83 |
| 3.4.4. | Les conséquences sur le style de vie | 84 |
| 3.4.5. | L'adoption de mesures de protection..... | 84 |
| 3.4.6. | Le retour d'agressivité | 85 |
| 3.5. | <i>Aspects associés à la victimisation.....</i> | 87 |
| 3.5.1. | L'imprévisibilité de la rue | 87 |
| 3.5.2. | La criminalité des itinérants | 90 |
| 3.5.3. | La non-gratuité des expériences de victimisation | 91 |
| 3.5.4. | L'alcool..... | 94 |
| 3.5.5. | La drogue..... | 96 |
| 3.6. | <i>Les autres aspects associés à la victimisation criminelle et à la manifestation de violence.....</i> | 99 |
| 3.7. | <i>Portrait des individus les plus victimisés.....</i> | 102 |
| 3.8. | <i>Les facteurs de protection contre la victimisation criminelle.....</i> | 105 |
| 3.9. | <i>Les autres formes de violence vécues par les itinérants.....</i> | 107 |
| 3.10. | <i>Vivre à la rue seul ou en groupe.....</i> | 109 |
| 3.11. | <i>La solidarité et la protection chez les itinérants.....</i> | 112 |
| 3.12. | <i>Attitudes des itinérants envers la victimisation</i> | 115 |
| 3.12.1. | La normalisation de la victimisation | 115 |
| 3.12.2. | La résignation face à la victimisation | 115 |
| 4. | LES MODES DE PRISE EN CHARGE DES ITINÉRANTS VICTIMISÉS : EXPÉRIENCES ET REPRÉSENTATIONS | 119 |
| 4.1. | <i>Les policiers.....</i> | 120 |
| 4.1.1. | Une relation marquée par un mouvement de contraventionnalisation..... | 123 |
| 4.1.2. | Rôle des policiers dans la prise en charge des itinérants victimisés | 127 |
| 4.2. | <i>Les ambulanciers.....</i> | 128 |
| 4.3. | <i>Les services médicaux</i> | 131 |

| | | |
|---------------------------|--|------------|
| 4.4. | <i>Le rôle des ressources d'aide aux personnes itinérantes.....</i> | 133 |
| 4.5. | <i>Les autres sources de prise en charge des expériences de victimisation.....</i> | 136 |
| 4.6. | <i>La reportabilité des événements de victimisation.....</i> | 139 |
| 4.7. | <i>Les représentations que les itinérants se font d'eux-mêmes.....</i> | 144 |
| CONCLUSION | | 146 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | | 152 |

INTRODUCTION

La problématique de l'itinérance est un phénomène social qui intéresse depuis longue date les chercheurs scientifiques. De part sa complexité et sa très grande diversité, elle constitue bien plus qu'un simple objet d'étude mais un phénomène social présentant de nombreux défis pour les chercheurs en sciences sociales. De fait, ce n'est qu'à partir du moment où l'on a reconnu le caractère complexe et diversifié du phénomène de l'itinérance qu'on peut dire que l'itinérance est devenu une problématique de recherche qui offre le flanc à l'ensemble des chercheurs en sciences sociales. Ainsi, l'itinérance est apparue comme un phénomène présentant autant d'intérêts pour le sociologue, pour l'anthropologue, pour le psychologue que pour le criminologue. Mais qui dit possibilité d'aborder sous différents angles la thématique de l'itinérance, dit aussi différentes façons de concevoir le phénomène et même, différentes façons de le nommer.

Bien que la problématique de l'itinérance constitue depuis de nombreuses années un champ d'intérêt, il semble que l'année 1987, déclarée *Année internationale du logement et des sans-abri* par les Nations-Unies, fût une année particulièrement prolifique pour la recherche sur l'itinérance. À partir de cette année en particulier, on dénote une vague américaine concernant l'intérêt porté au phénomène de l'itinérance, multipliant ainsi considérablement le nombre d'études sur le phénomène. Signalons simplement à titre indicatif, même s'il s'agit d'un indicateur passablement grossier, que le décompte des articles associés à la thématique de l'itinérance publié entre 1980 et 1993, en référence à quatre index signalétiques informatisés: Sociofile, Psyclit, Medline et enfin, NCJRS fait apparaître 1214 articles dont 91% publiés depuis 1987. Les principaux mots-clé ayant été utilisés sont: homeless, homelessness, skid row, runaway, victim, violence, victimization, criminal victimization, violence et enfin, agression.

Évidemment, comme pour bien d'autres vagues américaines, le Québec a été éclaboussé. C'est ainsi que déjà en 1988 le gouvernement du Québec, via le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, publiait une étude exploratoire sur les sans-abri au Québec. Des actions gouvernementales encore accrues seront posées au tournant des années 1990, notamment par la publication d'autres études sur le phénomène de l'itinérance, par un rapport du Comité conseil auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux portant entre autres sur les personnes itinérantes et, enfin, par la création d'un protocole interministériel. La création du protocole interministériel laisse ainsi à penser que le phénomène de l'itinérance n'est alors

plus considéré comme étant l'affaire d'un mais bien de plusieurs ministères. Finalement, en 1992, le Gouvernement du Québec posera un geste encore plus visible en faisant du phénomène de l'itinérance l'une de ses priorités dans la Politique de la santé et du bien-être.

On peut vite comprendre qu'à partir de ce moment, plusieurs argents sont dégagés par le Gouvernement du Québec pour lutter contre le phénomène de l'itinérance. C'est alors que les villes les plus concernées par le phénomène, et plus particulièrement Montréal, sont impliquées dans le projet du gouvernement du Québec. Cependant, en considérant le caractère spécifique de la ville de Montréal en ce qui à trait à la question de l'itinérance, il n'est pas surprenant de constater qu'avant même que le phénomène de l'itinérance devienne une priorité pour le gouvernement du Québec, cette ville comptait déjà un certain nombre d'infrastructures pour tenter de lutter contre le phénomène de l'itinérance. Parmi ces infrastructures, on retrouvait, entre autres, un bassin de ressources communautaires oeuvrant auprès de la population itinérante et le Comité des sans-abri de la ville de Montréal. Par contre, on peut imaginer que d'autres infrastructures découlent directement des subventions que l'état a distribué la ville de Montréal.

Différentes sommes d'argent ont également été distribuées aux organismes subventionnaires de la recherche scientifique, dont le CQRS (Conseil québécois de la recherche sociale). On peut ainsi vite comprendre que ces sommes ont eu un impact sur le développement de la recherche québécoise traitant de la problématique de l'itinérance. Nous estimons qu'un des effets encore plus importants des argents déployés par l'état dans la communauté scientifique est sans aucun doute la création du Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI). Ce collectif de recherche sur l'itinérance prend ici toute son importance dans la mesure où il nous permet de préciser le contexte d'émergence et de réalisation de la présente étude qui s'inscrit directement dans le cadre des travaux menés par le CRI.

Né en 1993 et subventionné par le CQRS, le Collectif de recherche sur l'itinérance est un rassemblement de chercheurs et d'intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes. Plus précisément, les partenaires représentés au sein de cette équipe proviennent à parts égales des milieux universitaires (Université du Québec à Montréal et Université de Montréal), du milieu de l'intervention (CLSC Centre-ville, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), Maison St-Jacques) et enfin, d'une diversité de disciplines (sociologie, psychologie, criminologie, travail social et communication). La programmation des

travaux de l'équipe prévoit entre autres des activités de recherche sur différentes questions reliées à l'itinérance, ce qui permet au même moment de voir quelles sont les préoccupations des intervenants du milieu de l'itinérance. C'est précisément lors de ces rencontres que nous avons réalisé que la question de la victimisation criminelle des itinérants à Montréal constituait une préoccupation pour les intervenants du milieu. C'est donc parce que la thématique de la victimisation criminelle des personnes itinérantes répondait à une préoccupation des intervenants du milieu et qu'en plus, elle constituait une dimension très peu explorée dans les recherches traitant de la problématique de l'itinérance que nous avons décidé d'entreprendre une étude exploratoire portant expressément sur cette question.

Le présent rapport de recherche fait état des résultats de cette étude. Il se divise spécifiquement en quatre chapitres. Le premier chapitre présente l'état de la recherche sur la question de la victimisation criminelle des personnes itinérantes. Le deuxième chapitre traite de la démarche de recherche. Les deux chapitres suivants sont, quant à eux, consacrés à l'analyse proprement dite du matériel recueilli. Ils présentent d'une part, l'analyse des représentations que les itinérants se font de leurs propre expériences de victimisation et de l'expérience de victimisation en générale et, d'autre part, l'analyse des représentations des modes de prise en charge à la suite de l'expérience de victimisation criminelle.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le travail de recension des écrits a débuté par la consultation de différentes banques de données susceptibles de nous aider à repérer les publications disponibles sur la question de la victimisation criminelle des itinérants. Les principales banques interrogées ont été les suivantes: Criminal Justice Abstract, Current Content, Francis, Medline, NCJRS, Psyclit, Social Work Abstracts, ainsi que Sociofile. Nos recherches à travers ces banques de données nous ont permis de recenser moins d'une quinzaine d'études, pour la plupart américaines, traitant explicitement de l'association entre victimisation et itinérance. Les principales sont: Solarz,1986; Simons, Whitebeck et Bales, 1989; Simons et Whitbeck,1990; D'Ercole et Struening,1990; Alder, 1991; Padgett et Struening, 1992; Fisher, 1992; Fitzpatrick, La Gory et Ritchey, 1993; Simons et Whitbeck,1993; et enfin, North, Smith et Spitznagel, 1994. Une fois ces différentes études retracées et consultées, nous avons effectué un résumé sommaire de chacune d'entre elles. Chaque résumé de recherche comprenait: l'identification de l'objet d'étude, le but et les objectifs de la recherche, les principales hypothèses mises de l'avant, le type de recherche (exploratoire, récit de vie, empirique...), la méthodologie employée (quantitative ou qualitative), les différentes techniques utilisées (questionnaires, entretiens directifs ou semi-directifs...), ainsi que les principaux résultats. Cette procédure nous a permis, par la suite, de tracer un portrait détaillé des différentes recherches et de faire ressortir les thèmes récurrents, ceux convergents comme ceux divergents.

Devant le constat de la rareté des études sur la question de la victimisation criminelle des itinérants, nous sommes contraintes, dans la présente recension des écrits, de puiser nos connaissances dans les recherches qui ont porté de manière générale d'un côté sur l'itinérance, et d'un autre côté sur la victimologie. Notre intention n'est pas ici d'effectuer une recension complète de ces écrits. Nous voulons plutôt puiser dans ces études les thèmes qui font foi de l'état de vulnérabilité de la population itinérante, ainsi que les thèmes susceptibles de parfaire nos connaissances en ce qui concerne la victimisation de cette population en particulier. Puisque la littérature sur l'itinérance est très volumineuse et riche en ce sens, nous avons choisi d'y consacrer la première partie de notre revue de littérature. Les recherches victimologiques, quant à elles beaucoup moins nombreuses et diversifiées, serviront à compléter les éléments de la recherche offerts dans la littérature traitant de la victimisation criminelle des itinérants et constitueront la deuxième partie de ce chapitre. Finalement, nous terminerons la revue de

littérature en faisant l'état de la recherche sur la question de la prise en charge des itinérants victimisés.

1.1. L'itinérance: la diversité de la recherche

Les recherches traitant de la thématique de l'itinérance sont très nombreuses et diversifiées. En effet, on retrouve aussi bien des études basées sur des données biographiques, statistiques et anthropologiques, que des études qui mettent l'emphase sur des thèmes associés à l'itinérance tels: la désinstitutionalisation des malades mentaux, le manque de logement à prix modique, la gentrification des villes¹, l'accroissement du chômage, les coupures dans les programmes sociaux ou la pauvreté.

À la disparité des thèmes d'étude sur l'itinérance se joint une grande diversité méthodologique. Shlay et Rossi (1992) ont bien montré cet aspect dans leur méta-analyse de soixante études traitant de la problématique de l'itinérance. De leur analyse, il ressort, entre autres, que les échantillons varient d'une étude à l'autre. Par exemple, de l'ensemble des études considérées, 60% étaient basées sur des données d'entrevues réalisées auprès d'itinérants de refuges seulement. Les autres ont été réalisées sur la base d'entretiens ou de questionnaires adressés aux itinérants de refuge et de la rue. Les auteurs notent par ailleurs que, dans les deux cas, les études considéraient soit uniquement les femmes itinérantes ou soit uniquement les hommes itinérants. Selon l'étude, l'échantillon variait de 35 à 7578 répondants. À la lumière des constatations des auteurs, on comprend qu'une méthodologie qualitative a été privilégiée lorsqu'il s'agissait d'échantillons de petites tailles et qu'une méthodologie quantitative a été préférée lorsque les échantillons étaient plus volumineux.

Il va sans dire que la disparité dans les écrits sur l'itinérance complique grandement la tâche du chercheur désireux d'effectuer la comparaison, ou encore, la synthèse des études sur la question (Fournier et Mercier, 1996).

À l'instar de Fournier et Mercier (1996), et d'autres avant elles, nous avons tenté de catégoriser les différentes études portant sur le phénomène de l'itinérance afin de rendre compte de la

¹ Shlay et Rossi (1992:146) apportent des précision à ce concept et mentionnent que: "Downtown revitalization and gentrification have increased the price of central city housing, displaced residents of formerly lower-income neighborhoods, and decimated the single-room-occupancy housing stock".

diversité des écrits produits sur la question. De l'ensemble des études consultées, nous avons ressorti deux types d'études traitant du thème de l'itinérance.

Le premier type d'études identifié peut lui-même être subdivisé en deux groupes; un premier qui aborde la problématique de l'itinérance sous l'angle de l'approche étiologique individuelle et un second qui l'aborde plutôt sous l'angle de l'étiologie sociale. Selon les auteurs qui privilégient l'approche étiologique individuelle, ce serait un ensemble de caractéristiques individuelles telles: l'alcoolisme, l'abus de drogues, la maladie mentale ou encore les relations interpersonnelles déficitaires, qui permettrait d'expliquer pourquoi certaines personnes deviennent itinérantes (Hagan, 1987). C'est dans cette catégorie que certains auteurs comme Fournier et Mercier (1996) classent la théorie des carences sociales et celle de la dégringolade. Les études de la deuxième catégorie, qui adoptent la vision de l'étiologie sociale, prétendent de leur côté que ce sont plutôt les facteurs structuraux qui expliqueraient l'existence et l'augmentation de la population itinérante. Ainsi, selon Ropers (1988), l'itinérance serait le résultat, entre autres, des inégalités sociales, de la désinstitutionnalisation des malades mentaux, des coupures dans les programmes sociaux et de l'augmentation des taux de pauvreté, alors que pour d'autres chercheurs se classant sous cette rubrique, l'itinérance est essentiellement causée par les changements sociaux, la crise du logement et la gentrification des villes (Dooley et Catalano, 1980 ; Berger, 1985 ; Hock et Slayton, 1989 cités dans Shlay et Rossi, 1992).

Le deuxième type d'études que nous avons retenu est celui des études descriptives/compréhensives. Les recherches de cette catégorie n'ont pas comme objectif de déterminer les causes de l'itinérance, mais plutôt de décrire le phénomène et ce que vivent les itinérants. Archard (1979), par exemple, à partir de données d'observation participante dans un *Skid Row*² de Grande-Bretagne, décrit le style de vie des itinérants et trace un portrait des rapports qui existent entre les itinérants et différents agents de contrôle, dont la police. Guzewicz (1994), quant à lui, s'appuie sur des études de cas et sur les représentations des itinérants pour décrire comment ces derniers se sont retrouvés à la rue et, surtout, comment ils y vivent au quotidien. D'autres recherches, comme celle de Cohen et Sokolovsky (1989), font état de différents problèmes liés à l'itinérance tels : la surconsommation d'alcool et de drogues, la santé physique et mentale et décrivent les conditions de vie des sans-abri. De ces

² Archard (1979:1-2) définit le *skid row* de la manière suivante: "Firstly, the term refers to a geographical area located in the center of large cities and towns where certain institutions serving single men are concentrated. Secondly, skid row is identified by the social and economic characteristics of the men who use the institutions. Thirdly, it is held to represent a particular culture-that is, a style of life wich clearly separates men from the mainstream of activities and

études, nous retenons l'intérêt de la méthodologie qui permet d'inscrire les événements vécus par les itinérants dans le contexte dans lequel ils apparaissent.

Comme nous pouvons le constater, le phénomène de l'itinérance a été abordé de différentes façons dans la recherche jusqu'à maintenant. Bien qu'il ressorte de l'ensemble des études l'état de grande vulnérabilité de la population itinérante, il reste trop souvent à préciser ce dont on parle.

1.2. L'itinérance: une définition

Le problème de définition de l'itinérance est une réalité omniprésente dans les recherches qui traitent de la problématique (Rossi, Wright, Fisher et Willis, 1987; Hyde, 1989; Shlay et Rossi, 1992; Glasser, 1994; Fournier et Mercier, 1996). De ces études se dégage invariablement la conclusion qu'il n'existe pas de consensus autour de la définition de l'itinérance. Chaque chercheur définit le phénomène selon ses propres critères. Ainsi, pour certains chercheurs comme Caplow, Barh et Sternberg (cités dans Glasser, 1994) le critère retenu sera le manque de liens sociaux. Ceux-ci définiront l'itinérance comme étant: *“une condition de détachement de la société caractérisée par une absence ou une atténuation des liens d'affiliation qui lient une personne à un réseau de structures sociales interreliées”*. Pour d'autres, comme le Département de santé et des services sociaux des États-Unis (cité dans Hyde, 1989), le critère de définition retenu sera le manque de logement. Selon eux, l'itinérance se rapportera à : *“toute personne qui manque de refuge et de ressources nécessaires pour l'acquérir, qui recherche un refuge et de la nourriture à travers les services publics et privés”*. Ces quelques exemples reflètent bien que l'itinérance a pris une variété de sens dans les recherches jusqu'à maintenant.

L'absence de consensus concernant la définition du concept de l'itinérance est perçue de différentes façons par les chercheurs. Pour Shlay et Rossi (1992), le débat autour de la définition de l'itinérance reflète bien les différentes manières d'appréhender le phénomène au travers des époques. Mais pour d'autres, dont Hyde (1989), les diverses définitions de l'itinérance soulèvent plutôt des difficultés en conduisant à des estimations variées du problème et faisant en sorte qu'il est difficile de prédire les besoins futurs de la population itinérante. D'autres chercheurs, comme Fournier et Mercier (1996), traitent également des impacts méthodologiques qu'implique l'absence de consensus concernant la question de la définition de

l'itinérance. À cet effet, elles citent un article de Laberge et Roy (1994) qui révèle que l'absence de consensus autour de la définition de l'itinérance a comme impact de rendre laborieux la tâche de comparaison et de généralisation des études ayant comme objet d'étude la problématique de l'itinérance. Cette idée mérite certainement qu'on s'y attarde un peu plus. En fait, il serait intéressant d'essayer de comprendre comment il se fait qu'il n'y ait pas de consensus autour de la définition du concept de l'itinérance. De notre point de vue, l'incapacité d'en arriver à un consensus traduirait peut-être une réalité fort importante et qui ne peut être contournée: l'absence de consensus reflèterait la diversité et l'éclatement du phénomène de l'itinérance, qui **ne peut être abordé** de manière globale ou généralisatrice.

Enfin, même s'il n'existe pas de consensus général quant à la définition de l'itinérance, les chercheurs s'entendent néanmoins sur les différents problèmes auxquels sont confrontés les itinérants. Parmi ces problèmes bien documentés dans les écrits sur les sans-abri se trouvent ceux de la consommation abusive d'alcool et de drogues, de la santé mentale et des taux d'arrestation.

1.3. Différentes problématiques reliées à l'itinérance

1.3.1. L'abus d'alcool et de drogues

Les recherches qui ont tenté d'évaluer les taux de prévalence d'alcool et de drogues spécifiquement dans la population itinérante sont nombreuses (Koegel et Burnam, 1988; Fisher, 1989; Simard, 1990). Les taux d'abus d'alcool et de drogues trouvés varient considérablement d'une étude à l'autre. En ce qui concerne les études de prévalence de l'alcool, par exemple, Fournier et Mercier (1996) citent le National Institute of Alcohol Abuse and Alcoholism qui mentionne que, selon l'étude, les taux d'abus d'alcool chez la population itinérante varient de sept à quatre-vingt six pour cent. Les deux chercheuses arrivent à la même conclusion en ce qui à trait aux recherches de prévalence des drogues. À cet effet, elles citent Mulkern et Spence (1984) qui ont recensé sept études différentes sur la question et qui affirment que les taux d'abus de drogues varient, quant à eux, de neuf à cinquante cinq pour cent, en fonction de l'étude prise en compte. Comme pour toute autre problématique, la variation des taux de prévalence peut s'expliquer par des facteurs tels: le type de définition préconisé par les chercheurs, le lieu de réalisation des études, les méthodes d'enquête ou, encore, les buts et objectifs de l'étude (Fournier et Mercier, 1996).

Malgré cette grande variation dans les taux de prévalence, les chercheurs s'entendent toutefois sur le fait que la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues est une problématique présente chez la population des sans-abri. En tenant compte du fait que les itinérants sont souvent aux prises avec des conditions précaires de logement, les endroits publics comme la rue, les parcs ou encore les entrées de métro seront souvent les seuls endroits où l'itinérant pourra s'adonner à ses habitudes de consommation (Duncan 1983 cité dans Snow et al., 1989). Certains chercheurs, dont Snow et al. (1989), ont fait état de la visibilité et de la vulnérabilité des itinérants lorsque ces derniers se retrouvent intoxiqués dans les lieux publics. À partir de données d'observation et d'un questionnaire, ils ont interrogé 767 itinérants qui avaient été en contact avec le réseau institutionnel d'Austin. Il se dégage des données recueillies qu'une fois intoxiqués, les itinérants ne sont plus en mesure de prendre des précautions pour se soustraire au contrôle des autorités.

En définitive, nous retenons donc des recherches qui ont traité de l'abus d'alcool et de drogues dans la population itinérante, que la présence d'une telle problématique vient accroître l'état de vulnérabilité de ceux-ci et n'améliore en rien leur condition d'itinérant, en la rendant plus supportable par exemple.

1.3.2. La santé mentale

Dans leur récente recension des écrits sur l'itinérance, Fournier et Mercier (1996) notent une augmentation considérable des études traitant des problèmes de santé mentale chez les itinérants, à tout le moins, depuis le début des années 1980. Selon ces auteures, l'intérêt des chercheurs pour cette question serait venu, entre autres, du fait que le mouvement de désinstitutionnalisation des années 1970 a eu comme conséquence que plusieurs personnes souffrant de problèmes de santé mentale se sont retrouvés à la rue sans ressources pour les encadrer ou les prendre en charge.

Lorsqu'on examine les écrits qui portent sur la question de la santé mentale chez les itinérants, on constate que, tout comme pour la question de l'abus d'alcool et de drogues, plusieurs recherches mettent l'accent sur les taux de prévalence (Snow et al, 1986; Fisher et al., 1986; Fournier, 1991). Les estimations de ces études sont encore une fois variées. On retrouve aussi bien des travaux qui concluent que la majorité des itinérants sont aux prises avec des

problèmes de maladies mentales chroniques (Fisher et al; 1986), que des études qui arrivent à des estimés de l'ordre de dix pour cent (Snow et al; 1986).

Devant ce constat, la tendance depuis quelques années est de réunir un nombre considérable d'études sur les taux de prévalence et de tenter de faire une moyenne des taux issus de ces différentes études. C'est notamment ce qu'ont fait des chercheurs comme Shlay et Rossi, en 1992. En effectuant la moyenne des taux de soixante études de prévalence, les auteurs parviennent à dire qu'entre le tiers et le quart des itinérants seraient atteints de problèmes de santé mentale. Selon eux, ces résultats démontrent que ce n'est pas la majorité des itinérants qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Cette constatation va dans le même sens que Ropers (1988) qui affirme que les chercheurs ont tendance à surestimer les problèmes de santé mentale rencontrés chez les sans-abri.

En somme, bien que les estimés soient très variés, les chercheurs s'accordent toutefois sur le fait qu'un certain nombre d'itinérants sont aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Plusieurs recherches ont traité de l'état de vulnérabilité des itinérants atteints de maladie mentale (Karmen, 1983; French, 1987; Hyde, 1989; Padgett et Struening, 1992). Il ressort de ces recherches que les itinérants souffrant de troubles mentaux représentent un groupe d'itinérants encore plus vulnérable que leurs congénères, notamment en ce qui a trait à la victimisation criminelle. En ce sens, Padgett et Struening (1992) soulignent que les itinérants ayant des problèmes de santé mentale encourent un plus grand risque d'être victimisés que les autres sans-abri. Hyde (1989) ira jusqu'à dire que les itinérants aux prises avec une maladie mentale sont les plus vulnérables parmi les sans-abri et que ces derniers sont très souvent victimes de crimes violents attribuables au peu de défense qu'ils manifestent. De plus, au problème de santé mentale s'ajoutent d'autres problématiques telles que l'abus d'alcool, et de drogues par exemple, les risques de victimisation augmentent encore. À cet effet, Padgett et Struening (1992) rapportent que les risques de victimisation sont vingt fois plus élevés chez les itinérants qui présentent à la fois des problèmes d'alcool, de drogues et de santé mentale que dans la population en général. C'est donc dire que plus il y a de problématiques qui viennent s'ajouter à la condition de vie d'itinérant, plus les risques de victimisation s'accroîtraient.

Les itinérants aux prises avec des problèmes de santé mentale ne sont, par ailleurs, pas uniquement considérés dans les recherches comme étant des victimes. Il arrive parfois qu'ils

soient vus comme étant des agresseurs potentiels. French (1986), par exemple, affirme que les itinérants ayant des troubles mentaux sont tout aussi à risque d'être victimes qu'agresseurs. Pour ce chercheur, la frontière entre l'itinérant-victime et l'itinérant-agresseur n'est d'ailleurs pas nettement définie. Ces résultats vont dans le même sens que North, Smith et Spitznagel (1994) qui affirment que bien que les itinérants sont souvent victimes de prédateurs, il arrive également qu'ils provoquent des situations de violence en devenant eux-mêmes agressifs ou, encore, en exploitant d'autres individus.

Pour en apprendre davantage sur *l'itinérant-agresseur* et dans une certaine mesure, sur cette frontière floue entre l'itinérant-victime et l'itinérant-agresseur, il s'agit d'examiner les recherches qui traitent des taux d'arrestation des sans-abri.

1.3.3. Les taux d'arrestation

Plusieurs chercheurs ayant examiné la question des taux d'arrestation des itinérants arrivent à la conclusion que les itinérants sont souvent aux prises avec des problèmes de justice (Snow et al; 1989; Shlay et Rossi, 1992; Lindelius et Salum, 1976 cités dans Fournier et Mercier, 1996). À partir d'un questionnaire soumis à 300 femmes et 600 hommes itinérants de la ville de St-Louis, North, Smith et Spitznagel (1994) constatent que parmi les itinérants rencontrés, la majorité des hommes (66%) et près du tiers des femmes (30%) avaient déjà purgé une peine de prison dans le passé. Fournier (1991), dans une étude réalisée auprès d'itinérants fréquentant les refuges de Montréal, révèle que 29,9% des itinérants rencontrés s'étaient retrouvés en prison ou au poste de police dans l'année précédant l'étude. Nous ignorons toutefois pour quels motifs ces itinérants ont été incarcérés. De même, il ressort de la méta-analyse de soixante études réalisée par Shlay et Rossi (1992), qu'en moyenne, 41% des itinérants américains ont vécu une expérience de détention.

Bien que plusieurs chercheurs s'entendent sur le fait que les itinérants sont plus souvent criminalisés que la population en général, il existe toutefois des discordes quant à la gravité des infractions pour lesquelles les itinérants sont arrêtés. Un certain nombre d'auteurs comme Snow et al. (1989) s'accordent pour dire que malgré le fait que les taux d'arrestation des itinérants soient plus élevés que ceux de la population en générale, les motifs d'arrestations concernent le plus souvent des infractions mineures telles que l'intoxication, le vagabondage ou encore le vol à l'étalage. Plus particulièrement, ils diront que les offenses reliées à l'intoxication

motivent 50% des arrestations des itinérants. Et en ce qui concerne les arrestations pour vols, les auteurs affirment que 50% des arrestations reliées à cette forme d'infraction concernait des petits vols à l'étalage tels: le vol de cigarettes, de nourriture, de boisson ou encore de petits objets à revendre dans la rue. Ces résultats de recherches vont dans le même sens que Kelly (1983) qui affirme que les crimes commis par les itinérants sont souvent mineurs et ne font pas de victimes réelles. D'autres auteurs arrivent cependant à des conclusions différentes. C'est le cas de Wandall-Holm et Nordentoft en 1994 (cités dans Fournier et Mercier, 1996) qui mentionnent que parmi les itinérants rencontrés dans leur étude, le quart avaient été condamnés pour des crimes violents.

Différents auteurs américains ont tenté d'expliquer les taux élevés d'arrestation associés à la population itinérante (Dunford, 1987; Duncan, 1983; Singer, 1986; Snow et al; 1989). L'explication la plus couramment amenée par les chercheurs est celle de la criminalisation des comportements de la vie courante des itinérants. Selon cette perspective, les taux d'arrestation des itinérants s'expliqueraient en grande partie par le fait que l'État américain a criminalisé plusieurs comportements reliés au style de vie même des itinérants. Parmi ces comportements, on retrouve, entre autres: l'intoxication dans un lieu public, dormir sur un banc public, se promener dans les lieux publics tard le soir, etc. Ne disposant pas d'endroits privés pour s'abriter, les itinérants se trouvent ainsi contraints de s'appropriier les espaces publics comme lieux de résidence. Selon Snow et al. (1989), l'exposition des itinérants dans les lieux publics augmente leur visibilité et, par le fait même, facilite la définition de certains comportements en infractions criminelles. C'est ce qui expliquerait pourquoi les itinérants ont davantage de contacts avec le système pénal que d'autres. À cet égard, Archard (1979) va encore plus loin. Il affirme qu'il n'y a pas uniquement la criminalisation du style de vie des itinérants et leur visibilité qui entraînent les itinérants dans les filets du système pénal. Leur statut social et leur attitude de ces derniers suffisent souvent aux différents agents de contrôle pour intervenir.

Les résultats de recherche que nous venons d'examiner nous permettent de constater que l'adoption de comportements criminalisables et les conséquences qui en découlent constitue une dimension importante de la condition de vie des personnes itinérantes.

De leur côté, les recherches traitant de la thématique de l'itinérance nous apportent également certains éléments de compréhension au sujet des expériences de victimisation que vivent les personnes itinérantes. Bien que ces recherches soient beaucoup moins nombreuses et

diversifiées que celles traitant des taux d'arrestation ou encore de la consommation abusive d'alcool et de drogues par exemple, elles méritent néanmoins d'être prises en compte puisqu'elles ont un rapport direct avec l'objet de la présente étude.

1.4. La victimisation des itinérants: état de la recherche

Comme nous l'avons déjà précisé, sur la question de la victimisation des itinérants, expressément, nous avons recensé moins d'une quinzaine d'études. Par ailleurs, lorsqu'on examine les recherches qui traitent de cette question, on constate qu'il existe principalement deux types d'études: celles qui, d'une part, traitent des situations de violence, d'abus et de négligence familiales susceptibles de conduire à l'itinérance (Low, Crawshaw et Mathews, 1984; Alder, 1991 ainsi que Somers, 1992) et, d'autre part, celles qui constatent que les conditions de vie des itinérants en font un groupe de victimes toutes désignées (Simons, Whitebeck et Bales, 1989; Snow, Baker et Anderson, 1989; D'Ercole et Struening, 1990; Padgett et Struening, 1992, Fisher, 1992). D'une façon générale, ces études ont été réalisées dans différentes villes américaines et les chercheurs ont privilégié une méthodologie quantitative.

Afin de mieux comprendre ce dont il est question dans ces recherches, nous devons explorer de façon plus détaillée les deux types d'études explorant l'association victimisation et itinérance.

1.4.1. La victimisation menant à l'itinérance

Plusieurs chercheurs ayant traité de la question de la victimisation vécue par les itinérants arrivent à la conclusion que ces derniers ont souvent un passé de violence familiale très chargé (Bassuk et al. 1986; Simons et Whitebeck, 1990; Breton et Bunston, 1992). De même, à partir d'une étude par questionnaire réalisée en 1994 auprès de 900 femmes et hommes itinérants de St-Louis, North, Smith et Spitznagel mentionnent que les itinérants proviennent souvent de familles où ils ont subi de la violence. Plus précisément, les données des derniers auteurs indiquent que 23% des hommes et 28% des femmes proviennent de familles où se manifestait de la violence, que 15% des hommes et 19% des femmes mentionnent avoir été abusés physiquement et, finalement, que 4% des hommes et 23% des femmes avouent avoir été abusés sexuellement. Ces mêmes auteurs iront jusqu'à écrire que seulement une minorité

d'itinérants, soit 37% des hommes et 30% des femmes, avouent avoir vécu leur première expérience de victimisation durant ou après l'année où ils sont devenus itinérants.

D'autres chercheurs, comme Breton et Bunston (1992), ont également mis à jour les antécédents de violence familiale chez les itinérants. Dans une recherche effectuée auprès de 87 femmes itinérantes de la ville de Toronto, les auteurs révèlent qu'un nombre important de femmes questionnées reconnaissent avoir été victimes d'attaques physiques (52,4%) ou sexuelles (35,7%) de la part de leurs conjoints ou de leurs pères avant de devenir itinérantes. Fait surprenant, dans cette recherche, les auteurs déclarent également que la rue a eu pour conséquence de diminuer considérablement les occasions de violence physique et sexuelle vécues par les femmes. Par exemple, les données de l'étude montrent qu'au moment où les femmes résidaient dans le milieu familial, le taux de violence physique était de 81,5%. Une fois à la rue, ce même taux chute à 50%. En ce qui a trait à la violence sexuelle, les données montrent que le taux d'incidence d'abus sexuel est passé de 93,8% à 28,1% après que les femmes aient quitté le milieu familial. À la lumière de ces quelques résultats, il semble donc que la rue représente un danger de victimisation moins grand pour les femmes que le milieu familial.

Certains chercheurs vont encore plus loin et affirment que la violence, particulièrement la violence domestique, est un facteur déterminant dans l'étiologie de l'itinérance (Solarz, 1986; D'Ercole et Struening, 1990; Fisher, 1992). Dans sa recension des écrits sur la question de la victimisation des itinérants, Fisher (1992) cite l'étude de Hagen (1984) et celle de Robertson, Ropers et Boyer (1985) qui établissent que la violence familiale a été rapportée comme étant la cause première de l'itinérance.

Le lien entre la violence familiale et l'itinérance est également présenté dans les recherches traitant des adolescents itinérants fugueurs. Ainsi, selon une étude portant sur les adolescents itinérants d'Hollywood, Robertson (1989) affirme que l'abus physique a été, dans 24% des cas, la cause première d'au moins une fugue ou une période d'itinérance chez ces jeunes (cité dans Fisher, 1992). De son côté, l'étude de Simons et Whitebeck (1990), réalisée auprès de 84 adolescents itinérants de 14 à 18 ans issus de différentes villes du Midwest américain, démontre que les principales raisons qui justifieraient le départ de la maison des adolescents seraient: la violence à la maison (41%), l'abus physique (38%) et l'abus sexuel (30% chez les jeunes filles et 10% chez les garçons). Selon ces auteurs, ces résultats permettent d'établir clairement que l'itinérance est une fuite de la victimisation familiale autant pour les filles que pour les garçons.

Bien que Simons et Whitebeck (1990) concluent aussi à l'existence d'un lien entre la violence domestique et l'itinérance, ils ne sont toutefois pas d'avis que l'abus familial cause directement les abus que peuvent subir les itinérants dans la rue. À cet effet, ils mentionnent que les adolescents sans-abri qui ont été abusés dans leur famille auraient davantage tendance, une fois dans la rue, à s'associer à des personnes déviantes et à être impliqués dans des activités marginales, telles la prostitution ou la vente de drogue, afin de survivre. Et, ce serait ces comportements adoptés par les jeunes qui auraient pour conséquences d'accroître le risque de victimisation une fois dans la rue.

Pour en apprendre davantage sur les différentes formes de victimisation vécue par les itinérants dans la rue, nous devons examiner les différentes études traitant de la question.

1.4.2. La victimisation vécue dans la rue

Plusieurs auteurs soulèvent le fait que les itinérants sont particulièrement vulnérables et exposés à la victimisation criminelle une fois qu'ils se retrouvent "à vivre" dans différents espaces publics, tels la rue, les parcs, etc. (Parker, 1970; Solarz, 1986; Farr et al., 1986; Cohen et Sokolovsky, 1989; Alder, 1991; Fitzpatrick, La Gory et Ritchey, 1993). Simons, Whitebeck et Bales (1989) rapportent, dans une étude réalisée auprès de 80 femmes et hommes sans-abri de l'Iowa, que plus de la moitié des itinérants interrogés mentionnent avoir été victimes d'au moins un des cinq types d'attaque criminelle retenus dans le questionnaire. D'après les données de cette étude: 35% ont été battus, 35% menacés par une arme, 35% volés, 25% agressés avec une arme et finalement, 7% auraient été violés alors qu'ils étaient à la rue. Selon les auteurs, ces pourcentages sont plusieurs fois plus élevés que ceux de la population en général des centres urbains les plus criminalisés. D'autres auteurs, comme Gelberg et Linn, 1989 (cités dans Fisher, 1992) arrivent également à la conclusion que les taux de victimisation sont élevés dans la population des sans-abri. Dans leur étude effectuée auprès des itinérants de la Californie, les chercheurs affirment que près des trois quarts des sans-abri interrogés avouent avoir été victimisés au cours de la dernière année. North, Smith et Spitznagel (1994) concluent dans le même sens en déclarant que 10% des femmes et 12% des hommes interrogés mentionnent s'être déjà fait agresser ou violer dans les six derniers mois précédent leur étude. Dans sa recension des écrits, Fisher cite Lumsden (1984) qui révèle, dans sa recherche effectuée auprès de 487 itinérants de Dallas, que 34% des itinérants avaient eu des fractures,

20% avaient eu des blessures aux yeux et 17% des coupures diverses durant l'année précédent son étude.

La recherche de Cohen et Sokolovsky (1989), réalisée auprès de 281 hommes itinérants de 50 ans et plus de New York, fait pour sa part état d'une forme de victimisation criminelle peu étudiée jusqu'à maintenant dans la recherche: les prêts usuraires. À partir de données d'observation et du matériel recueilli à l'aide d'un questionnaire structuré, les chercheurs constatent que les itinérants ne seraient pas seulement victimisés à travers une variété de crimes contre la personne, mais également à travers une variété de "white collar crimes". Sans pouvoir quantifier exactement la situation, les chercheurs mentionnent toutefois qu'il n'est pas rare de voir certains itinérants se faire harceler dans la rue et dans les refuges par une catégorie d'individus qu'ils nomment les "loansharks". Les auteurs décrivent ces individus comme étant des personnes costaudes qui se promènent dans les rues et dans les refuges pour offrir des prêts usuraires à des itinérants qui ont besoin d'argent, ou encore, pour "rappeler à l'ordre" ceux qui n'ont pas payé leur dû. Selon les chercheurs, les taux d'intérêts annuels de ces prêts pourraient parfois atteindre les 480%. L'itinérant qui a emprunté de l'argent à ces individus est donc contraint, à chaque début de mois, de donner une portion de son chèque d'aide sociale à ces personnes. Il en résulte que certains itinérants se retrouvent, très tôt dans le mois, sans argent et, ainsi, se voient dans l'obligation de réemprunter pour pouvoir survivre.

Une autre étude expose encore une fois une forme de victimisation jusqu'à maintenant peu analysée par les chercheurs. Cette étude est celle réalisée par Parker en 1970 (cité par Cohen et Sokolovsky, 1989). Dans cette recherche, l'auteur affirme qu'il arrive que les itinérants soient les victimes désignées de certains individus malfaiteurs qu'ils appellent les "Jackrollers"³.

Les femmes et les adolescents sans-abri ne sont pas non plus épargnés par la victimisation vécue dans la rue. Quelques recherches rapportent un taux de victimisation élevé d'abord chez les femmes. Dans une étude par questionnaire réalisée en 1990, D'Ercole et Struening établissent, à partir d'un échantillon de 141 femmes interrogées dans un refuge de New York, que la fréquence des assauts sexuels avec violence et des assauts physiques est très élevée. Alors qu'elles étaient itinérantes, 21 d'entre elles se sont faites violer, 42 violer et abuser physiquement et finalement, 62 femmes ont été abusées physiquement sans qu'il y ait eu d'abus

³ Ces individus, issus ou non du milieu de l'itinérance, ont comme principale préoccupation de voler l'argent ou les biens personnelles des itinérants. Ils s'attaquent aux plus vulnérables tels les itinérants intoxiqués, les malades mentaux ou encore les vieillards. Ils se promènent généralement en groupe de deux ou trois et sillonnent les rues,

sexuel. Rappelons toutefois que selon certains auteurs, dont Breton et Bunston (1992), ceci représenterait pour les femmes des fréquences élevées que ce que l'on retrouve lorsqu'on les questionne sur les conditions marquant leur vie avant leur arrivée dans la rue.

Des taux de victimisation élevés sont également rapportés dans les recherches portant sur la victimisation des adolescents sans-abri. En 1991, Alder a effectué 51 entrevues semi-structurées auprès de jeunes filles, et garçons, itinérants précisément sur la thématique de la victimisation. Il se dégage de cette étude que plus du deux tiers de ces jeunes ont été attaqués physiquement depuis qu'ils ont quitté la maison et que près de la moitié ont subi des attaques sexuelles pendant les douze mois précédant la recherche. En rapport avec les expériences de victimisation, Alder note que l'agression physique est souvent au coeur des victimisations subies par les garçons; pour ce qui est des filles, l'auteur mentionne que les expériences de victimisation sont plus souvent associées aux "faveurs sexuelles".

1.4.3. La victimisation dans les refuges

Quelques chercheurs abordent la question de la victimisation que subissent les itinérants à l'intérieur même des refuges pour sans-abri. Dans sa recension des écrits, Fisher (1992) affirme que les vols et les agressions sont des gestes très répandus dans les refuges pour itinérants. L'auteure cite Jones, Gray et Goldstein (1986) qui révèlent que 34% des itinérants de différents refuges de Manhattan et de la rue avouent avoir peur de se faire attaquer lorsqu'ils font appel aux refuges. Dans une étude basée sur des histoires de cas d'itinérants de New York, certains itinérants auraient même été jusqu'à dire qu'ils préfèrent fuir complètement les refuges parce que, selon eux, ces endroits représentent un plus grand danger que la rue (Guzewicz, 1994). Ces résultats vont dans le même sens que Fisher (1992) qui affirme que les refuges sont souvent plus à risques que la rue lorsqu'il est question de victimisation criminelle des itinérants.

Il se dégage donc, de l'ensemble des recherches, que la rue et les refuges sont des espaces particulièrement à risque de victimisation criminelle pour ceux qui les fréquentent.

1.5. La vulnérabilité différentielle des itinérants

Bien que les recherches rapportent des pourcentages élevés de victimisation chez les itinérants vivant dans la rue, il va sans dire que les risques de victimisation varient d'un individu à l'autre. À l'instar de Fisher (1992), nous avons recensé différentes recherches montrant que certains itinérants seraient plus vulnérables que d'autres. Il ressort de ces recherches que certaines caractéristiques viennent s'ajouter aux conditions de vie des itinérants, augmentant ainsi les risques de victimisation. Parmi ces caractéristiques, on compte, entre autres, les antécédents de maladie mentale ou encore la présence actuelle d'une maladie mentale, l'abus de drogues et/ou d'alcool, la prostitution et la criminalité. Certains auteurs, dont Schutt et Garrett (1992), s'accordent pour dire que les itinérants aux prises avec une maladie mentale sont plus à risque de victimisation que les autres sans-abri. Les auteurs justifient cette affirmation par le fait que les itinérants atteints de maladie mentale sont moins capables d'éviter, ou encore de fuir, le danger potentiel. En 1986, Farr et ses collègues (cités dans Fisher, 1992) ont bien montré la vulnérabilité des itinérants atteints de maladie mentale. Dans leur étude, réalisée auprès d'itinérants de Los Angeles, les auteurs rapportent que les sans-abri aux prises avec des problèmes de santé mentale rapportent plus d'expériences de victimisation, particulièrement d'agressions physiques, durant la dernière année.

D'autres chercheurs arrivent aux mêmes conclusions en ce qui à trait aux itinérants toxicomanes. En 1989, Fisher, Breackey et Ross (cités dans Fisher, 1992) ont réalisé une recherche auprès d'itinérants de Baltimore. Il se dégage de cette recherche que les itinérants ayant des problèmes d'alcool et/ou de drogue vivent beaucoup plus d'expériences de victimisation et de blessures physiques que ceux qui n'ont pas de problèmes de toxicomanie. Ces quelques résultats de recherches viennent donc appuyer ceux de Fisher (1991) qui mentionne que l'abus d'alcool et/ou de drogues diminue le sens du jugement chez l'itinérant et, par le fait même, augmente ses risques de victimisation.

L'implication dans des activités criminelles constitue un autre facteur de risque relevé dans les recherches. Dans sa revue de la littérature, Fisher (1992) cite une étude qu'elle a réalisée auprès d'itinérants à Baltimore avec Breackey et Ross en 1989. Selon cette recherche, les itinérants présentant un passé d'arrestations avaient été victimes de crimes deux fois plus souvent que les autres.

Certains chercheurs comme Gelberg, Linn et Leake (1988) ont, quant à eux, constaté que le simple fait de vivre dans la rue augmente les probabilités d'être victimisés. En comparant les expériences de victimisation d'itinérants vivant dans la rue et d'autres se retrouvant dans des refuges, les auteurs concluent que près des trois quarts des itinérants de la rue avaient déjà été victimisés contre la moitié des itinérants résidant dans un refuge. Ce qui laisse croire que la fréquentation quasi permanente des lieux publics augmente les risques de victimisation, bien que, rappelons-le, certains auteurs ont montré que la fréquentation des refuges comportait aussi sa part de risque.

D'autres recherches ont examiné les facteurs de risques chez les femmes et les adolescents itinérants plus particulièrement (Bassuk, 1984; Solarz, 1988; Fisher Breackey et Ross, 1989, tous cités dans Fisher, 1992). Nous retenons de ces différentes études que les adolescents itinérants sont plus à risque de victimisation en raison de leur plus grande exposition à la rue, de leurs problèmes d'alcool et/ou de drogues, de leur affiliation à des groupes de pairs déviants, ou encore, de leur implication dans la prostitution. Pour ce qui est des femmes, les recherches nous apprennent, d'une part, qu'elles sont plus souvent victimes de crimes sexuels et, d'autre part, que leur implication dans des activités telles la prostitution, augmente leurs risques d'être victimisées.

Par ailleurs, lorsqu'on examine les recherches qui abordent la victimisation que vivent les itinérants dans la rue, on constate que différents modèles explicatifs sont retenus par les auteurs.

1.6. Modèles explicatifs de la victimisation vécue dans la rue

Au chapitre de la victimisation criminelle des personnes itinérantes, nous avons retracé essentiellement trois principaux modèles explicatifs, soit celui du style de vie et de l'exposition, de l'apprentissage social et, enfin, celui des opportunités.

1.6.1. Le style de vie et l'exposition

Le modèle explicatif le plus souvent mentionné dans les recherches est lié à la théorie du *life style exposure* développé par Hindelang, Gottfredson et Garofalo en 1978. Comme le mentionnent Simon, Whitebeck et Bales (1989), ce modèle est le plus accepté par les

chercheurs pour expliquer la variation des taux de victimisation criminelle entre différents groupes. Selon ce modèle, chaque individu adopte un style de vie qui correspond au niveau des ressources économique, sociale et psychologique de la classe sociale à laquelle il appartient. Le concept du *style de vie* est défini ainsi par Hindelang et ses collègues comme étant: "l'ensemble des activités quotidiennes, occasionnelles et de plaisir qui caractérisent la vie des gens occupant une certaine position sociale" (Hindelang et al; 1978 cités dans Simon, Whitebeck et Bales, 1989). Le style de vie d'une classe de gens aurait donc un impact déterminant sur les expériences de victimisation susceptibles de la toucher. En ce sens, Hindelang et al. (1978) mentionnent que les gens sont particulièrement vulnérables à la victimisation criminelle lorsque leur style de vie les amène à passer la majeure partie de leur temps dans des espaces publics tels la rue, les parcs, les aires de métro, etc. En 1989, Simon, Whitebeck et Bales reprennent ce modèle et tentent de le transposer à la population itinérante. Ils concluent alors que parce que les itinérants errent souvent dans les rues à toute heure du jour et de la nuit, parce qu'ils couchent à l'extérieur et, finalement, parce qu'ils quêtent, ceux-ci sont plus vulnérables et plus exposés à la victimisation criminelle que d'autres groupes. Bien que populaire auprès de certains chercheurs, on peut voir que ce genre d'analyse n'explique en rien la victimisation criminelle des itinérants dans la mesure où les auteurs n'arrivent pas à montrer en quoi l'exposition permanente dans des lieux publics augmente le risque de victimisation. De notre point de vue, il semble que ce lien ne peut être compris que si on tient compte du fait que l'espace public est un lieu d'interactions sociales entre différents acteurs.

D'ailleurs, selon Simons et Whitebeck (1993), eux-mêmes, les hauts taux de victimisation des itinérants ne s'expliquent pas seulement par l'exposition dans les lieux publics. Dans une étude comparative, réalisée en 1993 auprès de 156 adolescents et de 319 adultes itinérants, les auteurs constatent que les stratégies de survie qu'utilisent les itinérants sont également liées aux risques de victimisation. À cet effet, les auteurs mentionnent qu'étant donné que la rue offre peu de ressources et de support aux itinérants, ces derniers sont souvent contraints d'utiliser certains moyens de survie: ramasser des canettes consignées, fouiller dans les poubelles, faire du vol à l'étalage, vendre de la drogue, etc. Ainsi, concluent les auteurs, plus le style de vie de l'itinérant est orienté vers l'utilisation de telles stratégies de survie, plus il risque de vivre des expériences de victimisation. Dans la même étude, les auteurs notent par ailleurs que les adolescents ont tendance à utiliser les stratégies de survie les plus déviantes: le vol, la vente de drogue, la prostitution, etc. Ceci permet de concevoir que les adolescents sont plus à risques de victimisation que les adultes.

Lorsqu'on examine les quelques résultats de recherche pré-cités, on constate encore une fois que certains liens ne sont pas précisés par les auteurs. Ainsi, on peut se demander en quoi l'utilisation des stratégies de survie déviantes augmente les risques de victimisation? On peut penser que si les auteurs avaient resitué l'espace public comme un lieu d'interactions sociales, il aurait été plus facile de comprendre le lien entre les stratégies de survie et la victimisation criminelle.

D'autres recherches s'inspirent également du modèle du style de vie et de l'exposition de Hindelang et al. (1978) pour expliquer la victimisation des itinérants (Karmen, 1983; Kelly, 1983). Fitzpatrick, La Gory et Ritchey (1993), partant du constat que l'absence d'espace privé leur étant accessible oblige les itinérants à fréquenter les lieux publics sur une base régulière, arguent que ceci a pour conséquence de rendre les itinérants plus vulnérables aux relations prédatrices et, par le fait même, aux occasions de victimisation. On fait ici référence au concept de *privacy* qui concerne l'accessibilité à des lieux privés, ainsi qu'à celui d'*immunité différentielle*, pour expliquer la capacité de se soustraire tant aux occasions de victimisation qu'au contrôle social formel. Ces notions ont d'abord été développées par Stinchcombe (1963), puis reprises par Chapman (1968) et Robert (1977). Il ressort des recherches s'appuyant sur ces concepts que suivant qu'on dispose de plus ou moins de *privacy*, on se retrouve plus ou moins exposés, non seulement à différentes formes de victimisation, mais également à se faire arrêter pour avoir adopté en public des comportements qui autrement, dans l'intimité de son foyer, n'appellent aucune réaction de la part des autorités judiciaires. On n'a qu'à penser à l'itinérant qui se fait arrêter pour vagabondage alors qu'il n'a aucun autre endroit où aller ou encore à celui qui est retenu par les autorités pour avoir consommé de l'alcool dans un lieu public. Entre ainsi en jeu le principe de *l'immunité différentielle*. Encore une fois, on peut voir à travers ce genre d'explication qu'on érige l'espace public comme un lieu absolu pouvant tout expliquer et ce faisant, on oublie totalement de prendre en compte les interactions sociales dans la compréhension de la victimisation criminelle, nous y reviendrons.

1.6.2. L'apprentissage social

Le deuxième modèle explicatif que l'on retrouve dans la littérature traitant de la victimisation vécue dans la rue par les itinérants est celui de l'apprentissage social. Ce modèle stipule que les familles abusives fournissent un entraînement de base aux comportements agressifs, avec

pour conséquence que les jeunes issus de ces familles sont plus portés, une fois dans la rue, à s'associer à des groupes déviants et à reproduire les comportements agressifs déjà appris (Patterson, 1986). Simons et Whitebeck (1993), dans leur étude comparative entre adolescents et adultes itinérants, reprennent ce modèle et vont un peu plus loin. Selon eux, le lien existant entre les familles abusives et la victimisation des adolescents s'explique plus indirectement à travers une "chaîne d'agressivité". En ce sens, les chercheurs observent que les jeunes qui ont appris les comportements agressifs au sein de la famille ont beaucoup plus de probabilités de reproduire ces mêmes comportements une fois qu'ils se retrouvent à la rue. La reproduction des comportements agressifs déjà appris augmente, à son tour, la probabilité d'avoir à utiliser des stratégies de survie déviantes. Finalement, un style de vie orienté vers l'utilisation de telles stratégies de survie augmente, en retour, les risques de victimisation. D'après les auteurs, ce serait cette "chaîne d'agressivité" qui expliquerait les hauts taux de victimisation que l'on retrouve chez les itinérants adolescents fugueurs.

Bien que l'apprentissage social soit un modèle explicatif retenu par certains auteurs, on constate, de la même façon que pour le premier modèle explicatif, que les chercheurs oublient trop souvent de préciser les liens existants entre les différents éléments qui composent la "chaîne d'agressivité". Cette absence de liens fait donc en sorte qu'il devient difficile de saisir parfaitement le modèle explicatif dans son ensemble.

1.6.3. Modèle des opportunités

Le dernier modèle explicatif cité pour expliquer la victimisation des itinérants est celui des opportunités (Cohen et Felson, 1979). Selon ce modèle, les probabilités de victimisation s'expliquent lorsque l'on retrouve trois principales conditions écologiques réunies en un même lieu soient: la présence d'un agresseur potentiel, une cible attrayante et enfin, l'absence de surveillance. Dans leur étude, réalisée en 1993 auprès de 155 itinérants de la ville de Birmingham, Fitzpatrick, La Gory et Ritchey reprennent ce modèle pour expliquer la victimisation des sans-abri. Selon eux, les taux élevés de victimisation de cette population s'expliqueraient par le fait que les itinérants se retrouvent souvent dans les endroits publics du centre ville (ex.: les parcs, les ruelles, etc.), là où on retrouve également une grande concentration d'individus faisant face à une situation économique difficile. Les probabilités de trouver un agresseur potentiel en manque d'argent en ces lieux sont donc fort élevées. Toujours selon ces auteurs, les itinérants aux prises avec des problèmes de santé mentale, d'abus de drogues et/ou

d'alcool, ainsi que ceux qui ont des sources de revenus plus élevées seraient des cibles plus attrayantes pour les malfaiteurs que les autres itinérants n'ayant pas ces caractéristiques. En outre, la présence de telles caractéristiques chez certains itinérants ferait en sorte de rendre ces derniers beaucoup moins aptes à se protéger contre les agresseurs et à assurer leur propre surveillance. Un exemple qui illustre bien cet aspect de la vie itinérante est celui où un agresseur profite du fait qu'un itinérant ivre s'est endormi par terre dans un coin ou sur un banc de parc pour le battre ou encore pour lui dérober ses effets personnels.

1.7. D'autres modèles explicatifs plus spécifiquement victimologiques

Les recherches victimologiques nous fournissent d'autres modèles explicatifs de la victimisation. Bien que ces modèles n'aient pas été construits à l'origine en fonction des itinérants, ils renferment toutefois des aspects qui peuvent correspondre aux réalités vécues par les sans-abri et, de ce fait, nous aider à comprendre leur situation en termes de victimisation potentielle ou réellement vécue. À l'instar de Baril (1984), nous avons retenu trois modèles explicatifs de la victimisation en général.

1.7.1. La provocation de la victime

Le premier modèle est celui de la provocation de la part de la victime (Baril,1984). Formulé en 1958 par Wolfgang et développé plusieurs années plus tard par Fattah (1981), ce modèle tente d'expliquer la victimisation à partir de deux concepts principaux soient: la provocation et la négligence. Comme le rapporte Baril, le concept de provocation fait référence au fait d'avoir posé le premier geste de violence lors d'une situation conflictuelle. Ainsi, selon ce modèle, la victime est tenue responsable de sa propre victimisation compte tenu du fait qu'elle a, en quelque sorte, contribué à son malheur. Le concept de négligence, pour sa part, est défini comme étant un geste ou une action que pose la victime et qui encourage la perpétration d'un acte à caractère criminel. On n'a ici qu'à penser à l'exemple cité plus haut où l'itinérant s'endort sur un banc de parc et laisse son sac avec ses effets personnels sans surveillance et à la vue de tous.

Comme on peut le constater, dans ce modèle, le blâme de l'expérience de victimisation est attribué essentiellement à la victime elle-même. Or, bien que ce modèle fournisse certains

éléments explicatifs de la victimisation criminelle, il est important de souligner qu'il a été jusqu'à présent fortement contesté dans les recherches.

1.7.2. Le lien malsain victime-agresseur

Le deuxième modèle victimologique développé pour expliquer la victimisation criminelle et surtout, sa perdurance, est celui du lien malsain unissant les personnes impliquées (Baril, 1984). Ce modèle a été développé par Ellenberger en 1954. Dans ce cas-ci, ce n'est pas la victime elle-même qui est blâmée, mais plutôt la relation de nature malsaine qui existe entre les parties. Tel que mentionné par Baril, la relation malsaine prend le plus souvent la forme d'une relation dominant-dominé. L'exemple le plus fréquemment fourni à cet égard est celui de la violence conjugale ou familiale. Mais on peut aussi penser, entre autres, à la relation conflictuelle que peut entretenir le consommateur de drogue et son fournisseur, ou encore, la prostituée et son protecteur (Karmen, 1984). Afin de donner un exemple qui se rattache aux conditions de vie des personnes itinérante, il s'agit ici d'imaginer l'itinérant aux prises avec un problème d'abus de drogue qui se fait agresser par son fournisseur parce qu'il n'est pas en mesure de rembourser les dettes de drogue qu'il a contracté à un moment ou à un autre. Ainsi, il ressort de ce modèle que la nature de la relation entre la victime et l'agresseur peut expliquer certaines formes de victimisation.

1.7.3. Le rapport de force

Le troisième et dernier modèle que l'on retrouve dans les écrits victimologiques pour expliquer la victimisation criminelle est celui du rapport de force. Ce modèle a été développé par les féministes et permet surtout d'expliquer la victimisation chronique des femmes. Selon ce modèle, la victimisation serait le résultat d'un rapport de force existant entre les individus. Baril (1984) précise que ce rapport de force se caractérise par le fait que la victime est souvent plus faible physiquement que son agresseur, qu'elle est isolée et dépendante et, enfin, que son agresseur a une autorité légitime à son égard. À l'exclusion de la dernière caractéristique précisée par Baril (1984), on peut penser que les itinérants correspondent souvent aux caractéristiques pré-sitées. Une bel exemple pour illustrer ce phénomène est encore une fois celui de la violence conjugale. Enfin, Baril (1984) ajoute que la victimisation résultant d'un tel rapport de force ne représente pas seulement un geste isolé, mais s'insère plutôt à travers une

série d'actes de victimisation. Il faudrait alors se demander si de telles situations se produisent dans l'univers de l'itinérance.

Qu'il soit question des modèles développés pour expliquer la victimisation des personnes itinérantes, ou encore, la victimisation de manière générale, l'impact des interactions sociales nous apparaît être un aspect qui a été nettement sous estimé par les chercheurs qui ont fouillé la question de la dynamique entourant le développement de situations victimogènes. À notre sens, il est assez clair que la compréhension de la victimisation criminelle des personnes itinérantes ne pourra se faire sans passer par l'analyse et la compréhension des interactions sociales que vivent ces personnes. C'est la voie que nous nous proposons donc de suivre prioritairement.

Outre les modèles explicatifs, les recherches qui portent sur la victimisation vécue par les itinérants dans la rue nous fournissent aussi de l'information quant aux sources de victimisation.

1.8. Les sources de victimisation

Cherchant à identifier les principales sources de victimisation en regard d'événements potentiellement criminalisables dirigés contre les itinérants, plusieurs chercheurs concluent que les itinérants sont le plus souvent victimisés par des individus *ingroups*, c'est-à-dire par d'autres itinérants ou encore des gens qu'ils connaissent (Dunford, 1987; Fisher, 1992; Breton et Bunston, 1992). Dans une étude effectuée auprès de 767 itinérants de Austin, Snow et al. (1989) mentionnent que les non-itinérants ont douze fois moins de chances de se faire victimiser par un itinérant que s'ils sont eux-même itinérants⁴.

Dunford (1987) abonde dans le même sens et avance que dans le cas des agressions et des vols dirigés contre les itinérants, l'agresseur était le plus souvent un autre itinérant. Concernant les jeunes, Alder et Sandor en 1989 (cités dans Alder, 1991) rejoignent les autres chercheurs et déclarent que 68% des attaques dirigées contre les adolescentes itinérantes sont l'œuvre d'amis ou encore de connaissances de la victime. Ce qui lui permet de conclure que les événements de violence vécus par les jeunes sans-abri sont le plus souvent *intra-groupe*.

⁴ À cet effet, Snow, Becker et Anderson (1989:539) affirment que: "...when we control for population size, the odds of being victimized by a homeless male are 12 times greater for another homeless individual than foess person. Homeless individuals were victimized by other homeless men 32 times out of 1000 in comparison to 2.8 times for citizens at large."

Pour ce qui est des femmes, Breton et Bunston (1992) révèlent que, dans le cas d'abus physiques et sexuelles, les agresseurs sont très souvent connus des victimes ou encore reliés à elles d'une quelconque façon.

Enfin, dans un article portant sur la victimisation de différents groupes de déviants, Karmen (1983) affirme, quant à lui, que les pauvres ont tendance à s'attaquer entre eux. Il donne l'exemple des itinérants intoxiqués qui se retrouvent dans un parc et qui, pour quelque raison que ce soit, commencent à se battre entre eux.

D'autres chercheurs sont toutefois d'avis contraire et mentionnent que les itinérants sont davantage victimes d'individus *outgroups*, c'est-à-dire des gens de l'extérieur au groupe des itinérants et inconnu de ces derniers. Dans une étude qui porte sur la réponse policière à l'égard des itinérants, Plotkins et Ortwin (1993) déclarent que la victimisation peut provenir d'agresseurs extérieurs à la population des sans-abri. Dans le même sens, Fitzpatrick, La Gory et Ritchey (1993) affirment que parmi les 150 itinérants qu'ils ont questionnés, 87% n'étaient pas en mesure d'identifier les malfaiteurs lors de l'événement victimisant.

Chez les jeunes itinérants, Alder et Sandor en 1989 (cités dans Alder, 1991) rapportent que 96% des attaques commises à l'endroit des garçons étaient l'oeuvre de malfaiteurs étrangers. Alder (1991) ira jusqu'à affirmer que 47% des jeunes filles et 58% des jeunes garçons avouent qu'une source de victimisation est constituée des policiers.

Comme on vient de le constater dans cette section, les chercheurs ne s'entendent pas sur la principale source de victimisation des itinérants, et plus particulièrement s'il s'agit d'agresseurs familiaux ou inconnu de l'itinérant. Dans l'état actuel des connaissances, on ne peut donc conclure à la prédominance d'une source de victimisation en particulier.

1.9. Les conséquences de la victimisation

Un autre aspect qui est présent dans les recherches qui traitent de la victimisation vécue dans la rue par les itinérants concerne les conséquences de la victimisation. Les quelques chercheurs ayant traité de cette question s'entendent pour affirmer que les conséquences d'une victimisation risquent fort de se révéler plus graves pour les itinérants que pour d'autres

groupes. Ainsi, selon Simons, Whitebeck et Bales (1989), étant donné que les itinérants ne disposent pas d'endroits sécurisants, étant donné qu'ils n'ont pas de réseau social pour les supporter et, enfin, étant donné qu'ils ont une estime de soi déjà fort perturbée, les conséquences d'une expérience de victimisation ne peuvent qu'être plus vivement ressenties par ces derniers.

Alder (1991) arrive sensiblement aux mêmes conclusions dans une étude réalisée auprès d'adolescents itinérants et fagueurs qu'elle a rencontrés en entrevues semi-directives. L'auteur déclare que de nombreux incidents de victimisation rapportés par les jeunes se sont terminés par des blessures physiques. Ces blessures vont du coup de poing jusqu'aux multiples fractures nécessitant des interventions. Étant donné que les jeunes n'ont souvent pas de réseau familial ni social de support et, surtout, qu'ils ne font pas confiance au système médical et aux policiers, ils doivent le plus souvent faire face seul à leur détresse, leur angoisse et leur peur.

Chez les femmes, D'École et Struening (1990) concluent que les itinérantes vivent de façon intense les conséquences reliées à un événement victimisant. Dans une étude effectuée auprès de 141 femmes itinérantes de New York, les chercheurs avancent que parmi les conséquences les plus souvent rapportées par les femmes ayant été victimes d'agression sexuelle, on retrouve: la torpeur émotionnelle, la baisse de l'estime de soi, la culpabilité et enfin, l'isolement. Les auteurs iront jusqu'à déclarer que, pour plusieurs de ces femmes, les conséquences de l'agression sexuelle ont perduré leur vie pendant de nombreuses années après la victimisation.

D'autres chercheurs arrivent toutefois à des conclusions différentes concernant les conséquences que vivent les itinérants à la suite à d'une expérience de victimisation. Dans une recherche réalisée à partir d'un échantillon de 281 hommes itinérants de cinquante ans et plus de New York, Cohen et Sokolovsky (1989) rapportent que malgré le fait que les taux de victimisation soient élevés chez les itinérants, seulement 13% des sans-abri vivant à la rue et 20% de ceux résidant dans les refuges croient que l'expérience d'une victimisation a changé leur vie. De plus, les données de cette étude révèlent que seulement un itinérant sur sept a mentionné que la victimisation avait affecté ses activités routinières, ou encore, ses habitudes de vie, l'amenant par exemple à ne plus sortir le soir seul, à éviter certains lieux, etc. Fitzpatrick, La Gory et Ritchey (1993), quant à eux, ont montré dans leur étude que l'expérience

de victimisation n'était pas un prédicteur de la dépression chez les itinérants. Selon eux, l'état dépressif qui suit l'expérience de victimisation est davantage le résultat de facteurs tels: l'abus d'alcool et/ou de drogues, les problèmes de santé mentale et l'isolement, que de l'événement victimisant lui-même. C'est ainsi que les auteurs concluent que l'expérience de victimisation est un des problèmes parmi tant d'autres, encore plus désastreux, que les itinérants ont à surmonter.

Comme on peut le constater, les chercheurs qui explorent la question des conséquences de la victimisation chez les itinérants ne s'entendent pas sur la nature des conséquences que peut entraîner l'expérience de victimisation chez cette population. Afin d'avoir une meilleure connaissance de la nature et de l'ampleur des conséquences qui découlent d'un événement victimisant, nous devons examiner les écrits victimologiques qui portent sur cette thématique.

Dans la littérature victimologique, plusieurs auteurs ont traité de la question des conséquences de la victimisation (Hindelang, 1978; Baril, Laflamme et Cusson, 1983 citées dans Baril, 1984; Association québécoise Plaidoyer-victimes, 1992). Pour notre part, nous avons retenu deux principaux documents abordant cette question. Ces deux documents sont, d'une part, L'envers du crime, une étude publiée en 1984 par Micheline Baril et, d'autre part, Le guide d'intervention auprès des victimes d'actes criminels, développé par L'Association québécoise Plaidoyer-victimes en 1992. Ces écrits ont, à tout le moins, le mérite de rassembler et de présenter un nombre considérable de conséquences découlant de l'expérience de victimisation. On y fait référence à quatre types de conséquences: les conséquences physiques, psychologiques, sociales et, enfin, les conséquences financières. Examinons ce dont il est question dans chacune des catégories.

1.9.1. Les conséquences physiques

Les conséquences physiques sont certainement celles qui sont les plus visibles. On y retrouve les items suivants:

- Blessures physiques (fractures, coupures, ecchymoses) pouvant aller jusqu'à causer la mort
- Baisse de l'immunité (tendance aux rhumes et aux maladies)
- Douleurs musculaires

- Maux de tête
- Problèmes menstruels
- Frilosité ou bouffées de chaleur
- Problèmes digestifs: (baisse ou augmentation de l'appétit, constipation, maux de coeur)
- Tremblements
- Hypertension artérielle
- Épuisement
- Réactions allergiques

Selon les différents auteurs qui ont participé à la conception du guide d'intervention, l'intensité et l'ampleur des conséquences physiques varient selon l'état de santé générale de la personne au moment de l'événement victimisant.

1.9.2. Les conséquences psychologiques

À la suite d'une expérience de victimisation, il n'est pas rare de voir certaines victimes développer des réactions psychiques. Les plus fréquemment mentionnées dans les écrits sont:

- Ambivalence au plan émotionnel: sentiment de solitude, de culpabilité, d'impuissance, d'injustice subie ou encore de colère
- Méfiance
- Tristesse
- Perte de mémoire
- Diminution de l'attention et de la concentration
- Difficultés à prendre des décisions et à établir des priorités
- Pensées répétitives
- Démotivation généralisée
- Nervosité
- Peurs ou phobies
- Diminution de l'estime de soi et de la confiance en soi
- Dans certains cas, on a même pu identifier la présence du syndrome post-traumatique.

1.9.3. Les conséquences sociales

Les conséquences sociales sont celles qui font référence aux différents changements que peuvent apporter les victimes à leur style de vie à la suite de l'expérience de victimisation. Les principales sont:

- L'isolement (la personne n'a plus de contact avec l'extérieur)
- Des tensions familiales et/ou conjugales
- Un changements d'emploi et d'activités routinières
- Un déménagement
- La peur de sortir à différents moments de la journée
- La peur d'être seul
- L'évitement de certains lieux ou de certaines personnes
- l'accroissement de la consommation d'alcool et/ou de drogues

1.9.4. Les conséquences financières

Suivant la nature de la victimisation subie par la personne, les conséquences financières essuyées par cette dernière sont de différents ordres et peuvent être directes ou indirectes:

- Pertes salariales
- Témoignage à la Cour (perte de salaire, frais de déplacement et frais de garderie)
- Thérapies
- Hospitalisation
- Transport en ambulance
- Médicaments et divers traitements
- Remplacement des biens volés ou endommagés
- Augmentation de la sécurité
- Changement du numéro de téléphone

Selon les auteurs des documents que nous avons consultés, les conséquences que nous avons repris ici sont celles les plus fréquemment citées par les victimes et les chercheurs. Il va sans dire que l'intensité, l'ampleur et les formes que prennent les conséquences varient d'un individu à l'autre. Ainsi, on peut penser que certains groupes parmi lesquels les plus démunis, les

enfants, les personnes âgées et, enfin, les itinérants sont des groupes qui seront plus lourdement taxés que d'autres.

Maintenant que nous avons brossé le portrait des écrits sur la question de la victimisation des personnes itinérantes et autres, des modèles explicatifs, des sources de victimisation et, enfin, des conséquences de la victimisation, nous pouvons, à ce moment, nous demander qui prend en charge les itinérants victimisés. Sur cette question, les écrits se font définitivement muets. Il s'agira donc là d'un apport totalement original de la présente étude.

1.10. La prise en charge des itinérants victimisés: état de la recherche

Différentes catégories de personnes sont susceptibles d'être appelées à intervenir lorsqu'un itinérant subit une victimisation criminelle. S'il est blessé, plus ou moins gravement, les ambulanciers verront à lui prodiguer les premiers soins et, le cas échéant, à l'accompagner vers des ressources médicales plus spécialisées (ex: centre de traitement de première ligne, centre hospitalier, etc.). S'il ne présente aucune blessure apparente, s'il est conscient et, surtout, s'il dénonce haut et fort avoir été agressé, alors différentes situations sont susceptibles de se produire. Des observations préliminaires nous ont permis de constater que, le plus souvent, ce sont les agents chargés d'assurer la sécurité (police privée et publique) qui interviennent dans de telles circonstances (Bellot, 1995). Dès lors, l'itinérant verra souvent sa position passer de celle de victime à celle d'inculpé. On l'accuse d'avoir troubler la paix et on lui demande de quitter les lieux sans même lui demander comment la situation s'est déroulée. S'ensuit alors ce que certains qualifient de seconde victimisation, fruit cette fois de l'intervention des autorités. Dans une recherche réalisée sur la base d'études de cas d'itinérants américains, Margareth Hyde (1989) fournit un exemple qui montre bien le passage de la position de victime à celle d'inculpé. L'auteure raconte l'histoire de Jim qui est aux prises avec des problèmes de santé mentale et qui habite derrière un restaurant du centre-ville. Après s'être fait voler son chèque d'aide sociale, Jim entre dans le restaurant et demande au commis d'arrêter le diable qui vient de lui voler son argent. Quelques instants plus tard, Jim est arrêté pour avoir troublé la paix. Il passe les trois jours suivants derrière les barreaux.

L'exemple de Jim montre également que l'intervention policière, qu'elle que soit la situation qui en soit à l'origine, risque fort d'entraîner, s'agissant de personnes itinérantes ou perçues comme

telles, la mise en branle du processus judiciaire. En effet, compte tenu de l'instabilité résidentielle et personnelle des itinérants, ces derniers ont d'énormes probabilités de se voir détenus suite à l'intervention des forces de l'ordre. Ne pouvant fournir ni adresse ni garanties de représentation⁵ à la Cour, l'itinérant sera le plus souvent incarcéré jusqu'à la fin des procédures entamées contre lui et ceci, malgré le fait que la situation d'origine ayant provoqué l'intervention des autorités n'a rien de véritablement criminelle (Cousineau, 1992). Dans un article qui porte sur le traitement judiciaire des personnes ayant des problèmes de santé mentale, Laberge et ses collègues (1991) constatent que les procédures de judiciarisation et l'usage concomitant de l'incarcération est une pratique encore plus marquée dans le cas des personnes itinérantes souffrant de troubles mentaux. La prison apparaît alors comme le seul lieu de prise en charge pouvant être offert à ces personnes et ce, malgré le caractère parfaitement inadapté de celle-ci. En effet, l'incarcération vient ici accroître la fragilité et l'instabilité de ces personnes. Sans oublier les nombreuses conséquences que cela comporte pour l'itinérant. Par exemple, la perte de ses rares biens, la difficulté d'obtenir des services durant l'incarcération et par suite de celle-ci, l'accumulation d'antécédents judiciaires, etc (Laberge et Morin, 1992).

Ainsi, selon les circonstances, selon les ressources disponibles et, surtout, selon la lecture qui sera faite de l'événement impliquant l'itinérant, un appel à l'aide pour une victimisation subie par ce dernier pourrait fort bien se traduire, pour lui, par une seconde victimisation.

1.10.1. Le non-report

Dans l'état actuel de la situation, on peut comprendre que les itinérants ne sont pas enclins à rapporter leurs expériences de victimisation aux agences de contrôle social. Nous avons recensé quelques études qui portent sur la question du non-report de la victimisation de la part de la population itinérante. Dans une étude réalisée auprès de jeunes sans-abri, Alder (1991) déclare que 76% des jeunes interrogés n'ont pas rapporté leurs expériences de victimisation à la police. Selon le chercheur, la réticence des jeunes est basée, d'une part, sur des expériences antérieures au cours desquelles les policiers n'inspiraient pas confiance et, d'autre part, sur le fait que ces derniers n'étaient pas sympathiques à leur cause. Ce qui fait que le support et l'aide apportés aux itinérants viennent davantage d'amis et de connaissances en qui

⁵ À propos des garanties de représentations Lévis (1987: 125) indique: "Sous cette appellation, couramment employée par les professionnels de la justice pénale, nous trouvons certains indicateurs de la situation sociale et matérielle des personnes mises en cause à partir desquelles ces agents évaluent le risque que ces dernières ne s'enfuient avant leur procès: il s'agit de la possession d'un domicile, d'un emploi et d'une famille...".

les jeunes ont confiance. Fisher (1992) arrive aux mêmes conclusions et mentionne que l'une des raisons pour lesquelles les itinérants évitent de rapporter leurs victimisations à la police est que les sans-abri considèrent les policiers davantage comme des ennemis que comme des aidants pouvant leur apporter aide et réconfort.

D'autres raisons justifiant le non-report de la victimisation sont également fournies par Karmen (1983) dans un article qui traite de la victimisation de différents groupes déviants. Dans cet article, Karmen constate que les taux de report des crimes chez les groupes déviants, tels les itinérants, semblent moins élevés que dans la population en général. Selon l'auteur, le non-report de la victimisation chez ces groupes pourrait s'expliquer d'abord par le fait que les déviants sont en conflit avec la police; qu'ils sont souvent eux-mêmes engagés dans des activités de nature criminelle; qu'ils ont peur des représailles; et enfin, par le fait que les victimes qui font partie d'un groupe déviant se sentent considérées comme des plaignants de troisième classe lorsqu'ils font appel aux policiers pour les aider. Bien que les résultats de Karmen fournissent des éléments intéressants, ils ne sont pour l'instant que des hypothèses de recherche qui mériteraient d'être vérifiées empiriquement.

1.11. En conclusion

En bref, nous avons voulu dans la présente revue de la littérature présenter les différents éléments de la recherche sur la question de l'itinérance et, plus particulièrement, sur la question de la victimisation des sans-abri susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension de notre objet d'étude. Comme nous avons pu le constater tout au long de ce chapitre, les recherches qui ont traité de la problématique de l'itinérance sont nombreuses et diversifiées. Certaines problématiques telles la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues, les problèmes de santé mentale et la criminalité en lien avec la condition d'itinérant sont quelques-unes des voies de recherche qui ont été explorées jusqu'à ce jour. Cependant, nous ne pouvons en dire autant des recherches qui ont exploré plus précisément la thématique de la victimisation des itinérants. De ces recherches nous retenons néanmoins, d'une part, que les itinérants, parce qu'ils sont plus vulnérables et plus exposés, sont particulièrement susceptibles d'être l'objet de victimisation criminelle et, d'autre part, que certains itinérants encourent des risques de victimisation encore plus grands que d'autres compte tenu de certaines caractéristiques qui se rajoutent à leur condition d'itinérants et qui les rend encore plus vulnérables. On n'a qu'à

penser, par exemple, à la question de la maladie mentale, la toxicomanie ou encore simplement le fait d'être une femme ou un jeune sans-abri.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer la victimisation des itinérants, nous avons vu que la fréquentation sur une base constante des lieux publics, l'absence d'espaces privés accessibles aux itinérants, l'utilisation de stratégies de survie déviantes et, finalement, l'apprentissage de la violence au sein de la famille sont les éléments les plus fréquemment retenus dans les recherches pour comprendre la victimisation criminelle des personnes itinérantes.

Quant aux conséquences et aux sources de la victimisation, étant donné que les recherches sont peu nombreuses et que les résultats sont diversifiés, nous ne sommes pas en mesure de dégager des tendances prédominantes quant à l'ampleur et à la nature de ces deux dimensions.

Sur la question de la prise en charge des itinérants victimisés, les quelques recherches ayant traité plus particulièrement de cette question nous apprennent que bien que ce soit le plus souvent les agents responsables d'assurer la sécurité privée et publique qui interviennent, les itinérants ne sont pas enclins à rapporter leurs expériences de victimisation aux autorités. Cette situation s'expliquerait d'un côté par le fait que les itinérants n'ont pas confiance aux autorités et d'un autre côté, parce qu'ils se sentent le plus souvent comme des plaignants ayant peu de crédibilité.

Le dernier point que nous aimerions aborder ici concerne la méthodologie utilisée dans les recherches. Lorsqu'on examine l'ensemble des études qui traitent de la thématique de l'itinérance, et plus précisément de la victimisation criminelle des itinérants, on constate que dans la grande majorité des cas, les chercheurs ont eu recours aux méthodes quantitatives et explorent la thématique de la victimisation des personnes itinérantes dans une perspective positiviste. À l'exception d'une étude réalisée à partir d'entrevues semi-directives (Alder, 1991), la plupart des chercheurs ont privilégié comme outil méthodologique le questionnaire structuré et ont grandement mis l'emphase sur les facteurs déterminants et les causes de la victimisation criminelle des itinérants.

1.12. Particularités de la présente étude

Considérant la recension des écrits réalisée, il nous est apparu nécessaire que la présente recherche vienne briser la tradition. Résolument qualitative, elle aborde la question de la victimisation criminelle des itinérants sous l'angle de la perspective phénoménologique, c'est-à-dire qu'une grande place sera accordée au vécu, aux représentations et aux expériences des acteurs sociaux qui sont ici les itinérants victimisés. Pour parvenir à cette connaissance subjective de la victimisation, il devient nécessaire d'utiliser une méthodologie qualitative fondée sur l'entretien à tendance non-directive. Les entrevues servent à obtenir entre autres de l'information sur l'expériences de victimisation, les représentations que les itinérants se font de ces expériences et le rôle joué par les interactions sociales.

À partir de ce cadre méthodologique établi, il devient ainsi possible de tracer notre problématique de recherche, puisque le parti pris subjectiviste oriente tant le cadre théorique utilisé que l'approche méthodologique. Il devenait alors nécessaire de penser à redéfinir d'une part, l'itinérance et, d'autre part, la victimisation et de contribuer de manière originale à l'avancement des connaissances.

1.12.1. Notre problématique de recherche

Contrairement à d'autres problématiques faisant l'objet d'interventions sociales ou autres, il n'existe, vis-à-vis de l'itinérance, ni catégorie administrative particulière, ni forme arrêtée d'intervention, ni approche disciplinaire dominante (Collectif de recherche sur l'itinérance, 1995). Ces constatations ont inévitablement des conséquences sur la conceptualisation et l'analyse du phénomène à l'étude. D'abord, le choix d'une définition influence directement les estimations quantitatives qui s'y rattachent, et donc, tout aussi directement, l'évaluation de l'urgence des besoins et de l'ampleur des ressources devant y être consacrées.

En 1987, déclarée Année internationale du logement et des sans-abri, une définition de l'itinérance a néanmoins été proposée par le Comité des sans-abri de la ville de Montréal. Il semble que cette définition fasse l'objet d'un consensus minimal, au Québec du moins, puisqu'elle a été retenue aux fins de la Politique québécoise de santé et de bien-être (MSSS, 1992), ainsi que dans le Protocole interministériel sur l'itinérance (Gouvernement du Québec, 1993). Selon cette définition, *la personne itinérante est celle qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable et salubre pour les soixante jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, présentant des problèmes de*

santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. Bien que cette définition, d'un côté, ne fasse pas l'objet d'un consensus général et, de l'autre côté, reflète la tendance à l'élargissement de la notion même d'itinérance, elle permet toutefois de tenir compte du fait qu'au sens strict, les personnes véritablement sans-abri sur de très longues périodes de temps sont rares à Montréal ou même ailleurs au Canada, climat, entre autres, oblige (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, 1989; Caucus des Mairies, 1991). C'est pourquoi nous l'avons en partie retenue dans le cadre de la présente recherche. Les expressions "itinérants" ou "sans-abri" doivent donc être comprises comme débordant cette ultime condition pour inclure les personnes qui se trouvent dans des situations de très grande précarité, aussi bien sur le plan du logement que des conditions de vie (Rossi, 1989).

La victimisation: une définition circonscrite

De la même façon que pour la notion d'itinérant, il n'existe pas au sein de la recherche un consensus autour de la définition de la victimisation. Dans son sens large, le terme victime peut servir à désigner toutes sortes de réalités (Baril, 1984). Concernant plus particulièrement les itinérants, on dira d'eux qu'ils sont victimes de la pauvreté, du manque de ressource, de toxicomanie, etc. Pour les fins de nos travaux, nous réduisons la victimisation à celui, plus restreint, de victimisation criminelle en regard d'événements potentiellement criminalisables. Une expérience de victimisation, dans le cadre de notre étude, sera donc synonyme de toute victimisation à caractère criminel. Ce qui, encore en d'autres mots, signifiera être victime d'une situation pouvant être définie comme criminelle au sens de la loi. Lorsque les auteurs constatent et que les intervenants déplorent que peu de choses soient connues concernant la victimisation des itinérants, c'est à cette forme particulière de victimisation qu'ils réfèrent.

1.12.2. L'originalité de la présente étude

Sur la question de la victimisation des itinérants, nous avons recensé, nous le soulignons, moins d'une quinzaine d'études. Dans la quasi-majorité des cas, ces études ont été produites aux États-Unis et ont exploré la thématique de la victimisation des itinérants sous l'angle des méthodes quantitatives.

Bien que peu nombreuses, quelques grandes constatations se dégagent néanmoins de quelques études qui traitent de la question. C'est ainsi qu'on conclue que les itinérants, parce qu'ils sont plus vulnérables et plus exposés, sont plus souvent victimisés que d'autres (Padgett et Struening, 1992) ou, encore, que certains groupes d'itinérants encourent des risques de victimisation encore plus grands que d'autres compte tenu de certaines caractéristiques qui se surajoutent à leur conditions d'itinérants et qui les rend encore plus vulnérables. Qu'on pense, entre autres, aux problèmes de santé mentale, ou encore, à la toxicomanie.

Ce qui est possible de percevoir au regard de l'ensemble des études qui ont exploré la question de la victimisation criminelle des itinérants, c'est que les chercheurs ont jusqu'à maintenant toujours analysé cette thématique d'un point de vue positiviste. À notre avis, la recherche incessante des causes de la victimisation criminelle touchant les itinérant a eu pour conséquence de réduire l'explication ou même la compréhension de la situation à des aspects causaux liés au mode de vie qui serait spécifique aux itinérants. Or, il apparaît nécessaire de dépasser ce cadre positiviste pour tenter de rejoindre une dimension plus phénoménologique qui permette, quand à elle, de tenir compte du point de vue et du vécu des acteurs sociaux qui sont concernés au premier plan, soit les personnes itinérantes. Dès lors, notre parti pris est davantage de comprendre la dynamique de la victimisation criminelle vécue par les personnes itinérantes plutôt que de chercher à expliquer...à tout prix. Par compréhension, on peut entendre, par exemple, la prise en compte du point de vue, du vécu et des représentations des acteurs sociaux, ou encore, la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les interactions dans la dynamique des expériences de victimisation.

Outre l'approche compréhensive de la victimisation criminelle des itinérants à partir de leurs points de vue et de leur vécu, la recherche comporte une autre orientation tout aussi originale, soit celle de la compréhension de la prise en charge des itinérants victimisés. Il s'agit d'une part d'examiner de quelle façon les itinérants considèrent eux-mêmes leurs expériences de victimisation, notamment par rapport à la notion de victime d'actes criminelle, et, d'autre part, de voir comment ils qualifient et réagissent à leurs expériences. Sur cette question les écrits relatifs à la victimisation des itinérants se font définitivement silencieux.

La problématique de recherche ainsi précisée, il convient d'aborder de façon plus particulière la stratégie de recherche utilisée au plan méthodologique.

2. STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre vise à présenter la stratégie de recherche qui a été utilisée dans le cadre de notre étude. Dans un premier temps, il sera question de notre objet d'étude et nos objectifs de recherche. La seconde section, quant à elle, vise à préciser et à opérationnaliser les principaux concepts utilisés dans la présente étude. Par la suite, nous décrivons les justifications de nos choix méthodologiques ainsi que le choix de notre terrain de recherche. Dans un quatrième temps, nous présenterons de façon plus particulière la ressource que nous avons privilégié, soit l'Accueil Bonneau. Une fois cela accompli, il sera question de notre stratégie d'échantillonnage et de notre cueillette de données. Nous terminerons ainsi le présent chapitre en abordant notre stratégie d'analyse ainsi que les limites de notre recherche.

2.1. Objet d'étude et objectifs de la recherche

La présente étude se donne comme objectif général de lever le voile sur la question de la victimisation criminelle des itinérants à Montréal, et sur les modes de prise en charge de telles situations. Cela, en accordant une place centrale aux acteurs sociaux que sont les itinérants, à leurs expériences, à leurs points de vue, à leur vécu ainsi qu'à leurs représentations. Plus spécifiquement, il s'agit:

- 1) d'appréhender les représentations que les itinérants se font d'eux-mêmes et de leurs expériences de victimisation;
- 2) d'établir la nature et l'ampleur des conséquences des expériences de victimisation vécues par les itinérants interrogés;
- 3) d'étudier, du point de vue des itinérants, les modes de prises en charge des victimes, lorsqu'il s'agit de personnes itinérantes, les ressources qui leur sont accessibles de même que celles qui leur sont offertes et, finalement, l'adéquation des interventions.

2.2. Opérationnalisation des concepts

Plusieurs termes au cœur même de notre problématique nécessitent d'être explicités, leurs définitions n'étant pas données d'emblée, comme en font foi les écrits sur le sujet. Se prêter à cet exercice permet d'établir avec précision ce dont on parle (ce qu'on oublie trop souvent de

faire). Ainsi, nous posons d'entrée de jeu que, dans le cadre de ce rapport de recherche, nous entendons par:

-victimisation:

toute forme de victimisation en regard d'événements potentiellement criminalisables.

-itinérant:

la personne qui n'a pas d'adresse fixe, de logement salubre, à très faible revenu, confrontée à une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, présentant des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable, définition adaptée de celle proposée par le Comité des sans-abri de la ville de Montréal, reprise dans la Politique québécoise de Santé et de Bien-être ainsi que le Protocole interministériel sur l'itinérance, et sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

-prise en charge:

nous la définissons sous deux aspects: d'une part, la prise en charge formelle, qui concerne les ressources qui sont accessibles et qui sont offertes aux personnes itinérantes; et d'autre part, la prise en charge informelle, qui se présente sous forme de soutien apporté par les proches, par la famille ou encore par les amis.

2.3. Justifications des choix méthodologiques

2.3.1. L'approche qualitative

Cette étude sur la victimisation des itinérants et les modes de prise en charge se veut une recherche qui accorde une place centrale aux itinérants, à leurs points de vue et à leurs représentations. Ce faisant, nous partons du postulat que les individus doivent être étudiés dans leur contexte naturel et que l'interprétation des phénomènes sociaux ne peut être construite qu'en fonction du sens donné par les acteurs (Ghiglione et Matalon, 1978). En ce sens, l'approche qualitative convenait davantage que les méthodes quantitatives pour répondre au caractère exploratoire de notre étude et à l'ensemble des objectifs que nous nous sommes fixés.

De manière générale, l'approche qualitative propose, entre autres, que la réalité ne peut être dissociée de l'individu qui la vit. En accordant une place centrale à l'acteur social, les méthodes

qualitatives s'avèrent sans aucun doute le mode de construction de la réalité qui permet de mieux d'explorer la victimisation des itinérants et les modes de prise en charge en fonction des expériences, du vécu et des représentations de ces personnes. C'est donc principalement parce que les méthodes qualitatives permettent d'investiguer ou d'explorer la perspective des acteurs concernés, que nous avons décidé de les privilégier dans notre étude.

2.3.2. L'entretien

Pour saisir le vécu, les expériences et les représentations des itinérants nous avons dû choisir un mode de cueillette de données qui nous permette de bien accomplir cette tâche. Après avoir inventorié l'ensemble des possibilités, il s'est avéré que l'entretien de type qualitatif convenait parfaitement à notre objet d'étude et à nos objectifs de recherche. Un des principaux arguments qui justifie le mieux notre choix pour l'entretien est introduit par Poupart, (1997:175) qui stipule que:

L'entretien est l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites (les comportements ne parlant pas d'eux-mêmes), la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leurs situations, les acteurs étant vu comme les mieux placés pour en parler.

Ainsi parce que l'entretien de type qualitatif nous permet d'atteindre le sens, les représentations et le vécu des acteurs sociaux, il devient un outil privilégié pour notre étude.

D'une façon plus spécifique, lorsqu'on examine les écrits traitant des entretiens, on constate qu'il existe différents types d'entretiens qualitatifs. A cet effet, Ghiglione et Matalon (1978) distinguent trois types d'entretiens, soit l'entretien non-directif, l'entretien semi-directif et, finalement, l'entretien descriptif ou standardisé. Dans le cadre de la présente étude, nous avons opté pour l'entretien semi-directif que ces mêmes auteurs décrivent comme étant une forme d'entretien où:

Il existe un schéma d'entretien, grille de thèmes, mais l'ordre dans lequel les thèmes peuvent être abordés est libre. Si l'interviewé n'aborde pas spontanément un ou plusieurs thèmes du schéma, l'interviewer doit lui proposer le thème (p. 75).

Le choix pour ce type d'entretien n'est pas le fruit du hasard. Comme nous l'avons mentionné en décrivant notre problématique, les recherches qui ont traité de la thématique de la victimisation des itinérants ont en quasi-majorité, à l'exception d'une seule, privilégié une

méthodologie quantitative. Ce qui a pour conséquence qu'on retrouve très peu d'éléments de contextualisation concernant cette thématique en particulier. Pour ne donner qu'un exemple tiré de la littérature, certains auteurs tels Simons et Whitebeck (1989) arrivent à la conclusion que l'utilisation de certaines stratégies de survie, telles que quêter ou encore fouiller dans les poubelles, augmente le risque de victimisation chez les itinérants. Cependant ces derniers indiquent aucunement en quoi le fait de quêter ou de fouiller dans les poubelles augmente les probabilités d'être victimisé. Pas plus qu'ils nous informent, par exemple, sur le rôle que peuvent jouer les interactions dans la dynamique des expériences de victimisation. A cet égard, l'entretien semi-directif allait nous permettre de reprendre les catégories explorées jusqu'à maintenant, ou encore d'en découvrir de nouvelles, et d'aller recueillir davantage d'éléments de contexte, tels le rôle des interactions, qui nous permettent de mieux saisir l'avènement de la victimisation chez les personnes itinérantes.

Mais la possibilité de contextualiser certains aspects de la problématique de la victimisation des itinérants ne constitue pas l'argument premier qui justifie notre choix pour l'entretien semi-directif. La raison principale qui explique notre choix est directement liée à certaines difficultés que nous avons vécues lors de la réalisation de nos premières entrevues. Ainsi, en début de collecte des données, nous avons privilégié une démarche tout à fait non-directive pour nos entretiens. Après avoir effectué deux premiers entretiens, nous avons constaté que les interviewés déviaient fréquemment de l'objet d'étude. Ce qui a fait que les deux premiers entretiens contenaient très peu d'éléments d'informations se rattachant à notre thématique de recherche. Devant cette situation, notre réflexe n'a pas été de se questionner sur la consigne de départ et l'effet qu'elle pouvait produire, mais nous avons plutôt opté pour encadrer, dans une certaine mesure, le discours des interviewés en incorporant des sous-thèmes à aborder à l'intérieur même de notre stratégie d'entretien. Il est bien évident qu'en prenant une telle initiative, nous avons été plus à même d'obtenir l'informations que nous voulions obtenir. Il est tout aussi évident qu'en agissant de la sorte, nous avons réduit le discours des interviewés.

Bien que l'adoption de cette stratégie d'entretien nous ait permis de faciliter en quelque sorte la collecte des données auprès des personnes itinérantes, un retour critique sur nos actions, comme intervieweuse, nous a toutefois révélé que cela a entraîné de nombreux effets, notamment sur la manière d'analyser le matériel recueilli et la nature même de nos données, aspects sur lesquels nous reviendrons au cours de ce chapitre.

2.3.3. L'Accueil Bonneau comme terrain de notre recherche

A la mi-avril, lorsqu'il a été question de choisir le lieu de la sélection de l'échantillon et de la cueillette des données, la principale question se posant spontanément a été celle du terrain de recherche que nous allions privilégier. Devait-on se stationner dans les rues du centre-ville jusqu'à ce qu'on voit apparaître un "semblant" d'itinérant? Devait-on nous en remettre aux intervenants des ressources d'hébergement, des centres de jour ou encore des services spécialisés afin qu'ils nous présentent des interviewés potentiels?

Devant la multitude de possibilités, notre toute première démarche a été de consulter les quelques écrits qui traitent de la question des ressources destinées à cette population en particulier et de la sélection des personnes itinérantes qu'elles opèrent (Simard, 1990; Laberge et Roy, 1994; Fournier et Mercier, 1996). A travers ces quelques lectures, nous avons pu découvrir, entre autres, que l'Accueil Bonneau, la Maison du Père, la mission Old Brewery et la mission St-Michel constituent les principales ressources qui rejoignent la majorité des itinérants de Montréal. Nous savions donc qu'il y avait de fortes chances que notre étude se déroule en collaboration avec l'une ou l'autre de ces quatre ressources. Dans le but d'avoir une meilleure idée du terrain à privilégier, nous avons décidé, dans un deuxième temps, d'aller rencontrer le coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), M. René Charest. Lors de notre entretien avec monsieur Charest, nous lui avons fait part de notre hésitation à choisir l'une ou plusieurs ressources parmi les quatre principales que nous avons identifiées. En réponse à nos inquiétudes, ce dernier nous affirmait que, d'après son expérience, la grande majorité des itinérants de Montréal faisaient appel, à un moment donné ou à un autre, à l'Accueil Bonneau.

C'est donc principalement sur la base de nos lectures, des conseils de monsieur Charest ainsi que de l'accueil subséquent que nous avons reçu à l'Accueil Bonneau que nous en sommes venus à choisir cette ressource comme terrain de recherche. En plus d'offrir une diversité de la population, l'Accueil Bonneau constitue à nos yeux une ressource où nous risquions d'être mis en contact avec une population "expérimentée", susceptible d'en avoir long à nous raconter au sujet de la victimisation criminelle. Cependant, le choix de l'Accueil Bonneau présente également certaines limites. Étant donné que la clientèle de cette ressource est plus "expérimentée", on peut penser que les risques de banaliser les expériences de victimisation sont plus élevés que si nous nous étions retrouvés avec une population qui fréquente la rue

depuis peu de temps. Nous sommes également consciente que le choix de l'Accueil Bonneau exclut inévitablement la cueillette d'expériences de victimisation d'itinérants ne fréquentant pas cette ressource et qui ont des expériences de victimisation différentes. Tel qu'il est possible de le constater ici, notre choix pour l'Accueil Bonneau constitue un choix qui peut d'un côté renforcer la diversité des expériences de victimisation et de l'autre la limiter.

Le 7 mai 1996 nous avons téléphoné à la directrice de l'Accueil Bonneau, soeur Nicole Fournier, pour lui faire part brièvement de notre étude et solliciter un rendez-vous avec elle. Le lendemain, nous sommes allée rencontrer Soeur Nicole pour lui présenter plus en détails le contenu de notre étude et voir la possibilité de procéder à la cueillette des données dans ce milieu. Le premier contact avec le directrice de l'Accueil Bonneau a été très chaleureux. Après avoir présenté le contenu et les objectifs de notre étude, soeur Nicole nous a fait visiter l'ensemble des lieux. À la suite de cette visite, nous avons discuté plus précisément des différentes possibilités concernant le terrain de notre étude. A ce moment, la directrice nous a précisé qu'il serait probablement plus approprié de recruter les itinérants susceptibles de participer à l'étude au centre de jour de l'Accueil Bonneau, qui se trouvait dans un autre bâtiment, pour la simple raison que les itinérants passent beaucoup plus de temps au centre de jour qu'à l'Accueil Bonneau même, là où ils prennent leurs repas et partent par la suite. À partir de ce moment, il nous est apparu plus pertinent de se concentrer sur le centre de jour. Par ailleurs, discutant plus en détails des services offerts par le centre de jour, nous avons également appris que lorsqu'ils viennent solliciter différents services tels prendre une douche, se reposer ou encore prendre un café, les itinérants peuvent bénéficier de ces services sans être obligés de s'identifier ou encore de s'inscrire sur une liste quelconque. De notre point de vue, le caractère anonyme du centre de jour pouvait certainement faire en sorte de rejoindre un certain nombre d'itinérants désireux d'obtenir certains services tout en voulant demeurer anonyme.

C'est donc parce que le Centre de jour de l'Accueil Bonneau oeuvre auprès des itinérants, qu'il est un endroit où plusieurs itinérants passent une partie de la journée et, enfin, qu'il est un lieu où il est possible pour les itinérants de garder l'anonymat que nous avons décidé de privilégier ce milieu comme terrain pour recruter l'échantillon.

Maintenant que nous avons exposé notre cheminement et les principales raisons qui justifient le choix du terrain de recherche, nous aimerions présenter de façon plus spécifique les particularités du centre de jour de l'Accueil Bonneau.

2.4. Notre terrain de recherche

Étant donné la grande diversité des ressources oeuvrant auprès des personnes itinérantes à Montréal, nous croyons que la description de notre terrain d'étude est essentielle dans la mesure où le type de ressource choisi et les services dispensés par celle-ci ont un effet direct sur la population parmi laquelle nous avons sélectionné les répondants de cette recherche. À ce sujet, Laberge et Roy (1994:102) affirment que:

Le choix d'une institution particulière équivaut simultanément au choix d'un type ou d'une gamme de services et au choix d'un segment particulier de la population itinérante.

Nous sommes parfaitement consciente que la population fréquentant le Centre de jour de l'Accueil Bonneau recherche un type de service à travers le réseau d'aide aux itinérants et, par conséquent, que l'échantillon peut présenter des caractéristiques différentes d'un autre échantillon de personnes itinérantes qui ne fréquentent pas les ressources, ou encore, les autres services d'aide. C'est pourquoi la présentation des particularités de notre terrain de recherche est fort utile, car elles permettent de mieux cerner certaines caractéristiques de notre échantillon.

2.4.1. Présentation du Centre de jour de l'Accueil Bonneau

Le Centre de jour constitue l'un des nombreux services qu'offre l'Accueil Bonneau aux personnes itinérantes. Depuis sa création, en juillet 1989, le Centre de jour permet à de nombreux itinérants de Montréal de bénéficier d'un endroit chaud et accueillant et ce, presque toute l'année durant (le centre de jour étant fermé durant la période des fêtes et deux semaines durant l'été). Ouvert du lundi au vendredi, de 8hrs à 15hrs, le Centre de jour offre différents services aux personnes itinérantes, parmi lesquels on retrouve:

- un lieu où il est possible de subvenir à certains besoins de base tels: prendre une douche ou encore se reposer;

- un lieu de détente et de réconfort où les itinérants peuvent venir prendre un moment de répit et consommer du café;
- la possibilité pour les itinérants de discuter de leurs difficultés avec une équipe d'intervenants;
- un service de référence vers des ressources d'aide appropriées;
- la possibilité de s'impliquer et de participer à différentes activités socio-culturelles telles l'organisation du party de Noël, la visite de musées, un camp d'été, etc.

Profil de la clientèle

Bien que le Centre de jour de l'Accueil Bonneau ne tienne pas de statistiques spécifiques concernant le profil de sa clientèle, nos données d'observation nous ont cependant permis de cerner certaines caractéristiques de la clientèle. Si on tente de dresser un portrait de la clientèle-type qui fréquente le centre de jour de l'Accueil Bonneau, on constate qu'il s'agit essentiellement d'hommes âgés de 18 ans et plus, sans-abri ou encore sans domicile fixe, fréquemment aux prises avec des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'alcoolisme, présentant des difficultés d'intégration sociale, n'ayant pas d'endroit où aller pendant la journée et, enfin, désireux d'obtenir différents services offerts par le centre de jour.

Philosophie d'intervention

Le Centre de jour, tout comme l'Accueil Bonneau en général, préconise une approche humaniste basée entre autres sur des principes tels le respect des individus, le droit à la cordialité, à l'aide et au réconfort.

Critères d'exclusion

Les intervenants du Centre de jour de l'Accueil Bonneau n'excluent aucun individu sur la base de critères particuliers. Cependant, aucune attitude ou comportement de violence ne sont tolérés de la part du personnel. L'adoption de tels attitudes ou comportements peuvent aller jusqu'à entraîner la mise à l'écart de l'individu immédiate, pour une période variant d'une journée à l'exclusion définitive.

2.4.2. La négociation du terrain

Le tout premier contact avec notre terrain de recherche a eu lieu le 7 mai 1996, alors que nous avons téléphoné à la directrice générale de l'Accueil Bonneau, soeur Nicole, dans le but de lui présenter l'objet de notre étude et d'obtenir un rendez-vous nous permettant de préciser la nature de notre étude. Tel que nous l'avons déjà précisé, le 8 mai 1996 nous avons rencontré soeur Nicole à son bureau de la rue de la Commune. Lors de cette rencontre, soeur Nicole a démontré beaucoup d'intérêt pour notre projet de recherche et nous a proposé de réaliser notre cueillette de données au centre de jour qui se situait tout en haut sur la rue St-Paul. Soeur Nicole nous a alors demandé de lui laisser une copie de notre projet de recherche et de lui laisser une semaine, le temps qu'elle avise le personnel du centre de jour de notre étude et qu'elle voit s'il serait possible de dresser une liste d'itinérants susceptibles d'accepter de participer à notre étude, ce que nous avons fait.

Le 15 mai, nous avons contacté à nouveau soeur Nicole afin de vérifier si elle avait complété les démarches. Lors de cet appel, la directrice nous a affirmé qu'elle avait rencontré le responsable du Centre de jour, M. Mario Bousquet, et qu'il était prêt à nous recevoir. Immédiatement après cet appel, nous avons pris contact avec M. Bousquet. Lors de notre conversation téléphonique, Monsieur Bousquet s'est montré très intéressé par notre projet de recherche. Nous avons donc pris rendez-vous avec lui le lendemain matin à 9hrs au Centre de jour de l'Accueil Bonneau, situé au 408 rue St-Paul, dans le vieux Montréal.

Le lendemain matin, soit le jeudi 16 mai, nous avons rencontré M. Bousquet à son bureau et lui avons présenté en détails le projet de recherche. Étant donné que Monsieur Bousquet avait de la difficulté à saisir le terme de victimisation, nous avons tenté de le simplifier. C'est ainsi que nous lui avons mentionné que notre recherche portait sur la violence commise à l'égard des itinérants. Une fois qu'il eût bien cerné ce dont il s'agissait, Monsieur Bousquet nous a affirmé qu'il trouvait notre projet fort intéressant mais qu'il fallait s'attendre à ce que, durant la période estivale, beaucoup d'itinérants préfèrent rester à l'extérieur plutôt que de venir au centre de jour. Sa réaction nous a fait immédiatement réaliser que la période estivale n'était peut-être pas une période idéale, du moins lorsque la cueillette de données se fait dans un centre de jour, pour solliciter la participation à notre étude.

Étant donné que nous ne pouvions repousser la cueillette de données à un autre moment, principalement à cause du facteur temps, nous avons décidé de prendre le risque que la cueillette de données soit un peu plus longue que prévue afin d'être aussi fertile que nous le

souhaitions. Après avoir réglé ce détail important, Monsieur Bousquet nous a alors mentionné que si nous venions le matin, nous aurions probablement plus de chances de rencontrer des itinérants car ces derniers fréquentent surtout le Centre de jour à cette période durant l'été. Nous avons donc décidé de nous plier aux conditions du terrain que nous avons privilégié. Tout juste avant de quitter les lieux, M. Bousquet nous a suggéré de venir passer quelques temps au centre de jour, question de se faire voir et de prendre contact avec la clientèle, qu'il jugeait d'ailleurs réticente et sur ses gardes. Nous avons accepté sans hésitation. C'est ainsi que le 17 mai à 9hrs se tenait notre première présence sur notre terrain de recherche.

Comme on peut le voir dans ce qui vient d'être présenté ici, la négociation du terrain en tant que telle s'est très bien déroulée. Nous avons été accueillie de façon chaleureuse et, dès le début de notre démarche de recherche, nous avons senti un désir sincère de coopération de la part des différents intervenants en présence. Nous irons jusqu'à dire que la collaboration des intervenants du Centre de jour a été une condition essentielle à la réalisation de la présente étude.

2.5. La stratégie d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage que nous avons privilégiée est une des formes d'échantillonnage par cas multiples, soit l'échantillonnage par homogénéisation. Selon ce type d'échantillonnage, ce n'est pas tant le principe de la diversification externe qui s'applique mais plutôt celui de la diversification interne (Pirès, 1997). Nous nous sommes donc concentrés sur la diversification interne des personnes itinérantes interrogées. Nous avons effectué 17 entretiens auprès d'hommes itinérants fréquentant le Centre de jour de l'Accueil Bonneau et ayant déjà vécu une ou plusieurs expériences de victimisation.

En début de recherche, nous avons comme ambition de diversifier notre échantillon en fonction de variables telles l'âge, la classe sociale, le statut civil et, enfin, le niveau de scolarité des répondants. Cependant, notre présence sur le terrain ainsi que les premiers entretiens nous ont permis de constater que les itinérants fréquentant le Centre de jour de l'Accueil Bonneau constituaient un groupe d'individus relativement homogène, en ce qui a trait à la majorité des variables générales que nous avons retenues. Devant cette réalité, nous avons décidé de ne retenir que l'âge comme variable générale de diversification.

Au moment de sélectionner l'échantillon retenu pour la présente étude, ce que nous recherchions avant tout était la diversification des expériences de victimisation et nullement la représentativité scientifique. Parmi les variables spécifiques au groupe susceptibles de pouvoir jouer sur le sens, les représentations et le vécu des itinérants, deux variables nous ont semblé plus importantes que les autres, soit la nature de(s) expérience(s) de victimisation et, le temps passé à la rue. C'est donc en fonction de ces deux variables, en sus de l'âge, que nous avons sélectionné les itinérants interrogés.

Mais comme il n'existe pas à notre connaissance de recherche qui se réalise sans embûches, il nous a parfois été impossible de sélectionner les interviewés en fonction de ces critères, étant donné qu'en certains moments, nous avons l'impression de perdre le contrôle de la sélection de notre échantillon. Afin de mieux comprendre ce dont il est question ici, nous devons rendre compte de la technique d'échantillonnage qui a été utilisée dans le cadre de notre étude, c'est-à-dire la technique d'échantillonnage par boule de neige, ainsi que le contexte dans lequel s'est produit la sélection de notre échantillon.

2.5.1. La technique d'échantillonnage

Après avoir passé quelques temps sur le terrain de recherche à tenter de trouver des volontaires intéressés à participer à notre étude, nous avons rapidement pris conscience que l'objet même de notre étude était un sujet très délicat pour les personnes itinérantes. Après avoir essuyé quelques refus de participation, nous avons choisi de demander la collaboration du responsable du Centre de jour, Mario Bousquet, afin de nous aider à repérer des itinérants répondant à nos critères de sélection et désireux de participer à notre étude. Informé de nos principaux critères d'échantillonnage, Monsieur Bousquet s'est tourné vers les itinérants qu'il connaissait ou encore vers ceux qu'il savait avoir déjà vécu des expériences de victimisation. Après deux contacts initiés par Monsieur Bousquet, les itinérants eux-mêmes se sont mis à nous référer des "amis" qui avaient des choses à dire sur cette question. Quand une filière ainsi constituée était épuisée, le coordonnateur, aidé des autres intervenants en présence, nous référaient d'autres itinérants du Centre de jour. C'est ainsi que la sélection effectuée, via plusieurs intermédiaires, nous a parfois donnée l'impression de perdre le contrôle sur le choix de nos interviewés.

De notre point de vue, la nature même de notre objet d'étude combinée à l'attitude de méfiance et de résistance des personnes itinérantes imposaient en quelque sorte l'adoption de la technique d'échantillonnage par boule de neige. Cependant, nous sommes consciente que cette technique comporte des effets, autant sur le type d'échantillon sélectionné que sur la nature même des données recueillies. A titre d'exemple, on peut penser que nous avons possiblement eu accès aux individus les plus volubiles, ou encore, à ceux qui ont été plus victimisés, étant donné que les intervenants du Centre de jour avait surtout tendance à mettre l'accent sur la fréquence des expériences de victimisation et avaient à coeur de nous fournir des interviewés qui avaient, de leur point de vue, "quelque chose à dire" sur le sujet étudié. En d'autres termes, nous croyons que la sur-représentation ou la sous-représentation de certaines caractéristiques chez les itinérants interrogés (par exemple, la facilité d'expression, la fréquence des expériences de victimisation ou encore, l'absence de maladie mentale), sont dûes davantage à un effet de sélection qu'un reflet de la réalité. Ceci ne remettant nullement en cause les propos tenus par ceux que nous avons interviewé.

Finalement, en ce qui concerne le principe de saturation du matériel, bien que certaines catégories commençaient à réapparaître lors des dernières entrevues, il n'en demeure pas moins que celles-ci nous ont permis de recueillir du nouveau matériel (qu'on pense par exemple à l'apparition de la notion de "gars de rue"). Compte tenu des contraintes de temps que nous avons, nous avons dû mettre fin à la cueillette des données. Même si le point de saturation n'a peut-être pas été atteint, nous croyons tout de même que cette situation ne remet pas en question la qualité des données recueillies.

2.5.2. Les difficultés vécues lors de la sélection des interviewés

Une première étape a précédé la sélection de l'échantillon en tant que telle. Cette étape a débuté le 17 mai 1996 par une présence sur le terrain d'une durée approximative de 15 jours. Outre le fait de nous permettre de présenter notre recherche aux itinérants, le temps passé sur place nous a également permis d'en connaître un peu plus sur le Centre de jour comme tel et de créer des liens avec la clientèle via la participation à différentes activités telles le billard, les jeux de cartes, etc. Pensant que cette période d'observation sur le terrain allait également nous aider à repérer des itinérants pour notre étude, nous nous sommes vite rendu compte que la tâche du repérage n'allait pas être une étape facile. En d'autres termes, les itinérants ne voulaient tout simplement pas participer à notre recherche.

Après quelques tentatives infructueuses, nous avons décidé d'exposer nos difficultés au coordonnateur du Centre de jour, Monsieur Bousquet, et de voir avec lui ce que nous pourrions faire pour inciter les itinérants à participer à notre étude. C'est lors de cette rencontre, qui s'est déroulée le 30 mai, que nous avons appris que nous aurions peu de chances d'obtenir des volontaires s'il n'y avait pas de rémunération rattachée à la participation aux entretiens. Même si cette question soulevait bien des considérations éthiques, dans notre esprit, nous avons décidé d'offrir 10\$ aux itinérants qui accepteraient de participer à notre recherche.

Mais même après avoir commencé à rémunérer les participants, nous avons tout de même eu beaucoup de difficultés à repérer des volontaires. A notre avis, cette situation s'explique non seulement par le fait qu'il y avait très peu d'itinérants au Centre de jour durant cette période, mais également par la nature même de notre étude qui suscitait bien des interrogations, voir des réticences de la part des itinérants. Alors que plusieurs nous ont demandé si nous étions de la police, d'autres nous disaient plutôt avoir peur d'être identifiés et avoir peur que l'information mentionnée en entrevue se retourne contre eux. Nous avons donc pris du temps avec certains itinérants plus méfiants pour bien situer notre rôle d'étudiante de maîtrise, pour insister sur le caractère confidentiel et anonyme de notre étude et, enfin, pour mettre l'accent sur le fait que nous voulions connaître leurs points de vue sur la violence qu'ils avaient vécu et non pas sur la violence qu'ils avaient commise (nous comprendrons plus tard que l'un ne va souvent pas sans l'autre). Malgré ces précisions, beaucoup d'itinérants sont demeurés sur leurs gardes. Paniquée par l'état de la situation, nous avons à nouveau demandé la collaboration de Monsieur Bousquet, cette fois afin qu'il nous indique certains itinérants plus susceptibles de collaborer à notre étude. Avec son aide, nous avons pu rencontrer un premier itinérant. Par la suite, les itinérants ont commencé, comme nous le disions, à nous référer des connaissances. Mais Monsieur Bousquet désirait quand-même qu'on lui fasse part des nouveaux intéressés, afin qu'il puisse juger si l'individu était suffisamment sérieux dans sa démarche. Nous sommes conscients que cette situation a fait en sorte que certaines de nos filières se sont épuisées très rapidement, nous obligeant à faire appel à Monsieur Bousquet à quelques reprises en cours de démarche. C'est en ce sens que nous disons que nous avons eu par moment l'impression de perdre le contrôle de la sélection de notre échantillon.

2.6. La cueillette de données: les entretiens

Nous avons réalisé au total 17 entretiens semi-directifs auprès d'itinérants fréquentant le centre de jour de l'Accueil Bonneau. Ces entretiens se sont échelonnés sur une période d'un peu plus de quatre mois, soit du mercredi 5 juin au vendredi 13 septembre 1996. Pour ce qui est de la durée des entretiens, elle a varié entre 1 hr 10 minutes et 1 hr 55 minutes, la moyenne étant d'environ 1hre 30. Toutes ont été réalisées en matinée, soit entre 9hrs et 11hrs 45. Chacun des entretiens a été enregistré et le contenu des enregistrements a été retranscrit intégralement de façon à faciliter l'analyse du matériel.

Avant de débiter chaque entretien, nous prenions quelques minutes pour discuter de tout et de rien avec les itinérants, question de détendre l'atmosphère et de créer un lien avec ceux interrogés. Il est bien évident que lorsque nous sentions qu'un itinérant était plus anxieux ou tendu, nous n'hésitions pas à prendre plus de temps pour répondre à ses questions avant de démarrer l'entrevue. Par la suite, nous présentions à chaque interviewé la nature de notre recherche ainsi que les objectifs s'y rattachant. Étant donné les difficultés de compréhension que provoquait la notion de victimisation, nous présentions de manière générale notre recherche aux interviewés de la manière suivante:

Alors écoute, je fais une recherche sur la violence que les itinérants peuvent vivre dans la rue, ce n'est pas la violence que tu commets qui m'intéresse mais surtout celle que tu as vécue jusqu'à maintenant. En fait, j'aimerais que tu me parles de ce que t'en penses un peu toi, avoir ton opinion là-dessus.

Une fois que nous sentions que les interviewés avaient bien saisi ce dont il était question, nous en profitions pour demander l'autorisation d'enregistrer l'entretien. A ce sujet, on peut affirmer que tout s'est bien déroulé puisqu'aucun itinérant n'a présenté d'objections à ce que l'entretien soit enregistré sur magnétophone. Par la même occasion, nous reprécisions le caractère confidentiel et anonyme de l'entretien ainsi que la durée de celui-ci, soit environ 1hre 30. Finalement, nous mentionnions à chaque interviewé qu'il était libre de mettre fin à l'entretien en tout temps et qu'il était également libre de ne pas aborder les thèmes qu'il ne souhaitait pas aborder pour toutes sortes de raisons. Une fois l'ensemble de ces éléments précisés, nous lancions notre consigne de départ qui était la suivante:

Alors écoute quand on lit sur l'itinérance, on dit souvent qu'il arrive que certaines personnes s'en prennent à vous dans la rue, j'aimerais que tu me parles de ton expérience personnelle à toi.

Notre stratégie d'entretien prévoyait également différents sous-thèmes que nous désirions plus spécifiquement voir aborder. L'ordre dans lequel ces thèmes ont été abordés pouvait varier, dépendant du fait que l'interviewé aborde ou non certains thèmes spontanément ou que nous l'interrogeons à ce sujet. On peut diviser les thèmes en trois catégories: soit celle reliée à l'expérience de victimisation (soit la nature, les conséquences et les sources des expériences de victimisation); celle reliée à la prise en charge (le déroulement de la prise en charge suite à l'expérience de victimisation, s'il y avait lieu, les différents intervenants impliqués et, finalement, les perceptions que les itinérants entretiennent à l'égard des policiers et des ambulanciers) et enfin, celle reliée à la perception que les itinérants se font d'eux-mêmes (qui consistait à leur demander s'ils s'identifiaient au concept d'itinérant).

Nous avons terminé les entretiens en complétant une fiche signalétique comprenant à la fois des informations sur le contexte de l'entretien, des renseignements généraux sur les interviewés et enfin, certaines données se rattachant plus particulièrement à notre objet d'étude. Les éléments de la fiche signalétique étaient les suivants: l'heure et la date de l'entretien, le lieu et la durée de celle-ci, l'âge, la nationalité, le statut civil, le niveau de scolarité et le temps passé à la rue.

2.6.1. Le contexte d'entretien

Les entrevues que nous avons réalisées auprès des itinérants se sont déroulées dans un endroit calme, à l'abri de toute distraction. Plus précisément, il s'agissait d'un petit bureau aménagé d'une table et de deux chaises, situé dans une salle éloignée de la salle principale où se tenait la grande majorité des activités du Centre de jour.

En ce qui a trait au contexte général des entretiens, nous pouvons affirmer que nous avons déployé beaucoup d'efforts pour réduire la distance sociale qui pouvait exister entre les itinérants interrogés et nous. Le port de vêtements sports ainsi que notre préoccupation pour les termes utilisés lors des entrevues comptent parmi les stratégies que nous avons mis en oeuvre pour que les individus se sentent à l'aise de se livrer à nous. Sans prétendre avoir totalement éliminé la distance sociale, nous avons tout de même favorisé le plus possible le contexte détendu des entrevues.

Pour ce qui est du discours des interviewés, bien que, de manière générale, les itinérants aient fait preuve d'une certaine aisance à nous parler de la question de la victimisation, il n'en demeure pas moins que parfois les entrevues se sont avérées très émotives. À différents moments dans les entrevues, nous avons senti que la thématique de la victimisation provoquait à la fois beaucoup de colère, de rage et de peine chez plusieurs interviewés. À titre d'exemple, il a été fréquent de voir certains itinérants se lever debout lors de l'entretien pour montrer des blessures résultant d'expériences de victimisation, ou même encore, d'en voir fondre en larme pendant qu'ils se livraient à nous

Certains thèmes amenés lors des entretiens ont eux-mêmes accentué le caractère émotif de plusieurs entretiens. On n'a qu'à penser à la question policière, où il nous est arrivé de voir certains itinérants changer de tonalité ou encore, frapper sur la table lorsqu'ils nous livraient leurs points de vue et leur vécu avec la police.

Nous avons senti par ailleurs que les entrevues ont été pour plusieurs itinérants une occasion de prendre la parole et de briser l'isolement vécu au quotidien. Nous nous souviendrons sans doute longtemps d'un des itinérants qui nous a remercié d'avoir pris le temps de l'écouter, ou encore, de celui qui nous a tout simplement invité à venir le visiter dans un parc du centre-ville pour parler des conditions de vie des personnes itinérantes.

Sans vouloir tomber dans un récit émotif, nous aimerions tout de même souligner que la réalisation de ces entretiens a été pour nous une expérience de terrain des plus enrichissantes et ce, autant au plan de la connaissance qu'au plan personnel. Si en plus, ces entrevues ont permis à certains individus, ayant moins de pouvoir dans notre société, de prendre la parole, nous aurons réussi bien plus qu'un exercice de recherche.

2.6.2. Profil des itinérants interrogés

Au plan socio-démographique, le profil des itinérants que nous avons rencontrés en entretien se dessine comme suit: il s'agissait d'hommes canadiens-français (l'absence des femmes s'expliquant entre autres par le fait que la ressource soit réservée aux hommes seulement), âgés entre 22 ans et 62 ans (la moyenne d'âge étant de 37 ans), célibataires, provenant de classes défavorisées, dont le niveau de scolarisation varie de la 2^{ème} année du primaire à la 4^{ème} année du secondaire et, enfin, qui n'avaient aucun travail rémunéré au moment de la

réalisation des entrevues. En ce qui concerne les problématiques vécues par chacun, la très grande majorité des interviewés étaient aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool et/ou de drogues. Quant au temps passé à la rue, les périodes varient de 8 mois à 8 ans. En ce qui a trait à la victimisation, tous avaient évidemment vécu des expériences de victimisation, cette donnée constituant un critère de sélection de l'échantillon. Finalement, la nature des expériences de victimisation variait d'un interviewé à l'autre, allant du vol de biens personnels à l'agression nécessitant l'intervention des services médicaux.

2.7. L'analyse du matériel

2.7.1. Les éléments d'analyse

Le travail d'analyse a été précédé par la retranscription intégrale du discours des interviewés. Une fois cette étape accomplie, nous avons lu et relu notre matériel, recherchant à nous imprégner du matériel. Au cours de ces lectures, nous avons produit des notes analytiques et méthodologiques inscrites dans une marge prévue à cet effet.

Par la suite, nous avons procédé à deux étapes différentes. Dans un premier temps, nous avons effectué une analyse verticale de nos entretiens. Cette analyse nous a permis de constater si les sous-thèmes pré-établis dans la grille de cueillette de données se retrouvaient dans chacune des entrevues et si d'autres thèmes non prévus à l'origine émergeaient. Dans un deuxième temps, une analyse horizontale des 17 entretiens a été effectuée. Cette procédure nous permettait de mettre les entrevues en rapport les unes avec les autres et de faire ressortir les thèmes récurrents, ceux convergents comme ceux divergents, et parfois même, les expériences extraordinaires. Afin de mieux cerner les thèmes et sous-thèmes qui se dégagent de notre matériel, nous avons par la suite procédé au découpage de nos entrevues en fonction des différentes catégories émergeant de notre matériel, construisant du même coup notre schéma d'analyse thématique du matériel d'entretien. Pour finalement en arriver à présenter notre rapport d'analyse.

C'est précisément lors de cette dernière étape du travail d'analyse, soit la rédaction du rapport, que nous avons réalisé combien l'analyse du matériel était tributaire du type de matériel que nous étions allées chercher lors de nos entrevues. Ainsi, nous avons pris conscience que

l'utilisation de sous-thèmes pré-structurés à l'avance avaient eu non seulement comme effet de réduire et d'orienter considérablement le discours des interviewés mais également compliquaient sensiblement le travail d'analyse. Plus précisément, l'utilisation de sous-thèmes ne nous permettait pas de voir le rapport qui pouvait exister entre les différents sous-thèmes que nous avons utilisés lors des entretiens. D'autant plus que la pré-structuration du discours de nos interviewés ne nous a pas vraiment permis d'aller chercher le point de vue général des itinérants sur la question de la victimisation et des modes de prise en charge, pas plus qu'elle nous a permis de cerner l'importance que pouvait prendre la victimisation criminelle dans leur vie.

Une chose est certaine, malgré les effets qu'ont pu provoquer l'ensemble de nos choix et de nos actions sur le matériel recueilli et analysé, il n'en demeure pas moins que la présente étude a tout de même le mérite d'avoir mis à jour le point de vue des personnes itinérantes sur la question de la victimisation criminelle à l'intérieur de catégories circonscrites. Aspect sur lequel la quasi-majorité des recherches sont demeurées silencieuses jusqu'à maintenant

2.7.2. Éléments de réflexion sur la nature des données

Sans vouloir reprendre les réflexions méthodologiques que nous avons déjà présentées, nous aimerions toutefois exposer ici certains éléments de réflexion concernant la nature même de nos données. Si l'analyse est tributaire du matériel que nous sommes allés recueillir auprès des itinérants, la nature des données recueillies est, quant à elle, grandement influencé par la façon dont nous avons conduit nos entretiens. En conséquence, il est bien évident que le type de données qui sera exposé dans notre rapport d'analyse découle directement de nos interrogations de départ.

2.8. Limites de la recherche

Une première limite de notre recherche concerne la définition même de l'expression de victimisation. Étant donné que l'expérience de victimisation criminelle au sens où nous l'entendons présuppose un modèle de victimisation agresseur-victime, il va sans dire que toutes autres formes de victimisation vécues par les itinérants ne répondant pas à cette définition n'ont pas été retenues et analysées.

D'autre part, la présente recherche nous a permis de cerner le point de vue d'un segment de la population itinérante, soit les hommes ayant déjà vécu des expériences de victimisation et fréquentant le Centre de jour de l'Accueil Bonneau, laissant ainsi de côté le point de vue des itinérants n'ayant apparemment jamais vécu d'expérience de victimisation telle que nous la définissons, de ceux ne fréquentant pas cette ressource en particulier, celui des femmes itinérantes, des jeunes de la rue et enfin, celui des différents intervenants sociaux. Sans oublier que cette recherche explore exclusivement le phénomène de la victimisation des itinérants et des modes de prise en charge en contexte urbain.

Ainsi se termine la présentation de notre démarche de recherche et l'ensemble de nos réflexions s'y rattachant. Avant de mettre fin à ce chapitre, nous aimerions mentionner que bien qu'imparfaite, notre démarche de recherche nous a tout de même permis de saisir tout le sens, les représentations ainsi que le vécu des itinérants sur la question de la victimisation criminelle et de la prise en charge. Dimensions que nous aborderons plus particulièrement dans les deux prochains chapitres.

3. LES ITINÉRANTS ET LA VICTIMISATION CRIMINELLE : EXPÉRIENCES ET REPRÉSENTATIONS

Les deux premiers chapitres que nous venons de présenter ont permis de brosser le portrait de la littérature sur la question de la victimisation des itinérants et de préciser notre démarche méthodologique. Nous entrons maintenant dans le vif du sujet, l'analyse du matériel que nous avons recueilli sur le terrain. Avant d'aborder le contenu du premier chapitre d'analyse, rappelons que les données analysées proviennent de 17 entretiens effectués auprès d'itinérants fréquentant le centre de jour de l'Accueil Bonneau, situé dans le Vieux Montréal. L'objectif principal de ces entretiens était de recueillir les expériences, le vécu ainsi que les représentations que se font les itinérants de leurs propres expériences de victimisation et des modes de prise en charge de telles situations. Alors que le deuxième chapitre d'analyse sera consacré à la prise en charge des itinérants victimisés, le présent chapitre traite, quant à lui, plus particulièrement de la victimisation criminelle qu'ont vécue et que nous racontent les personnes itinérantes qui ont accepté de participer à l'étude.

Ce premier chapitre d'analyse correspond globalement à la première partie des entrevues que nous avons effectuées avec les itinérants, dans le sens où il aborde la question plus spécifique des représentations des expériences de victimisation que vivent les itinérants, un thème qui découle directement de la consigne de départ.

3.1. Formes et circonstances entourant les expériences de victimisation

Une fois la consigne de départ lancée, laquelle rappelons-le consistait à demander aux personnes itinérantes d'indiquer si ils leur étaient déjà arrivés *que quelqu'un s'en prenne à eux dans la rue*, on constate que le discours des interviewés demeure très centré sur la description d'événements de victimisation. D'ailleurs, lorsqu'on compare les différents thèmes qui sont abordés dans les entretiens, on peut voir que la description des événements de victimisation est certainement un des thèmes sur lesquels les itinérants ont eu le plus de facilité à partager leurs expériences personnelles.

À travers les descriptions d'événements de victimisation que nous relatent les personnes itinérantes, on observe que les expériences de victimisation varient autant concernant leurs formes qu'en ce qui a trait aux circonstances qui entourent leur avènement. Mais globalement,

nous pouvons dégager deux formes principales de victimisation apparaissant dans le discours des itinérants soit: le vol et l'agression physique.

Afin d'avoir une meilleure idée de ce dont il est question, nous devons examiner chacune des formes de victimisation qui ressort du discours des personnes itinérantes, à partir de ce qu'ils nous en disent, de la façon dont ils racontent ces événements.

3.1.1. Le vol

Lorsque les itinérants nous livrent leurs expériences de victimisation, le vol est sans aucun doute l'une des formes de victimisation qui revient le plus souvent dans leur discours. Et lorsqu'on examine l'ensemble des expériences de vols que les itinérants nous racontent, on constate que le vol, et plus particulièrement le vol d'effets personnels, est une forme de victimisation à laquelle plusieurs itinérants sont confrontés au quotidien. À la lumière de ce qu'ils nous racontent, il semble que le simple fait d'avoir en sa possession certains objets personnels tels un sac de vêtements, un baladeur ou encore un portefeuille augmente les risques de victimisation. Pour ne relever qu'un des exemples livrés par les itinérants qui se prêtent à l'étude, l'un d'eux raconte s'être fait voler tous ses biens personnels par un gang inconnu alors qu'il allait faire sa lessive:

Un moment donné je suis allé pour aller faire mon lavage, pis un coup que je suis arrivé pour faire mon lavage ben y a une gang de jamaïcains qui sont arrivés pis y sont rentrés trois estie pis là le couteau pis envoye: "amène ton portefeuille", pis là y ont fouillé mon pack sac pis ils ont ramassé tout mon meilleur stock, walkman, tout ce qui avait de valeur dans mon sac mes bijoux, mon rasoir, mes photos, tout le kit... (Serge, 33 ans).

Loin d'illustrer un simple exemple de vol de biens personnels, cette expérience de victimisation permet également de voir comment le fait de ne pas disposer d'endroit privé à soi où laisser ses biens en sécurité fait en sorte que plusieurs itinérants sont contraints de se promener avec tout leurs avoirs en leur possession alors qu'ils effectuent leurs activités de routine. Cet état de fait semble avoir pour résultat de rendre bon nombre d'entre eux plus vulnérables à la victimisation criminelle que d'autres bénéficiant d'un espace privé où ils peuvent laisser leurs biens en toute sécurité.

La lecture des expériences de vols nous permet également de voir que les vols de biens personnels dont sont victimes plusieurs des itinérants que nous avons rencontrés se produisent dans des circonstances diversifiées.

Par exemple, un des itinérants raconte qu'un individu, peu familier, lui a déposé des médicaments dans sa bouteille de bière pour ensuite lui dérober l'ensemble de ses effets personnels:

...moé ça m'est arrivé de mêm.:, j'étais en train de boire une bière avec un gars que j'avais rencontré la veille dans le parc pis j'y dis: " watch ma bière je vais aller pisser en arrière de la cabane là-bas", faque c'est ça , je m'en vais pisser pis je reviens m'asseoir, là je continue à prendre ma bière avec le gars pis tout. Ben christ trois heures après j'étais à St-Luc tout pocké parce que le gars avait mis des peanuts dans ma bière pis y était parti avec toutes mes affaires que j'avais, tout quand je te dis tout là, j'avais pus rien...(Germain, 37 ans).

Les expériences de vols de biens personnels décrites par les itinérants permettent également de constater que cette forme de victimisation se produit souvent au moment où ceux-ci profitent de quelque moment de répit pour dormir dans un lieu public. En effet, les entretiens contiennent plusieurs exemples de situations qui montrent que le fait de dormir sur un banc de parc, par exemple, rend les itinérants vulnérables aux vols d'effets personnels. L'un d'eux raconte ainsi s'être fait voler sa bouteille d'alcool alors qu'il dormait dans un parc:

...je ne sais pas trop. Je suis allé me coucher dans le parc avec ma bouteille de fort, mais là il m'en restait pas gros, pis quand je me suis levé une couple d'heures après ben la bouteille était pus là. me l'avait fait voler, y en a un qui est passé pis il l'a pogné la bouteille...(Yvon, 33 ans).

Pour d'autre itinérants, le "prix à payer" pour s'être endormi dans un lieu public est encore plus lourd de conséquences. C'est ce que raconte Georges qui dit s'être fait voler l'ensemble de ses biens alors qu'il venait tout juste de s'endormir dans un parc:

...un moment donné ça m'est arrivé, ça fait trois quatre mois de ça, j'étais encore dans le christ de parc Berri pis je venais de m'endormir, j'étais arrivé trop tard pour Old Brewery faque je suis allé coucher dans le parc. Pis c'est ça, je venais de m'endormir pis un moment donné deux gars sont arrivés sur moé pis ils m'ont tout volé ce que j'avais, mon portefeuille, mes cartes, mon linge, tout, j'avais pus rien pantoute (Georges, 62 ans).

Il est bien évident que l'on ne peut pas parler des circonstances entourant les expériences de vols vécues par les itinérants sans aborder la question des lieux où se produisent ces expériences de victimisation. Comme on peut le constater, à travers les quelques exemples que venons de présenter, l'impossibilité pour un bon nombre d'itinérants d'avoir accès à un lieu privé de résidence oblige ces derniers à fréquenter sur une base quasi permanente les lieux publics comme les parcs, les rues, les bouches de métro... voire à y vivre dans une large mesure. Le fait de vivre dans des lieux publics expose plusieurs itinérants à des formes de victimisation particulières. Cette constatation vient d'ailleurs appuyer les résultats de recherche de Simons et Whitebeck (1978) et ceux de Hindelang et al. (1989) qui, rappelons-le, affirmaient que la fréquentation sur une base régulière des lieux publics par les itinérants rendait ces derniers plus susceptibles de devenir la proie d'agresseurs potentiels. Il va donc sans dire que les lieux publics sont des endroits particulièrement à risque de victimisation pour les personnes itinérantes.

Les endroits publics ne sont pas par ailleurs les seuls lieux où les itinérants sont victimes de vols d'effets personnels. Nos données d'entrevues montrent clairement que, dans certains cas, les itinérants se font victimiser à l'intérieur même des ressources qui leur viennent en aide. Un des exemples de victimisation dans les refuges qui nous a spécialement frappé, parce qu'il venait tout juste de se produire au moment où nous nous apprêtions à débiter l'entretien avec l'un de nos répondant, est celui d'un itinérant qui venait tout juste de se faire voler ses lunettes de soleil au refuge. Celui-ci précise:

Même dans les missions ça arrive, regarde ça fait cinq minutes là que je viens de me faire voler une paire de lunettes là que j'aimais ben, qui était ben pratique quand il fait soleil, ben christ y sont partis avec... (Bernard, 42 ans).

Bien que certaines recherches avant celle-ci, entre autres celle de Fisher (1989), aient déjà montré que la victimisation envers les itinérants était quelque chose qui se produisait régulièrement dans les refuges pour personnes itinérantes, il reste que nous avons été surprise par cette réalité. À notre sens, l'événement que nous venons de relater un peu plus haut montre bien que les refuges pour itinérants ne sont pas en mesure d'assurer pleinement la protection contre une victimisation, aux itinérants qui fréquentent ces endroits. En effet, les expériences de victimisation dans les refuges auxquelles font référence les itinérants en entrevue soient beaucoup moins nombreuses que celles qu'ils citent comme s'étant produit dans la rue, il n'en demeure pas moins que les expériences qu'ils nous relatent confirment que

même au sein des missions, la sécurité est loin d'être acquise. À la lumière de ces constatations, on peut se demander qui peut assurer la sécurité des itinérants si même les refuges n'y parviennent pas ou du moins pas complètement? Cette question demeure sans réponse et mériterait certainement d'être fouillée de façon plus approfondie.

Finalement, un dernier type de circonstances entourant les événements de vols qu'il nous est possible de dégager du discours des itinérants est relié à la confiance. Certaines expériences que les itinérants racontent permettent de voir que la trop grande confiance accordée à certains individus a pour résultat de se faire voler ses effets personnels et, parfois même, son argent. Parmi les événements de cette nature qui reviennent le plus souvent dans le discours de ceux que nous rencontrons, on retrouve entre autres le cas où l'itinérant *prête* de l'argent à un individu qu'il connaît plus ou moins et le revoit jamais:

Ben un moment donné j'ai passé deux piasses à un gars que je voyais une fois de temps en temps. pis je ne l'ai pas revu mon argent pis des fois je capote pis je me dis: "qu'est-cé que je fais icitte moé, j'ai-tu le droit de vivre..."(Raoul, 34 ans).

D'autres itinérants, quant à eux, relatent s'être fait voler de l'argent qu'ils avaient confié à des individus afin que ceux-ci, en échange, leur fournissent des substances psychoactives qu'ils se chargeaient de quérir. Et on ne revoit plus jamais l'individu en question:

J'ai donné mon argent à un gars pour qu'il aille me chercher de la dope pis l'autre il se pousse avec mon cash...moé je me suis fait voler je ne sais pas comment de fois de même... (Yvon, 33 ans).

Fréquemment révélé par les itinérants, ce genre de situation illustre bien que la personne itinérante, en quelque sorte moins sur ses gardes ou, dans certains cas, dépendant des personnes qui lui fournissent de la drogue par exemple, est particulièrement à risque d'être victime de vol. La vulnérabilité différentielle de certains itinérants à la victimisation est une dimension qui sera abordée un peu plus loin au cours de ce chapitre. Par ailleurs, les deux derniers exemples de vols viennent de toute évidence nuancer les conclusions de certains auteurs qui affirment que l'exposition à des lieux publics expliquerait la victimisation des personnes itinérantes, dans la mesure où ces exemples montrent parfaitement le rôle que les interactions jouent souvent dans les expériences de victimisation. Ce qui entraîne que les lieux publics ne doivent pas être considérés comme des lieux qui expliquent l'ensemble des

expériences de victimisation mais plutôt comme des lieux d'interactions qui mettent en présence différents acteurs sociaux.

Contre toute attente, dirons-nous, puisque l'image que l'on se fait souvent d'un itinérant est celle d'un individu complètement démuné vivant d'expédients, le vol est une forme de victimisation qui prend beaucoup de place dans le discours de ceux que nous avons rencontrés. Bien qu'ils se produisent le plus souvent dans les lieux publics, les quelques exemples d'expériences de victimisation que nous avons reprises dans cette section permettent toutefois de constater que les itinérants peuvent aussi être victimisés à l'intérieur même des ressources. Notons encore qu'aucun n'a raconté avoir été victimisé chez lui.

En ce qui a trait aux circonstances entourant les événements de vols, les données que nous avons recueillies, révèlent que le fait d'avoir en sa possession l'ensemble de ses effets personnels, de s'endormir dans un lieu public, de fréquenter sur une base permanente les lieux publics, ou encore, le fait d'accorder une trop grande confiance à certains individus semblent être autant de situations qui rendent les itinérants vulnérables au vol des quelques biens en leur possession. Finalement, les quelques expériences de victimisation qui nous sont contées permettent également de voir que le vol entraîne dans certains cas des conséquences importantes, voire catastrophiques, pour certains itinérants, dimension qui sera abordée de façon plus spécifique un peu plus loin au cours de ce chapitre.

3.1.2. L'agression physique

L'agression physique est aussi une forme de victimisation que l'on retrouve fréquemment dans les propos des itinérants que nous avons rencontrés en entretien. Tout comme c'était le cas du vol, une bonne partie des agressions physiques que nous relatent les itinérants se produisent dans des endroits publics tels les parcs ou encore les ruelles, ce qui nous laisse croire, qu'au même titre que le vol, la fréquentation sur une base permanente des lieux publics rendrait certains itinérants plus vulnérables à l'agression physique.

Parmi les circonstances entourant l'avènement de l'agression physique se trouve l'incident au cours duquel un itinérant se fait agresser par un étranger incontrôlable au moment de quitter le parc:

Je venais pour m'en aller du parc pis là, un moment donné, y en a un qui s'est approché de moé pis y m' a donné un coup de pied dans le visage

pis là moé je suis tombé à terre pis là il est arrivé avec une énorme roche, il l'a levé comme ça pis il l'a pas laissé...je pensais réellement que j'étais pour y goûter (Clément, 58 ans).

Ce genre d'expérience permet de croire que certains événements d'agression physiques se produisent en toute gratuité. En effet, outre le fait que Clément se retrouve dans un lieu public, ce qui semble déjà être un facteur de vulnérabilité, comme nous l'avons signalé, aucune autre donnée dans son discours ne permet de comprendre pourquoi ce type d'événement se produit.

De la même façon que pour certains incidents de vols, la description des expériences d'agression physique faite par les itinérants montrent que le fait de dormir dans un lieu public devient une situation à risque pour l'agression physique. C'est ainsi que Georges rapporte s'être fait agresser par un groupe de skinheads alors qu'il s'était endormi dans le parc:

J'ai eu une expérience un moment donné pas avec des punks mais des skinheads. J'étais couché dans le Carré Viger pis je dormais pis tu sais quand tu dors pis que t'es itinérant tu dors avec un oeil ouvert tout le temps pis là je les ai vu venir pis là ils m'ont tapé dessus à gang, j'ai pas pu rien faire d'autre...(Georges, 62 ans).

Il est bien évident que lorsque se rajoutent à la fréquentation des lieux publics d'autres facteurs comme l'état d'intoxication des itinérants, les risques d'agression physique sont encore plus grands. Les propos de l'un deux, Steve, permettent de voir que l'intoxication vient non seulement augmenter les risques d'agression physique, mais qu'elle vient également diminuer les chances de voir venir l'agression :

Moé drêtte dans les parcs ben ça c'est arrivé juste quand j'étais gelé ou soûl ou quelque chose de même, ils attendent que tu t'endormes ou quelque chose de même pis là ils te poignent par en arrière pis là ils te sacrent un coup de poing en arrière de la tête. Là dans ce temps là tu peux pas rien faire, là tu te recouches... ça arrive trop vite pis de toute façon t'es soûl...(Steve, 26 ans).

De la même façon que pour les expériences de vols, les propos des itinérants permettent de constater que l'agression physique ne se produit pas seulement dans les lieux publics mais également dans les missions. Cet état de fait laisse voir encore une fois que les ressources, lieu où les itinérants devraient bénéficier de la protection qui ne leur est pas offerte par l'accès à un endroit privé leur appartenant, n'arrivent pas à protéger totalement les itinérants contre les incidents de victimisation.

Comme on vient de le voir avec les quelques extraits d'entrevues présentés plus haut, certains itinérants arrivent assez bien à décrire les expériences de victimisation vécues et les circonstances qui entourent ces expériences. Cependant, pour d'autres cette description des événements est beaucoup plus difficile à accomplir. En effet, lorsqu'on leur demande de décrire l'agression physique dont ils ont été l'objet et qu'ils viennent de nous "signaler en passant", quelque uns ne sont pas en mesure de préciser la nature exacte et les circonstances entourant l'événement de victimisation. La principale raison en est invariablement l'état d'intoxication avancé au moment où s'est produit l'incident de victimisation. Un des exemples qui reflète bien cet aspect est celui de la personne itinérante qui affirme ne pas pouvoir déterminer avec précision ce qui lui est arrivé car elle était trop intoxiquée au moment où l'événement s'est produit:

Je ne me rappelle pas quand l'autre m'avait fait une fracture du pouce ou ben d'autres m'avaient frappé à coups de bottines...c'est quelque chose qui est arrivé mais je me souviens pas tout le temps...pis j'étais pas tout le temps en état de savoir qu'est-ce qui s'était passé la veille... (Claude, 35 ans).

Pour d'autres itinérants, comme Steeve, n'étant pas en état de savoir ce qui vient de se passer, les témoins ayant assisté à l'agression physique constituent la seule source d'information qui leur permette d'avoir une idée de ce qui s'est passé:

Moé je ne peux pas vraiment te dire ce qui s'est passé, parce que moé je suis un consommateur de colle, de médicaments et de boisson pis j'ai eu ben des fuites, des black out, c'est sûr je me suis ramassé même des fois cinq fois dans la même semaine dans un hôpital parce que je m'étais fait pogner. Là j'avais un bras dans le plâtre le lendemain, pis le lendemain je demandais aux autres qui étaient dans le parc c'est quoi qui s'était passé pis là l'autre il me disait: "ben c'est lui qui t'a frappé à coups de bottines dans la face", ou ben il me disait: "c'est lui qui t'a pété le bras". C'est comme ça que je le savais ce qui s'était passé avec l'autre gars... (Steeve, 26 ans).

Un dernier aspect qui ressort du discours des itinérants que nous aimerions aborder dans cette section concerne les motifs de l'agression physique. Lorsqu'on est attentif aux événements que les itinérants nous racontent, il est possible de voir qu'un bon nombre d'agressions dirigées contre ces derniers ont des motifs différents. Le premier motif auquel les itinérants font référence est "l'argent". Selon ce qu'ils nous livrent, avoir de l'argent ou encore de la drogue sur

soi augmente les risques de se faire agresser par des assaillants. Un des itinérants avec qui nous nous sommes entretenue, Denis, affirme ainsi s'être fait agresser par des individus qui voulaient s'emparer de son argent:

Demande-moé pas comment ça mais ils le savent quand t'as de l'argent sur toé. Je venais tout juste d'avoir mon chèque d'aide sociale pis j'avais une centaine de piasses sur moé. Faque là je suis allé m'asseoir dans le parc pis un moment donné y a des gars qui sont arrivés pis ils m'ont sauté dessus carrément. Là ils m'ont donné trois quatre coups de poing pis des coups de pieds dans la face pis dans les côtes pis ils m'ont volé tout mon argent... (Denis, 35 ans).

Le deuxième motif d'agression que l'on retrouve dans les données d'entrevue est également lié à l'argent. Plus précisément, il s'agit de la situation où l'itinérant manifeste une résistance à remettre son argent à l'agresseur.

Par ailleurs, lorsqu'on compare les quelques événements de victimisation où les itinérants disent avoir tenté de résister aux malfaiteurs avec ceux où il n'y a pas eu de résistance de leur part, on s'aperçoit que les conséquences de la victimisation se révèlent beaucoup plus graves dans les cas où la personne itinérante affronte son agresseur. Steeve rapporte ainsi avoir subi des blessures physiques très graves pour avoir résister au malfaiteur qui voulait lui dérober son argent:

Je ne me souviens pas quand là, mais j'avais mangé des coups de pieds pis des coups de poing parce que ça ne me tentait pas de donner mon argent, pis le gars y avait un couteau pis là y m'a planté ça dans la cuisse"(Steeve, 26 ans).

Finalement, un dernier motif d'agression qu'il nous est possible de dégager des expériences que relatent les interviewés est celui où la personne itinérante n'a pas remboursé les dettes qu'elle avait contractées auprès d'individus de la rue. Certaines expériences qui nous sont relatées montrent très bien que ce genre d'imprudence entraîne des conséquences très lourdes pour la personne itinérante. Yvon, par exemple, affirme avoir subi des blessures physiques graves parce qu'il n'avait pas remboursé ses dettes:

J'ai mangé une couple de taloches, je ne payais pas mes dettes pis là ben évidemment eux autres ils voulaient leur argent faque je me faisais pogner par eux autres...des fois ils me maganaient pas mal, je me suis

déjà retrouvé avec le nez cassé ou ben une jambe...toutes des affaires de même là...(Yvon, 33 ans).

Kevin, quant à lui, révèle s'être fait violemment agressé dans un bar par des individus à qui il devait la somme de dix dollars:

Ça m'est arrivé de me faire battre oui, une bonne volée là je me souviens. Ils m'ont sauté trois dessus au coin de Ste-Catherine pis St-Laurent. Les gars étaient ben soûls pis moé aussi pis on était dans un bar pis j'étais en train de prendre une bière mais c'est pas moé qui la payais la bière...Anyway eux autres ils me croyaient pas pis là y en a un qui a commencé à me frapper à coups de baguette de pool. J'ai mangé une bonne dizaine de coups dans le dos pis sur la tête, ah j'en ai mangé toute une cette fois là...(Kevin, 27 ans).

Comme nous venons de le constater dans cette section, l'agression physique est une forme de victimisation à laquelle de nombreux itinérants sont confrontés. Les expériences que nous livrent ceux que nous rencontrons permettent également de voir que, bien que se produisant le plus souvent dans les lieux publics, il arriverait également que les itinérants soient victimisés à l'intérieur même des refuges. De plus, certains exemples nous permettent de conclure que ce n'est pas tant le fait de se retrouver dans les lieux publics qui augmentent les risques de victimisation que la nature des interactions entre les différents acteurs sociaux qui entraînerait le développement d'événements conflictuels. Cette constatation vient de toute évidence nuancer les conclusions de certains auteurs qui affirment que l'exposition à des lieux publics expliquerait la victimisation criminelle des personnes itinérantes.

En ce qui concerne les circonstances entourant l'agression physique, les propos des personnes itinérantes permettent de constater que l'agression physique se produit, dans la majorité des cas, lorsque ceux-ci ont de l'argent ou de la drogue sur eux, qu'ils s'endorment dans un parc ou encore lorsqu'ils se trouvent en état d'intoxication. Quant aux motifs de l'agression physique, nous avons vu, à travers les quelques exemples que nous avons relevés de nos entrevues, que bien que diversifiés, les motifs de l'agression ont, dans l'ensemble des cas, un rapport étroit avec l'argent. C'est le cas notamment lorsque la personne itinérante a de l'argent ou de la drogue en sa possession, qu'elle résiste à remettre son argent à l'agresseur ou encore qu'elle n'est pas en mesure de rembourser les dettes contractées auprès de certains autres individus de la rue.

3.2. La fréquence des expériences de victimisation

Le premier élément qui saute aux yeux lorsqu'il est question de la fréquence des expériences de victimisation est que parmi les itinérants que nous avons rencontrés, aucune révèle en entrevue n'avoir vécu qu'une seule expérience de victimisation depuis qu'il est à la rue. Les données recueillies nous permettent également de voir qu'en plus d'avoir vécu plusieurs événements de victimisation, pour un très grand nombre d'itinérants, les expériences sont de nature diverse.

Par ailleurs, lorsqu'on considère l'ensemble des expériences de victimisation que relatent les personnes itinérantes, on observe que certains sont davantage victimisés que d'autres. Rappelons que lorsque nous avons dressé le portrait de la littérature, certains auteurs, dont Fisher (1992), avaient aussi constaté que certains itinérants encourent des risques de victimisation encore plus grands que d'autres. Parmi les facteurs de vulnérabilité retenus par les différents auteurs cités, on retrouve, entre autres, la maladie mentale, l'implication dans des stratégies de survie déviantes, l'abus d'alcool et de drogues et, enfin, l'implication dans des activités criminelles.

Bien que notre échantillon soit de petite taille, nous nous sommes néanmoins livrée à l'exercice de voir ce qu'il en était pour ceux que nous rencontrions en entrevue. Ainsi, en partant de l'ensemble des expériences de victimisation et des données descriptives que nous avons recueillies auprès des itinérants, nous avons tenté de voir s'il était possible de retrouver des caractéristiques communes aux itinérants qui nous rapportent un plus grand nombre d'expériences de victimisation, et qui les distingueraient de ceux qui, d'un autre côté, seraient moins sujets à être victimisés.

Notre travail d'analyse révèle que certains facteurs tels le temps passé sur la rue, les antécédents judiciaires ainsi que les antécédents de violence familiale ne sont pas des facteurs qui distinguent les itinérants les plus victimisés des autres. Par contre, les facteurs qui paraissent avoir le plus d'impact sur la fréquence des expériences de victimisation vécues par les itinérants que nous avons rencontrés est sans aucun doute la consommation abusive d'alcool et de drogues et l'implication dans des réseaux de vente de drogues. En effet, lorsqu'on examine le profil des itinérants qui sont davantage victimisés et que nous le comparons avec le profil de ceux qui le sont moins, on s'aperçoit que les itinérants qui rapportent le plus d'événements de victimisation possèdent l'une ou l'autre de ces

caractéristiques. Un seul itinérant de notre échantillon cumule les deux caractéristiques et nous n'observons aucune différence dans la fréquence de la victimisation de cet individu avec ceux qui possèdent une seule des deux caractéristiques.

Les éléments que nous retenons pour expliquer la fréquence des expériences de victimisation des itinérants de notre échantillon vont dans le même sens que les résultats obtenus par certains auteurs cités dans la revue de littérature. Qu'on se souvienne de Fisher, Breakey et Ross qui, en 1989, observent dans leur étude effectuée auprès d'itinérants de Baltimore que les itinérants aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool et de drogues sont davantage victimisés que d'autres qui n'auraient pas de tels problèmes. De la même façon pour ce qui est de l'implication dans des réseaux de drogues, Simons et Whitebeck, en 1993, concluent que l'implication dans des stratégies de survie déviantes comme la vente de drogues serait directement liée au risque de victimisation qu'encourent les personnes itinérantes. Nos résultats de recherche viennent donc confirmer ceux déjà trouvés par d'autres.

Jusqu'à maintenant, nous avons examiné les formes que prennent les expériences de victimisation que nous livrent les itinérants que nous rencontrons en entrevue et tenté de voir les facteurs susceptibles de jouer un rôle dans la fréquence de ces événements de victimisation. Les données que nous avons recueillies en entrevues nous permettent également d'explorer une autre dimension de la victimisation criminelle des itinérants, soit les sources de victimisation.

3.3. Les sources de la victimisation: une question d'acteurs en présence et d'interactions

Après avoir réalisé deux entretiens sur le terrain, nous avons constaté qu'il était très difficile de dégager, à travers les descriptions d'événements de victimisation des itinérants qui se confiaient à nous, les sources de la victimisation. Soit que les itinérants n'en faisaient aucunement mention dans leur récit, ou encore, qu'ils s'en tenaient à utiliser les expressions "quelqu'un" ou bien "un gars". Étant donné que la source de la victimisation était un aspect auquel nous nous intéressions, nous avons choisi de l'incorporer comme sous-thème dans nos entrevues subséquentes. De fait, l'ajout de ce sous-thème nous a permis non pas tant d'avoir accès aux différentes sources de victimisation vécue par les personnes itinérantes que de se rendre

compte que nous devons davantage lire le matériel recueilli à ce chapitre en terme d'acteurs en présence.

Lorsqu'on demande aux itinérants si les expériences de victimisation qu'ils vivent se produisent davantage entre eux ou s'ils impliquent des gens extérieurs au groupe, les itinérants se distinguent en trois groupes par leurs propos.

Un premier groupe d'itinérants, qui constitue plus de la moitié de notre échantillon, est d'avis que les expériences de victimisation les impliquant sont souvent le fait des autres itinérants qui évoluent autour d'eux. C'est le cas notamment de Réal qui affirme explicitement que la victimisation provient d'autres itinérants:

La violence dans la rue, surtout dans le milieu de l'itinérance, la plupart du temps cette violence là elle se passe entre itinérants... (Réal, 24 ans).

On remarquera ici que Réal se dissocie du groupe auquel il réfère en disant: "cette violence-là elle se passe entre itinérants".

D'autres, au contraire, s'incluant dans le groupe des itinérants, utilisent plutôt l'expression "nous autres pour mentionner que la victimisation provient de l'intérieur du groupe des itinérants:

Non. La violence c'est entre nous autres, c'est entre nous autres beaucoup, tu sais comme je te disais tout à l'heure, on va se voler entre nous autres, on va se casser la gueule entre nous autres... non ça se passe ben gros entre nous autres... (Christophe, 34 ans).

Un deuxième groupe d'itinérants, beaucoup moins nombreux, adopte un point de vue contraire, prétendant que la victimisation ne provient pas des autres itinérants mais plutôt de gens extérieurs au groupe. Selon ce que nous relate Roger, entre autres, cette situation s'expliquerait par le fait qu'au sein même du groupe des itinérants il existerait une solidarité qui préviendrait l'apparition d'événements de victimisation provenant de l'intérieur du groupe:

Non, c'est de l'extérieur, c'est pas de l'intérieur, entre nous autres on est solidaire nous autres, on est des vieux trains, on est solidaire nous autres entre nous autres, même les jeunes trains, on est tous solidaires, ça vient pas de là...(Georges, 62 ans).

Enfin, deux itinérants expriment une troisième opinion. Selon eux, la victimisation proviendrait autant des gens de l'intérieur du groupe des itinérants que des gens extérieurs à lui. Les propos de Sébastien reflètent bien cette position :

Je dirais que c'est pas mal moitié moitié. Parce que quand on est soûl des fois on est en gang pis on a de la violence pis d'autres fois ben c'est plutôt les passants...(Sébastien, 44 ans).

Malgré le fait que les itinérants ne s'entendent pas nécessairement sur la provenance des expériences de victimisation, nous dégageons néanmoins, au travers de leurs propos une tendance majoritaire à croire que la victimisation est davantage le fruit de gens qui appartiennent au groupe des itinérants. Cependant, lorsqu'on examine la description des événements pour lesquels il nous est possible de retracer la source de la victimisation, notre propre lecture de ces événements nous amène plutôt à constater que les itinérants sont beaucoup plus victimisés par des gens de l'extérieur que par d'autres itinérants. Plus précisément, nous avons relevé quatre principales sources de victimisation auxquelles les itinérants font référence dans leur narration des événements.

Une première source de victimisation qui ressort encore du discours des itinérants qui nous racontent leurs expériences de victimisation provient des agents chargés d'assurer la sécurité publique, c'est-à-dire les policiers. Cette forme de victimisation occupe une place très importante dans les récits des personnes itinérantes. Analysant ce qui nous est confié par les interviewés, on constate que, pour un certain nombre d'entre eux, plus précisément deux d'entre eux, les policiers constituent la principale source de victimisation. C'est ainsi que Bernard dira que les policiers sont les seuls responsables des expériences de victimisation qu'il a vécues :

Moé là mon expérience personnelle, c'est que les seules personnes qui s'en sont pris à moé dans la rue c'est les policiers, c'est pas les autres itinérants ou quoi que se soit, c'est les policiers... (Bernard, 42 ans).

Les événements de victimisation qui impliquent les policiers se produiraient dans différentes circonstances. Une des circonstances qui revient de façon incessante est celle où ceux-ci se font frapper par les policiers parce qu'ils dorment dans les lieux publics. Sébastien affirme ainsi avoir reçu des coups par les policiers simplement parce qu'il dormait dans un parc :

Ils sont arrivés pis là ils m'ont réveillé à coups de matraques pis: "envoye bouge de là", pis c'est pas mal sévère comme réveil en tout cas, là tu manges un coup pis un autre pis un autre... (Sébastien, 44 ans).

Pour d'autres itinérants, l'expérience de victimisation issue des policiers se déroule à leur arrivée au poste de police. Ainsi, Raoul rapporte s'être fait ruer de coups au poste de police parce qu'il ne voulait pas "vendre" ses chums:

Ben moé ça m'est arrivé une fois là ils m'avaient arrêté dans le parc parce que j'étais un peu soûl pis là ils m'avaient amené au poste de police pis là rendu là-bas y m'ont donné des coups de livre de téléphone parce que je ne voulais pas stooler les autres dans le parc... (Raoul, 34 ans).

Une deuxième source de victimisation, selon l'importance qu'elle prend dans le discours des itinérants, provient des gangs de rue. Plusieurs expériences de victimisation qui nous sont relatées témoignent du fait que les itinérants seraient des cibles attrayantes pour les bandes notamment de jeunes. L'exemple de Georges nous permet de voir qu'à certaines occasions les itinérants servent de bouc émissaire et sont victimes de violence gratuite de la part de membres de gangs de rue. Ainsi, Georges prétend s'être fait agresser sans raison par un gang de skinheads alors qu'il était couché sur un banc de parc:

Un moment donné ils sont arrivés pis j'étais couché sur un banc de parc pis en passant paf ils te donnent un bon coup de pied, ça peut être un coup de couteau ou ben un coup de bâton...je l'ai vu pis je l'ai vécu... (Georges, 62 ans).

Une troisième source de victimisation seraient les "shylocks". Les "shylocks" constituent, rappelons-le, ce que Cohen et Sokolovsky (1989) appelaient les "loansharks", c'est-à-dire ces individus qui déambulent dans les rues de la ville à la recherche d'individus qui désirent leur emprunter de l'argent pour terminer le mois. Prenant en considération le fait que les itinérants n'ont souvent qu'un très faible revenu, on peut facilement imaginer qu'ils ne seront souvent pas en mesure de rembourser les dettes qu'ils ont contractées auprès des "shylocks". Ce genre de situation augmente bien évidemment les risques de victimisation pour l'emprunteur. L'histoire de Denis, qui raconte s'être souvent fait tabasser par les "shylocks" parce qu'il n'avait pas les moyens de les rembourser constitue un bon exemple de telles situations:

Je fais affaire avec les shylocks, je me fais tabasser souvent parce que j'ai pas d'argent pour les rembourser pis aussi les intérêts continuent à

grimper faque...ça arrive souvent qu'ils m'envoient un fier à bras pis je me suis fait casser la mâchoire une fois. Une autre fois je me suis fait casser le bras... (Denis, 35 ans).

Finalement, une dernière source de victimisation provient tout droit des "chums" ou encore des "connaissances de la rue". Même si certaines recherches, dont celle de Dunford effectuée en 1987, ont montré que les itinérants pouvaient être victimisés par d'autres itinérants, nous aurions cru qu'une des seules protection dont bénéficient les itinérants dans la rue serait constituée de leurs connaissances. Toutefois, les expériences de victimisation que nous racontent les itinérants en entrevue montrent que les connaissances avec qui ils évoluent ne constituent pas nécessairement une source de protection contre la victimisation les impliquant. Ainsi, Yvon avoue s'être fait voler de l'argent qu'il avait donné à un "chum" pour aller acheter de l'alcool. Il n'a jamais revu le "chum" en question:

Un moment donné on s'en va dans le parc. Je dis à mon chum d'aller me chercher deux dix onces de vodka pis moé j'allais l'attendre icitte ben tranquille, ça là c'est mon chum là, faque moé je reste dans le parc pis je l'attends. Un moment donné ça faisait deux heures que j'attendais faque je me suis dis je vais aller voir qu'est-ce qu'il fait, j'ai jamais revu ce gars là estie, il est parti avec mon argent (Yvon, 33 ans).

Cette citation donne aussi à réfléchir sur le sens des mots utilisés par les itinérants pour parler de leur entourage. On peut ainsi se demander qu'est-ce en réalité qu'un "chum", si à la moindre occasion celui-ci peut disparaître sans jamais être retracé?

Sur cette question des sources de victimisation, nous devons avouer que nous avons été surprise de constater que bien peu d'itinérants mentionnent des événements de victimisation impliquant des passants sollicités pour la quête. En considérant le fait que plusieurs itinérants affirment en entrevue que la quête est l'une des stratégies de survie qu'ils privilégient, nous aurions été portées à croire, nous appuyant sur les résultats de recherches antérieures, telles celle de Simons et Whitebeck (1993), que l'utilisation d'une telle stratégie de survie rendrait les itinérants vulnérables à cette forme particulière de victimisation. Sans oublier que l'imagerie populaire amène à croire que les itinérants qui quêtent se feraient fréquemment victimiser par les passants qui se sentent harcelés ou encore, menacés. Si ceci apparaît parfois dans les propos de nos interviewés, il reste néanmoins que c'est rarement.

Les événements sur lesquels reposent l'analyse précédente sont ceux où il est facile d'identifier la source de victimisation, pour les itinérants comme pour nous. Pour certains événements, par contre, les itinérants ne sont pas en mesure d'affirmer d'où provenait l'incident de victimisation. Différentes raisons sont amenées par eux pour expliquer cette situation. Alors que certains évoquent la rapidité avec laquelle s'est produit l'incident, d'autres affirment plutôt qu'ils n'ont pas été en mesure de déterminer la source de la victimisation parce qu'ils dormaient ou parce qu'au moment de l'événement ils étaient en état d'intoxication avancé.

Comme on peut l'observer dans cette section, à l'exception des incidents qui sont le fait des "chums" de la rue, les événements de victimisation que nous relatent les itinérants en entrevue apparaissent clairement être le fait, en grande majorité, de gens extérieurs au groupe des itinérants. La question qui s'impose à ce moment-ci est de savoir pourquoi une bonne partie des itinérants considèrent, lorsqu'on leur pose la question, que la victimisation se produit à l'intérieur du groupe alors que notre lecture des événements donne plutôt à penser que ceux-ci sont beaucoup plus victimisés par des gens de l'extérieur? Nous croyons que cette contradiction entre les réponses que les itinérants fournissent à notre question et notre propre lecture des événements de victimisation peut s'expliquer, d'une part, par la forme même de la question à laquelle nous leur demandons de répondre. Ainsi, nous croyons que cette question renfermait un découpage auquel les itinérants n'ont fait que se soumettre. Au lieu de leur demander si la victimisation se produisait entre eux ou venait plutôt des gens de l'extérieur, nous aurions dû tout simplement leur demander d'être plus explicite sur les sources de victimisation sans préciser de quelle façon. Peut-être alors les itinérants auraient-ils choisi d'exprimer autrement les différentes sources de victimisation qu'ils identifiaient.

D'autre part, il est possible que lorsque certains itinérants utilisent l'expression "nous autres" pour désigner la provenance de la victimisation, ils associent au groupe des itinérants en tant que tel différents acteurs qui, tout comme eux, fréquentent sur une base permanente les lieux publics comme, par exemple, les bandes de jeunes ou encore les "shylocks". Ainsi, le "nous" représenterait donc non seulement le groupe des itinérants mais également le groupe élargi des gens de la rue. Alors que dans notre esprit, les membres de gang de rue, les "shylocks" ou encore les fournisseurs de drogues feraient plutôt partie des agresseurs extérieurs au groupe. Le terme "gens de la rue" prendrait donc un tout autre sens pour ceux qui s'y trouvent, englobant à la fois les individus qui y vivent et ceux qui pratiquent leurs activités lucratives.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que les expériences de victimisation, telles que nous les analysons, nous amènent à conclure que les interviewés sont davantage victimes de gens extérieurs au groupe des itinérants que d'autres membres de leur groupe. Cette constatation va dans le même sens que les résultats de recherche de certains auteurs, comme Plotkins et Ortwin (1993). Toutefois, il n'est pas évident de savoir, dans ces études, à quoi réfère les expressions "in group" et "out group victimization".

Nous avons vu jusqu'à maintenant la nature et les sources des expériences de victimisation que subissent les personnes itinérantes. Avant d'aborder la question des représentations que les itinérants se font de leurs propres expériences de victimisation, nous présenterons les conséquences de la victimisation pour les personnes itinérantes concernées.

3.4. Les conséquences de la victimisation

Quand on demande aux itinérants de décrire les conséquences qui découlent des expériences de victimisation qu'ils ont subies, on observe qu'un bon nombre d'entre eux s'en tiennent le plus souvent à la description des conséquences physiques et matérielles de l'événement de victimisation. C'est davantage à travers leurs représentations de la victimisation qu'il nous est possible de déceler d'autres formes de conséquences. En somme, on distingue six types de conséquences découlant des expériences de victimisation que nous rapportent les personnes itinérantes.

3.4.1. Les conséquences physiques

Le premier type de conséquences, celui qui revient le plus souvent dans les récits des itinérants, concerne sans aucun doute les conséquences physiques. On constate que celles-ci prennent différentes formes et donnent lieu à des séquelles diversifiées. Ainsi, certains affirment que l'expérience de victimisation a fait en sorte qu'ils se sont retrouvés inconscients dans le parc, d'autres, relatent avoir eu plusieurs membres fracturés pour lesquels néanmoins ils n'iront pas consulter, laissant le temps "arranger" les choses. L'exemple de Steve montre bien que les fractures de membres sont monnaie courante à la suite d'expérience de victimisation:

J'en ai eu des conséquences laisse-moé te dire, j'ai eu le nez cassé, j'ai eu la mâchoire déplacée, j'ai eu huit côtes de pétées, j'ai ces trois doigts

là fracturés, j'ai tout de fracturé moé, pis ça c'est juste à cause de ces trois fois là... (Steeve, 26 ans).

Pour certains, le bilan de l'expérience de victimisation sera encore plus lourd en en terme de conséquences physiques, les obligeant à faire appel aux service médicaux et même, parfois, nécessitant une intervention chirurgicale. Ainsi, Serge explique qu'il a dû subir une opération au visage à la suite d'une agression physique:

Je me suis fait crisser une volée moé j'ai presque toute la face en fer, j'ai été obligé de me faire opérer, j'avais les os des joues rentrés par endedans, il a fallu qu'ils me cassent toute la face pis qu'ils me mettent une pinne de métal dans la face pendant un mois et demi de temps... (Serge, 33 ans).

Ce qui surprend le plus c'est de voir que certains traitent la perte d'un doigt ou l'infliction d'une blessure avec une certaine "légèreté". Ce bout d'histoire raconté par Kevin en représente un exemple éloquent:

Je me promenais dans la rue avec mon bout de doigt que je venais de me faire couper pis je regardais le monde là pis je tenais mon bout de doigt pis je disais au monde: "Veux-tu acheter un bout de doigt". Là le monde voyait mon doigt pis là y capotaient de me voir de même. En tout cas, j'ai fait ben le fou avec ce doigt là... (Kevin, 27 ans).

3.4.2. Les conséquences psychologiques

Le deuxième type de conséquences présent dans le discours des itinérants se rapporte aux conséquences psychologiques. Bien que ce type de conséquences ne ressorte pas autant, ou pas aussi explicitement et spontanément, il n'en demeure pas moins que deux itinérants de notre échantillon laissent clairement entendre qu'ils ont subi des événements de victimisation qui ont laissé des traces psychologiques importantes, se traduisant ainsi par une peur intense qui teinte fortement leur propos. Alors que, pour le premier, cette peur se traduit en entrevue par l'expression de tristesse et de pleurs, l'autre, quant à lui, ne cesse de répéter qu'il a peur de se faire agresser et que cette peur le paralyse:

J'ai peur, j'ai peur de me faire shooter, j'ai peur, je le sais que les guns y sont là...les latinos, les blancs, ils ont tous des guns pis ça se bat entre eux autres...asteur je ne fais plus rien, j'ai trop peur... (Denis, 35 ans).

Nous avons tenté de voir s'il était possible d'expliquer pourquoi la peur intense apparaît plus particulièrement chez ces deux individus. Or, ce qui surprend c'est qu'en examinant la fréquence de la victimisation de ces individus, on s'aperçoit qu'ils comptent parmi les itinérants les moins victimisés de notre échantillon. Cependant, l'élément qui semble expliquer de manière plus probable leur peur est la nature de l'événement de victimisation: les expériences de victimisation dont ont été victimes ces deux itinérants sont parmi les événements les plus graves que nous rencontrons. Ainsi, alors que le premier nous rapporte s'être fait casser la mâchoire à la suite d'une agression physique, le second, quant à lui, dénonce s'être fait battre par une bande de jeunes alors qu'il était dans le parc. À la lumière de ces quelques constatations, il semble donc que ce soit la gravité objective de l'acte qui explique le niveau intense de peur rencontré chez ces deux individus en particulier plutôt que la fréquence des expériences de victimisation.

3.4.3. Les conséquences économiques

L'expérience de victimisation entraîne également des conséquences matérielles et économiques importantes pour certains itinérants. Lorsqu'on tient compte du fait que plusieurs d'entre eux n'ont souvent que très peu de vêtements ou encore d'argent pour survivre, on peut facilement s'imaginer que le vol de quelques dollars ou encore le vol d'un sac contenant les effets personnels peuvent se révéler catastrophiques pour eux. Leurs propos nous permettent d'ailleurs de constater qu'il n'est pas rare que les itinérants laissent dans l'expérience d'une victimisation l'ensemble de leurs avoirs. Un des exemples qui, à notre sens, reflète bien cette réalité est celui de Bernard qui affirme en entrevue avoir perdu l'ensemble de ses effets personnels en hiver à la suite d'un pillage:

Un moment donné je me suis fait voler mon sac dans le parc, j'avais plus rien, j'ai été obligé d'aller à l'Accueil Bonneau puis à La Maison du Père, là je suis allé tout partout pour aller chercher du linge...puis c'est ça en hiver là c'est pas évident, t'as besoin de plus de linge tu sais...(Bernard, 42 ans).

Comme on peut le remarquer avec cet exemple, l'aide ponctuelle que fournissent certaines ressources devient indispensable pour les itinérants qui sont victimes de ce genre d'incident. Sans l'aide des ressources, il est très difficile d'imaginer comment certains itinérants arriveraient à survivre à la suite d'une expérience de victimisation qui vient les priver des quelques biens en leur possession.

3.4.4. Les conséquences sur le style de vie

Les données d'entrevues laissent voir que, à la suite d'expérience de victimisation, un certain nombre d'itinérants apportent des modifications à leur style de vie. Alors que, dans certains cas, ces modifications se traduisent par le fait de ne plus fréquenter de manière générale les lieux publics le soir, d'autres diront plutôt que depuis qu'ils ont été victimisés, ils évitent certains parcs de la ville en particulier au profit d'endroits plus calmes. Claude ira même jusqu'à prétendre que s'il a été victimisé par un gang, il utilise plutôt les artères principales au lieu des ruelles parce qu'il y a plus de chances d'y avoir des témoins s'il survient un événement de victimisation:

Depuis l'affaire avec la gang je ne me promène plus dans les ruelles, je me promène dans les rues principales. Comme ça, c'est sûr qu'il y a des témoins. Y en a des témoins en masse là. Ils me pognent pas dans les petits coins noirs, ça c'est un fait. J'ai appris de ce côté là... (Claude, 35 ans).

3.4.5. L'adoption de mesures de protection

Le cinquième type de conséquences qui ressort des propos de quelques itinérants consiste à développer un certain nombre de mesures de protection pour éviter un éventuel événement de victimisation se produisant sur la rue. Par exemple, Christophe raconte ne pas avoir en sa possession de pièces d'identité lorsqu'il se repose dans les parcs:

Ça c'est ben important de ne pas avoir de pièces d'identité sur toé, des fois t'es couché dans un parc t'es soûl pis tu dors, là tu te fais voler ton portefeuille, pour moé ça m'évite ben des problèmes de pas avoir de papiers d'identité sur moé... (Christophe, 34 ans).

Toutefois, une telle attitude pourrait attirer d'autres ennuis à celui qui l'adopte. On a qu'à penser, par exemple, que certains individus se font reconduire au poste de police simplement parce qu'au moment de l'arrestation, ils n'avaient pas en leur possession de pièces d'identité.

Steeve révèle, quant à lui, coudre un fil sur le rebord de ses poches de pantalon afin d'éviter qu'on lui vole son argent:

Aujourd'hui mes poches sont cousues, qu'ils essayent de venir chercher mon argent asteur, ils vont avoir de la misère à me l'enlever des poches mon argent... (Steeve, 34 ans).

Le moyen de protection le plus extrême que nous ayons rencontré chez les interviewés revient sans aucun doute à Serge qui relate s'être muni, à un moment donné, d'une arme à feu:

Un moment donné j'étais armé au bout, le premier qui me niaisait dans un parc j'y disais: "Quoi? tu veux mon argent! ben regardes, je vais t'en faire un moé: "donne-moé ton argent. Même si t'es beef ça ne me dérange pas moé..." (Serge, 33 ans).

Certains itinérants vont également développer des mesures de protection pour éviter la victimisation à l'intérieur des refuges, signalant par le fait même les risques de se retrouver dans de tels endroits. Ainsi, Kevin affirme que lorsqu'il va dormir dans une mission, il s'assure de ne pas avoir d'objets de valeur en sa possession, tels des bijoux ou encore un portefeuille, car le risque de victimisation est trop élevé:

Non moé asteur je ne vais pas dormir dans les missions avec mes bijoux, mon portefeuille ou des affaires de même, je me suis fait assez voler dans ces places là, non merci... (Kevin, 27 ans).

Afin de réduire les risques de victimisation, Claude dira , pour sa part lorsqu'il fréquente le refuge, il préfère demeurer avec le personnel en fonction plutôt que d'être avec les autres itinérants:

Moé quand je viens icitte, c'est ben rare que je vais me tenir avec la clientèle parce qu'il arrive tout le temps des affaires. Je vais plutôt rester avec les intervenants parce que je sais que si il arrive de quoi ben ça sera pas les intervenants qui vont me sauter dessus...(Claude, 35 ans).

3.4.6. Le retour d'agressivité

Finalement, le dernier type de conséquence auquel font référence quelques-uns des itinérants consiste à retourner l'agressivité vécue lors de l'expérience de victimisation vers les autres. Cette conséquence de la victimisation se retrouve plus particulièrement chez deux itinérants de notre échantillon. En fait, ce qu'il nous semble se dégager de leur propos, c'est que l'expérience de victimisation qu'ils ont subie provoque une telle rage intérieure que la seule façon de se dégager de ce sentiment et, par le fait même, de retrouver un équilibre, c'est de faire vivre à d'autres la même expérience de victimisation. Par exemple, Yvon révèle qu'après

s'être fait voler plusieurs fois de l'argent par des individus qui étaient censés lui ramener de la drogue, il a décidé d'en faire autant:

Un moment donné je me suis tanné de me faire voler mon cash, ben un moment donné j'ai fait pareil. J'ai crossé le monde moé aussi, tu t'offres pour aller chercher de la dope pis tu la consommes ou ben tu pars avec le cash, c'est de même que ça marche moé asteur...(Yvon, 33 ans).

Pour certains, il ne s'agit pas tant de se venger mais de profiter des opportunités qui se présentent lorsqu'un "chum" est trop intoxiqué pour avoir conscience de l'arnaque. Ainsi, diront-ils pour se justifier, comme le fait Sébastien: *"si ce n'est pas moi qui le fait ce sera un autre"*:

Moé même j'en profite des fois, comme moé quand j'étais soûl je me suis fait faire. Ben quand je vois un gars qui est soûl ben même si c'est mon chum, je le volerai pas directement en lui fouillant dans ses poches là, mais s'il est soûl pis il laisse traîner son argent je vais le ramasser. Il s'en souviendra pas pis c'est tout là. De toute façon si c'est pas moé qui le ramasse ça va être un autre. Je me dis que je fais aussi ben d'en profiter pendant que ça passe, faque j'en profite...(Sébastien, 44 ans).

Comme nous venons de le voir dans cette section, les conséquences essuyées par les personnes itinérantes à la suite d'une expérience de victimisation peuvent être de différents ordres. Leur description montre que, particulièrement pour certains d'entre eux, les conséquences vont se révéler désastreuses. Ainsi, il n'est pas rare de constater qu'à la suite d'une expérience de victimisation certains y laissent tous leurs avoirs et parfois même, une partie de leur santé physique. Pour d'autres, l'événement de victimisation entraîne des conséquences psychologiques et des changements de comportements qui modifient grandement leur qualité de vie. Finalement, nous avons pu prendre conscience que dans certains cas, l'incident de victimisation amène la victime à victimiser quelqu'un d'autre à son tour.

Nous avons abordé jusqu'à maintenant les représentations des itinérants quand à la nature des événements de victimisation qu'ils vivent, les principales sources de la victimisation qu'ils identifient et, enfin, les conséquences qui découlent de telles expériences. La prochaine partie, qui constitue le dernier volet du présent chapitre, concerne les représentations que les itinérants se font de ces expériences de victimisation qui les concernent au premier plan. Plus précisément, il s'agit de savoir comment les itinérants analysent leurs propres expériences de victimisation ou encore, la victimisation de manière générale.

Outre la description plus factuelle des événements de victimisation, les entrevues auprès des itinérants permettent en effet d'avoir accès au vécu, aux représentations ainsi qu'aux conceptions que ces derniers se font des expériences de victimisation qu'ils vivent. Cette dimension occupe une place importante dans le discours des personnes itinérantes. Nous les aborderons sous différents angles.

3.5. Aspects associés à la victimisation

3.5.1. L'imprévisibilité de la rue

Lorsqu'il est question des expériences de victimisation qu'ils subissent, un des aspects qui revient de façon incessante dans le discours des personnes itinérantes est sans aucun doute le caractère imprévisible de la rue. Selon ce que plusieurs racontent, la rue constitue un lieu public où on ne sait jamais ce qui peut nous arriver. Le cas de Mario est un exemple qui, en plus de montrer le caractère imprévisible de la rue, représente parfaitement l'opinion partagée par plusieurs itinérants rencontrés:

...pour moé c'est une ostie de vie la rue parce que tu sais pas à quoi t'attendre. Tu te couches le soir sur le banc de parc pis qu'est-cé qui va se passer cette nuit de bizarre...tu peux te faire assommer, tu peux te faire poignarder. Tu ne le sais pas pantoute...t'es dans le parc un moment donné pis t'es ben tranquille pis là paf tu peux recevoir un coup en arrière de la tête. C'est une ostie de vie en tout cas...(Mario, 36 ans).

Le caractère imprévisible de la rue oblige ainsi à demeurer aux aguets de façon constante. On se doit d'être continuellement en alerte afin d'éviter d'être victimisé. C'est à tout le moins ce qu'expriment plusieurs de ceux que nous rencontrons. L'un d'eux, Georges, affirme à ce sujet qu'il doit demeurer aux aguets afin d'éviter qu'on lui vole son argent lorsque la quête de la journée a été bonne:

La vie d'itinérant là je vais te dire une affaire il faut le faire, parce que y a ben des fois c'est pas drôle en crucifix. Il faut que tu te watches tout le temps. Surtout moé des fois je vais bomber un 30-40\$ dans la journée là, il faut que je me tchèque tout le temps pour pas qui en aille un qui essaye de me l'enlever...(Georges, 62 ans).

Toutefois, demeurer aux aguets ne semble pas être suffisant pour éviter la victimisation criminelle. Lorsqu'on analyse les propos des personnes itinérantes, on se rend compte que plusieurs d'entre elles affirment être amenées à utiliser la violence à leur tour lorsqu'une situation de victimisation survient. Ainsi, alors que certains relatent d'être obligés d'utiliser la violence pour se défendre des individus qui désirent s'en prendre à eux, d'autres vont jusqu'à mentionner que s'ils n'utilisent pas la violence pour se défendre, ils risquent fort de "passer pour des victimes faciles" auprès des agresseurs et, par le fait même, de devenir des victimes perpétuelles. Basé sur de tels propos, on peut penser que l'utilisation de la violence dans le but de se défendre devient non seulement pour certains itinérants un moyen de regagner un peu de pouvoir lorsqu'une situation de victimisation survient, mais permet également d'éviter d'essuyer des conséquences beaucoup plus graves résultant de l'expérience de victimisation.

Pour d'autres itinérants, il ne s'agit pas tant d'utiliser la violence pour se défendre des coups donnés par l'agresseur que de s'assurer de donner le premier coup lorsqu'une situation à risques de victimisation se produit. De cette façon, on évite d'être la victime et on établit sa résistance en jouant le rôle de l'agresseur. Kevin affirme en ce sens que lorsque survient une situation à risque de victimisation, il est toujours celui qui frappe le premier:

C'est pas un don mais je peux te dire que je prévois ça, le premier coup que le gars va te donner tu sais y va t'ébranler pis c'est lui là qui a la chance de te crisser une volée pour des conneries...mais moé je laisse jamais la chance à l'autre de me frapper dans ce temps là, paf je vais frapper tout de suite avant qu'il me pogne. Pis si y veut pas comprendre que ça marche pas avec moé ces affaires là, ben là je ne le lâcherai pas pantoute...(Kevin, 27 ans).

Finalement, Christophe, quant à lui, mentionne utiliser la violence pour survivre dans la rue:

... j'essaye le moins possible d'abuser de la violence mais moé la violence je vais m'en servir pour survivre, c'est juste ça...elle va me servir pour survivre dans la rue parce que c'est un milieu où il faut que tu survives parce que si tu te laisser-faire, tu vas te faire piler dessus par les autres gars, ils vont en profiter, ils vont te battre, te voler, ils vont tout prendre de toé...(Christophe, 34 ans).

Les quelques exemples que nous venons de présenter peuvent laisser croire que les itinérants se retrouvent constamment en situation où ils se voient forcés d'adopter le rôle du protagoniste qui se défend d'un individu qui veut s'en prendre à lui. Or, selon les propos de quelques autres interviewés, il arriverait également, dans certaines situations, que l'itinérant soit celui qui

provoque la situation de violence. L'histoire que raconte Sébastien, entre autres, en est un exemple éloquent:

Ouais mais des fois c'est nous autres aussi qui provoquent des situations de violence là. On prend trop de place, on est soûl là pis c'est nous autres qui devient baveux avec le monde des fois, on provoque des chicanes pis on part, pis des fois ben on se fait battre pis d'autres fois on gagne...(Sébastien, 44 ans).

Une telle opinion va d'ailleurs dans le même sens que les propos relatés par trois itinérants qui avouent en entrevue avoir été, en certaines circonstances, "celui qui agresse". Germain, par exemple, avoue explicitement qu'il lui est arrivé fréquemment d'agresser d'autres individus:

...j'en ai mangé des coups je ne peux pas te le cacher, j'ai mangé des coups de bat de baseball, j'ai été poignardé, mais aussi y a ben des fois que c'est moé qui a battu des gars à coups de bat...(Germain, 37 ans).

Kevin, ira jusqu'à dire que depuis, quelques temps, il adopte plus souvent le rôle de l'agresseur que celui de la victime:

Non moé ça fait longtemps que j'en ai pas reçu de violence mais moé j'en ai donné beaucoup dernièrement. Je peux te dire que dans ces temps-ci là j'en reçois pas beaucoup à comparer à ce que je donne...(Kevin, 27 ans).

Bien que ces quelques exemples témoignent état du fait qu'il arrive que certains itinérants prennent le rôle de l'agresseur, il n'en demeure pas moins que ce genre de discours demeure le fait de quelques itinérants seulement. Il est bien clair, lorsqu'on examine l'ensemble des propos tenus par les itinérants, que ceux-ci utilisent nettement plus la violence pour se défendre et pour survivre que pour toute autre raison.

Parler de victimisation avec les personnes itinérantes en utilisant le terme "violence vécue" nous a également permis d'obtenir de l'information sur la violence que ces derniers commettent, et notamment, leur implication dans des activités criminelles. Bien que ce thème abordé par plusieurs personnes itinérantes en cours d'entretien n'ait pas à première vue de lien direct avec la victimisation criminelle que ces derniers subissent, nous avons néanmoins décidé d'en traiter dans notre analyse puisqu'il contient des éléments de connaissance intéressants et, nous le verrons, un éclairage pertinent concernant la victimisation des itinérants.

3.5.2. La criminalité des itinérants

À travers le vécu et les représentations des expériences de victimisation que nous livrent les itinérants que nous rencontrons en entrevue, il arrive assez fréquemment que ceux-ci racontent ce qu'ils appellent "leurs mauvais coups". En effet, on note dans leurs propos que ces derniers ne font pas seulement que subir des expériences de victimisation, mais qu'il arrive aussi assez fréquemment que certains d'entre eux s'en prennent à d'autres, commettant ainsi, et autrement, des infractions pénales. À la lumière de ce qu'ils relatent, il semble d'ailleurs que l'implication dans des activités criminelles soit une dimension importante dans la vie d'un nombre considérable de personnes itinérantes.

Ce que nous constatons d'abord à travers les récits des itinérants qui font mention de leur implication dans des activités criminelles c'est , qu'à l'exception de la vente de drogues, l'ensemble des activités criminelles que les interviewés nous confient tourne autour du vol. Cependant, contrairement à ce qu'affirment certains auteurs, comme Snow et al. (1989), la grande majorité des vols que nous avouent les itinérants que nous rencontrons sont bien loin des simples vols de cigarettes et de nourriture auxquels font référence ces auteurs. À l'exception de Germain, qui affirme se rendre fréquemment manger dans des restaurants et quitter l'endroit avant d'obtenir l'addition, les vols rapportés par les interviewés sont beaucoup plus lourds en conséquences pour la victime et plus raffinés que ce que Snow et al. (1989) rapportent. Par exemple, Sébastien dira avoir battu un touriste avec ses "chums" pour obtenir l'argent que celui-ci venait tout juste de retirer du guichet automatique:

C'est comme quand tu vois un touriste qui sort de la banque pis qui pitonne estie pis tu le vois il compte sa pile d'argent là. Ben nous autres c'est ça qu'on fait, on lui saute dessus, on le bat pis on lui vole son cash, après ça ben tu te payes de la bière pis de la dope...(Sébastien, 44 ans).

Mario admet, quant à lui, voler des chèques de T.P.S avec ses "chums", chèques qu'il écoule par la suite dans des débits de boisson:

Ce que je fais des fois aussi avec mes chums c'est qu'on court les boîtes à malle pour la T.P.S, on change les chèques dans les tavernes où on est connu pis on change les chèques, faque c'est ça après ça ben nous autres on paye notre drogue quotidienne avec ça...(Mario, 36 ans).

Ce que nous apprennent ces quelques exemples de récits, et que nous relatent par ailleurs d'autres itinérants, c'est que les activités criminelles pratiquées par les itinérants sont commises le plus souvent dans le but de répondre à un besoin de base, manger par exemple, ou encore pour combler un besoin de consommation d'alcool et/ou de drogues. Bien que plus sophistiqués que les vols qu'avaient constatés Snow et al. (1989), il n'en demeure pas moins que les motifs de "survie" ou encore de "dépendance", qui motivent la commission des activités criminelles de plusieurs itinérants de notre échantillon, rejoignent les résultats de recherche de ces mêmes auteurs qui affirment que la criminalité des itinérants en est souvent une de survie. De plus, on constate que les activités criminelles des itinérants présentent souvent une structure de complicité. Nous verrons d'ailleurs plus loin que cette réalité n'est pas sans lien avec la solidarité qui marque le style de vie d'un noyau de personnes itinérantes.

Nous avons vu jusqu'à présent que le caractère imprévisible de la rue amène parfois certains itinérants à utiliser la violence pour se défendre ou encore pour survivre. Quoique assez rares, les récits indiquent que certains d'entre eux iraient jusqu'à provoquer des situations de violence ou, encore, à adopter le rôle d'agresseur. En ce qui concerne la criminalité commise par les itinérants, nos données montrent que, malgré le fait que ces activités criminelles puissent être assez graves, elles sont souvent commises dans le but de combler un besoin de base ou encore une dépendance à l'alcool ou aux drogues. Un autre thème qu'il est possible de dégager du discours des personnes itinérante et que aborderons maintenant concerne la non-gratuité de certaines expériences de victimisation.

3.5.3. La non-gratuité des expériences de victimisation

Contrairement à ce que nous laissent croire les données de certaines descriptions factuelles d'événements de victimisation, lorsque plusieurs itinérants nous entretiennent des expériences de victimisation qu'ils subissent, à l'exception d'un seul, ces derniers sont unanimes sur le fait que les incidents de victimisation ne sont généralement pas gratuits. Un exemple qui montre bien le point de vue de ceux-ci est celui de Mario:

Tu sais mais dans tout ça là, c'est super rare quand même que c'est pour rien que tu te fais câliser une volée ou quelque que chose du genre. C'est pas de la violence gratuite, c'est très rare sur la rue que tu vas voir quelqu'un qui marche sur la rue pis qui va se faire poignarder pour rien là...(Mario, 36 ans).

Parmi les principales raisons qui justifieraient l'événement de victimisation amenées par les itinérants qui abordent cet aspect, on retrouve, entre autres, le cas où la victime aurait monté une "arnaque" contre un autre individu de la rue, comme en témoigne Yvon:

Tu sais la plupart du temps la violence comme je te disais c'est tout le temps à cause des crosses c'est affaires là, les gars se font des crosses pis c'est là que ça arrive, le gars mange une volée ou des affaires de même...(Yvon, 33 ans).

Selon Serge, l'événement de victimisation se produirait aussi lorsque la victime aurait fait preuve d'intimidation:

Ça se passe ben souvent quand tu abordes le monde en baveux ben ça prendra pas de temps que tu vas te faire régler ton cas, tu vas en pogner un plus baveux que toé pis il va te faire ta fête, ça c'est écrit dans le ciel ça là là...(Serge, 33 ans)

Finalement, pour d'autres, comme Bernard, la victimisation suivrait une interaction entre les deux protagonistes:

Ben ça se passe très souvent quand il se passe quelque chose là, c'est pas spontané là je veux dire que la violence qui se passe dans la rue ben c'est le plus souvent une réponse à quelque chose. À moins que tu souffres d'une maladie mentale là pis que tu sois dangereux là, mais c'est toujours une réponse à quelque chose...c'est ben rare que le monde dans la rue vont se battre pour rien, comme je te dis c'est souvent un stimuli-réponse, il m'agresse, je l'agresse, c'est de même que ça marche...(Bernard, 34 ans).

L'opinion partagée par plusieurs itinérants à l'effet que la victimisation ne se produirait pas de façon gratuite permet de penser pour la première fois que, dans bien des circonstances, l'itinérant aurait un rôle à jouer dans sa propre victimisation. Une constatation qu'il n'avait pas été possible de faire à partir des seules description factuelles des événements de victimisation car celles-ci étaient souvent beaucoup trop descriptives et, par le fait même, ne permettaient pas d'aller recueillir des éléments de contexte essentiels à la compréhension des circonstances qui entourent les expériences de victimisation que vivent les personnes itinérantes.

Par ailleurs, cet aspect du discours des itinérants conduit également à se demander dans quelle mesure les descriptions d'événements factuels que nous relatent les itinérants ne reflètent pas en fait le retour d'une action ou encore d'une attitude que ces derniers auraient manifestés

auparavant? Cette question est déterminante puisqu'elle vient remettre en question la lecture qui peut être faite des événements de victimisation que vivent ces individus.

Quoi qu'il en soit, ce qui est bien clair c'est que lorsqu'on examine les descriptions faites par les itinérants des événements de victimisation qu'ils vivent, on constate que ces derniers lisent ces expériences comme étant des expériences subies. Toutefois, lorsqu'on s'attarde à ce qu'ils nous disent de ces événements, soit leurs représentations de la situation, on constate plutôt que plusieurs d'entre eux sont d'avis que l'expérience de victimisation ne se produit pas indépendamment des actions ou encore des gestes qu'ils posent. En un mot, ils attribuent à eux-mêmes ou à leur style de vie une part de responsabilité dans l'avènement de la victimisation.

Outre la question de la non-gratuité des événements de victimisation, un des thèmes que l'on retrouve fréquemment dans le discours des personnes itinérantes qui tentent de contextualiser les événements de victimisation qui les impliquent, est celui de la consommation de substances psychoactives telles l'alcool et les drogues. Afin de bien comprendre ce dont il est question, examinons chacun de ces deux thèmes de façon distincte.

3.5.4. L'alcool

Qu'ils nous parlent d'expériences de victimisation ou encore de la violence de la rue, l'alcool est un aspect qui revient régulièrement dans les propos de plusieurs itinérants que nous rencontrons. Ainsi, on constate à travers les propos des itinérants qui y font référence, que l'alcool, altérant la nature des interactions, est un produit qui est souvent associé à la victimisation criminelle et ce, de différentes façons. Ce bout d'histoire relaté par Sébastien, qui raconte qu'alors qu'il était en train de consommer de l'alcool avec des "chums", la bagarre a éclaté et il a reçu un coup de bouteille de bière sur le bras, illustre bien ce fait:

...même hier c'est arrivé encore, je prenais un verre pis là ça a brassé encore là, qu'est-ce qui est arrivé c'est que j'ai commencé à boire une bière dans le parc avec trois gars pis là, un moment donné, on commençait à être soûls un peu pis là la chicane a pogné, pis là moé je me suis battu avec l'un d'eux autres pis ça été quand même assez

violent, m'a cassé une bouteille de bière sur le bras...(Sébastien, 44 ans).

L'histoire de Sébastien montre aussi, comme il est également possible de l'observer dans les propos d'autres itinérants, qu'il est parfois difficile, lorsque des substances psychoactives sont impliquées dans les événements de victimisation, de voir le rôle que peut avoir joué l'itinérant dans l'incident.

De fait, selon ce que rapportent les itinérants, le produit éthylique serait souvent l'élément déclencheur de situations de violence où tous et chacun se trouvent impliqués. L'histoire que révèle Kevin en est un exemple très éloquent:

Souvent, la plupart du temps, c'est quand on boit pis qu'on prend un coup que ça se passe. On boit beaucoup pis les gars avec qui je bois on se connaît ça fait huit ans qu'on se connaît pis ben soûls, ben là on manque de respect chacun envers l'autre pis là un moment donné ça vire avec des claques sur la gueule, pis des bonnes claques là ...ça va jusque là quand-même qu'on se connaît... (Mario, 36 ans).

En plus de montrer que les "connaissances" de longue date sont loin de constituer une garantie contre le développement de situations de violence, cet extrait illustre encore une fois comment certains interviewés ont pu se trouver impliqués dans un événement de violence mettant en cause la consommation de substances psychoactives sans qu'il soit possible de distinguer clairement s'ils y tenaient un rôle de victimes ou d'agresseurs, ou encore, les deux à la fois.

Les données d'entretien permettent également de constater que l'alcool rendrait certains itinérants plus agressifs. L'un d'entre eux, Yvon, avouera ainsi que lorsqu'il est en état d'intoxication, il lui arrive de poser des gestes agressifs envers d'autres individus:

...quand je suis à jeûn je suis pas pire. Mais quand je suis en boisson, là je deviens beaucoup plus violent pis c'est là des fois que moé-même je vais sauter sur le monde. J'en fais moé aussi de la violence là, je suis loin d'être un ange moé là là...(Yvon, 33 ans).

Quant à Serge, ce ne serait pas tant l'état d'intoxication à l'alcool qui le rendrait agressif, mais plutôt l'impossibilité de contrôler les effets provoqués par la substance éthylique qu'il a ingurgitée. C'est ainsi qu'il affirme en entrevue avoir bu du "vin chinois", qui l'a rendu tellement

intolérant à la frustration qu'à la moindre situation agressive, il perdait le contrôle de lui-même et surtout de son agressivité:

Ouais ben des fois ça m'arrive de boire du *Chinese Wine* pis des affaires de même là, tu sais du vin pas cher mais qui buzz là, ça cogne ça là là...quand tu bois ça ben tu viens fou, y en a un qui te dit quelque chose pis paf paf, ça finit pus...Ça j'en ai bu une fois pis j'en ai jamais bu après...(Serge, 33 ans).

Cette dernière situation montre que les itinérants, qui pour la plupart ont très peu de ressources financières, sont parfois contraints d'acheter des produits alcoolisés de mauvaise qualité. On peut penser que, rapidement, cet état de fait peut avoir des répercussions assez graves sur la nature des rapports qu'ils entretiennent avec d'autres acteurs, sur leurs comportements, ou même encore, sur leurs conditions de santé.

Comme nous venons de le constater ici, il arrive que l'alcool modifie à tel point les interactions qu'il devient parfois difficile de connaître le rôle les itinérants jouent dans l'expérience de victimisation. Les données recueillies auprès des itinérants ont en effet permis de constater que l'intoxication et l'absence de contrôle des effets de l'alcool peuvent avoir pour conséquences que certains d'entre eux adoptent des comportements agressifs.

De manière générale, on reconnaît que l'alcool altère l'état de conscience des personnes consommatrices, il suffit ici de penser aux législations réprimant la conduite avec des facultés affaiblies. Dans le contexte de l'itinérance, cette altération semble être encore plus importante dans la mesure où les produits consommés ne sont pas nécessairement de bonne qualité, que le volume de consommation peut être plus élevé et, finalement, que la condition de santé générale des itinérants est très souvent précaire. Cette constatation montre à quel point l'alcool n'est pas tant une substance qui explique la victimisation mais qu'il s'agit plutôt d'une substance qui perturbe le contexte interactionnel rendant possible une victimisation éventuelle. En effet, à la lumière de ce que nous en disent les itinérants que nous rencontrons, on ne peut douter du fait que la personne itinérante vit au quotidien dans un contexte de rapports conflictuels (entre itinérants, avec les agents de contrôle, avec les citoyens ou encore, avec les personnes qu'ils côtoient dans le milieu). De notre point de vue, il semble que l'altération de la conscience liée à l'alcool accentue ce contexte de conflits.

3.5.5. La drogue

Lorsque les itinérants abordent le thème de la drogue, plusieurs aspects recourent ceux associés à l'alcool. Notamment, tout comme pour l'alcool, la consommation de drogue apparaît être un élément fortement associé à la victimisation criminelle, dans la mesure où elle modifie la nature des rapports avec autrui et, par conséquent, provoque la manifestation de violence par les personnes itinérantes. Alors que certains rapportent s'être fait agresser par un compère qui était intoxiqué, d'autres avouent plutôt que, dans bien des cas, la violence éclate lorsqu'ils consomment avec d'autres dans divers lieux publics tels les parcs. De la même façon que pour l'alcool, quelques itinérants se disent d'avis que lorsqu'ils sont en état d'intoxication, ils deviennent beaucoup plus agressifs et, ainsi, n'hésitent pas à adopter des comportements violents lorsqu'une situation leur déplaît. En ce qui a trait au contrôle des effets produits par la drogue, il est également possible d'observer que quelques uns sont forcés de consommer des substituts aux drogues parce qu'ils sont incapables d'assumer les coûts reliés à l'achat de ces produits, ce qui a entre autres pour conséquence de détériorer leur santé. À titre d'exemple, Serge raconte en entretien avoir été très malade après avoir absorbé des produits intoxicants qui sont bien loin des drogues disponibles sur le marché:

Toute drogue dans la rue tu la prends. T'as pas une chance de celle faque...sniffer de la colle, n'importe quoi, du Pam, tu mets ça dans un Kleenex pis tu sniffes, du Lysol avec un Kleenex là tu respire ça, ça dure pas longtemps mais c'est à la mode, c'est pas une question de mode là moi j'ai été malade en cellule avec ces affaires là...(Serge, 33 ans).

Lorsque les interviewés abordent le thème de la drogue, il est possible de dégager de nouvelles dimensions qui ne sont pas présentes lorsqu'il est question d'alcool. Ainsi, si nous avons vu que certains itinérants associent la consommation d'alcool et de drogue à violence, lorsqu'on se penche plus particulièrement sur ce qu'ils ont à raconter au sujet de la drogue, on peut voir que les moyens utilisés pour se procurer des drogues sont également associés de près, par certains, à la manifestation de violence. En effet, selon ce que Christophe relate, il arrive que les itinérants, par manque de moyens, empruntent de l'argent aux "shylocks" pour se procurer de la drogue. Ne voulant ou ne pouvant pas rembourser par la suite, c'est à ce moment qu'ils se font agresser:

Souvent la violence est occasionnée par les dettes de drogues qu'on a. On va emprunter à des shylocks, ça c'est quelque chose qu'on fait

beaucoup. On va emprunter 100\$ le 20 du mois pis on est supposé lui remettre 160\$, mais bon quand t'as ton chèque ça ne te tente pas de rembourser le 160\$, faque là c'est là que la violence arrive pis que le gars il te saute dessus...(Christophe, 34 ans).

Considérant le fait qu'un bon nombre d'itinérants de notre échantillon, d'un côté, sont aux prises avec des problèmes de consommation abusive de drogue et, d'un autre côté, qu'ils disposent souvent de maigres moyens de se procurer de tels produits, il n'est pas surprenant de constater que de telles situations les touchent. Pour les mêmes raisons, il arrive aussi que lorsque certains d'entre eux sont en manque de drogue, l'activité criminelle leur apparaît comme étant le seul moyen à leur disposition pour se procurer la drogue nécessaire pour assouvir leur besoin de consommation. L'exemple de Kevin permet d'ailleurs de voir que les activités criminelles commises pour se procurer de la drogue peuvent être considérées comme assez graves:

Moé je fais de la coke intraveineuse pis ça m'arrive que je pogne des manques pis là j'ai pas d'argent faque là il me passe des plans de nègres dans la tête. Je vois quelqu'un passer pis là je me dis: "envoye donc lui y va être facile à voler". Pis là je pogne le gars pis là il se débat pis là je suis obligé de le frapper...(Kevin, 27 ans).

Un dernier aspect qu'il est possible d'associer au thème de la drogue est amené par deux itinérants de notre échantillon. Il concerne l'utilisation de la drogue comme substance anesthésiante des blessures résultant de l'expérience de victimisation, ou encore, d'un incident de violence. C'est ce qu'affirme Sébastien lorsqu'il raconte qu'à la suite d'une expérience de victimisation, la consommation de drogue permet d'endormir ou de calmer les douleurs physiques résultant de cette dernière:

...quand tu manges une volée ben tu t'en vas te geler pis tu les sens pus tes douleurs. C'est comme la morphine, tu endors tes bobos en prenant de la dope pis tu sens rien...tu prends de la drogue pour oublier tes douleurs, on gèle tout. On souffre mais on le crie pas sur les toits, on se gèle, on calme nos douleurs comme ça...(Sébastien, 44 ans).

Raoul, aussi, à sa façon, dira que la drogue permet d'éviter, à tout le moins pour un moment, les douleurs découlant de l'expérience de victimisation:

Tu sais quand tu te gèles là, t'as ben beau en manger des coups de poings sur la gueule, tu sens rien pantoute. Pis là, le lendemain, ça fait mal mais tu te regèles faque tu sens pas plus rien le lendemain. C'est de même que ça se passe dans la rue pareil...(Raoul, 34 ans).

Bien que certains aspects associés au thème de la drogue se recoupent avec ceux associés à l'alcool, on y découvre néanmoins des éléments de connaissances nouveaux. Nous avons vu, dans un premier temps, que l'absence de contrôle de la qualité de certains produits intoxicants peut grandement contribuer à modifier les interactions du consommateur avec d'autres acteurs et, parfois même, aller jusqu'à détériorer les conditions de santé des personnes itinérantes. D'autre part, ces dernières nous apprennent également que les moyens utilisés pour se procurer des drogues sont fortement associés à la violence, voir la criminalité. Finalement, on apprend que la drogue est une substance qui peut être utilisée pour atténuer les douleurs causées par l'expérience de victimisation.

Par ailleurs, lorsqu'on examine l'ensemble des représentations que se font les itinérants des expériences de victimisation qui les impliquent à titre de victimes ou à titre d'agresseurs, on se rend compte que l'alcool et la drogue ne sont pas les seuls éléments qui sont associés à la victimisation ou à la manifestation de violence. En fait, on retrouve trois autres éléments auxquels les itinérants font référence dans les entrevues, à cet égard, éléments que nous verrons maintenant.

3.6. Les autres aspects associés à la victimisation criminelle et à la manifestation de violence

Lorsqu'ils livrent leur vécu et racontent leurs expériences, il arrive que les itinérants fassent allusion aux différentes stratégies de survie qu'ils utilisent. L'une de ces stratégies de survie, qui revient fréquemment dans les propos des itinérants associée à la victimisation criminelle ou aux situations de violence, est la vente de drogue. Selon ce que les itinérants en disent, l'utilisation de cette stratégie de survie permettrait, d'une part, d'augmenter les revenus et, d'autre part, d'assouvir leurs besoins de consommation. En considérant le fait que, de nos jours, le marché de la drogue en est un de très convoité, il n'est pas surprenant de constater que certains itinérants écopent pour avoir vendu de la drogue sur un territoire déjà occupé lorsqu'ils prennent le rôle de revendeur. C'est à tout le moins ce qui se dégage du point de vue d'Yvon, qui affirme s'être fait agresser parce qu'il vendait de la drogue sur le territoire occupé par un autre groupe de revendeurs:

La violence ça se passe ben gros aussi quand tu vends. J'ai pas besoin d'aller ben loin. L'année passé, je vendais de la dope pour me faire du

cash pis pour ma propre consommation personnelle, pis admettons que je vendais sur le territoire de d'autres gars. Les gars à qui appartenait le territoire ils m'ont donné un rendez-vous parce qu'ils me disaient que c'était juste pour me faire travailler pour eux autres, faque je suis allé pis ils m'ont amené dans une petite chambre pis là ben ils m'ont sauté à peu près six sur moé. Admettons que j'en ai mangé une bonne cette fois-là...(Yvon, 33 ans).

Rappelons que les itinérants n'ont très souvent pas le contrôle de la qualité de la drogue qu'ils vendent sur la rue. À la lumière des propos de l'un deux, Kevin, on apprend qu'il arrive que certains clients insatisfaits de la qualité de la drogue s'en prennent à l'itinérant qui vend la substance intoxicante:

Un moment donné je vendais de la coke pis j'avais pas mal de violence là aussi. Un moment donné y a un gars que je connais pis là il vient me voir pis là il m'achète deux quarts pis une heure après il revient me voir pis il me dit: "c'est de la marde ce que tu m'as vendu". Faque là moé qu'est-cé que tu veux que je fasse faque là. Je voulais rien savoir de lui pis là, y a sorti un couteau pis il m'a coupé un bout de doigt pis j'ai eu deux coup sur le chest... (Kevin, 27 ans).

La mendicité est une autre stratégie de survie associée à la victimisation criminelle. La situation qui semble se produire fréquemment, selon ce que raconte Raoul, est celle où certains individus se présentent à l'itinérant qui quête en réclamant le "coin de rue" et, par la même occasion, le butin qui a été amassé à cet endroit:

Ça arrive souvent aussi quand tu quêtes...c'est comme un de mes chum y s'en va sur le coin de la rue pis là ça fait trois, quatre heures qu'il quête pis là un moment donné y a des gars qui arrivent pis qui y disent: "tu m'as volé ma place, donne-moé ton cash c'est ma place". Faque là les gars ont sauté dessus de même pis ils sont partis avec l'argent...(Raoul, 34 ans).

Une autre stratégie de survie qui est aussi associée à la victimisation, du moins par Roger, et qui, avouons-le, surprend quelque peu, est la vente du *journal de rue*, *L'itinéraire*. À travers les propos de Roger, en particulier, on peut voir qu'il arriverait que certains itinérants se fassent victimiser parce ce qu'ils ont vendu le journal sur le "coin de rue" d'un autre itinérant:

...c'est comme le journal là. Comment j'en vois des gars qui se font fesser parce qu'ils sont sur le coin de rue d'un autre, c'est pas évident ça là là. Tu vends le journal pour te faire du cash, mais tu te fais frapper comment de fois par exemple, non merci... (Roger, 38 ans).

Loin d'être toujours une façon d'améliorer les conditions de vie itinérante, on peut voir, à travers les quelques exemples que nous venons de mentionner, que l'utilisation de certaines stratégies de survie peut également entraîner la modification des rapports que les itinérants entretiennent avec les autres, et ainsi contribuer à la détérioration de leur qualité de vie. La dimension des interactions venant ainsi nuancer l'idée avancée certains auteurs, comme Simons et Withebeck (1993) qui concluent que l'utilisation de certaines stratégies de survie "déviantes", telles la vente de drogue et la quête, sont fortement liées à la victimisation criminelle vécue par les itinérants.

Il n'est pas rare de lire, dans les études traitant de la thématique de l'itinérance, que les itinérants n'ont que très peu de biens matériels, de ressources financières ou même, de liens affectifs. Les itinérants que nous avons rencontrés en entrevue ne font pas exception. Ainsi, lorsqu'on considère les conditions de vie dans lesquelles plusieurs personnes itinérantes évoluent, il n'est pas surprenant de noter que le moindre petit bien de consommation, ou même, une simple relation affective, sont autant "d'acquis" convoités par plusieurs d'entre eux. Et les données d'entrevues de quelques uns des répondants montrent que la jalousie qui se développe entre les itinérants est également un élément qui est associé à la victimisation criminelle ou, à la violence exercée par ceux-ci. Parmi les "acquis" les plus convoités et susceptibles de déclencher des événements de violence, on retrouve l'alcool, la drogue et, enfin, ce qu'ils appellent "les femelles". À titre d'exemple, Bernard révèle en entrevue s'être fait agressé dans un parc parce qu'il venait de "charmer" la nouvelle femme d'un autre itinérant:

Un moment donné on était dans le parc pis on buvait pis là y en avait un qui venait de rencontré une fille pis on avait du fun, tout. Pis c'est ça. Un moment donné j'ai commencé à parler avec la petite pis là elle s'est assis sur moé pis tout, on avait du fun, pis là l'autre gars y s'est mis à être jaloux là pis possessif pis là un moment donné il s'est levé pis il m'en a câlissé une, il m'a défait la joue...(Bernard, 42 ans).

Enfin, un dernier élément associé à la victimisation criminelle par un itinérant de notre échantillon concerne *l'épuisement de la rue* qui ferait en sorte que les itinérants deviennent moins tolérants aux situations conflictuelles qu'ils vivent au quotidien. C'est à ce moment là que de nombreux incidents de violence surviennent. C'est à tout le moins ce qui ressort du discours de Bernard:

...mais quand il arrive des moments de violence, c'est souvent quand le monde sont à bout, ça souvent ça arrive comme ça. Souvent on est

fatigué, on couche sur les bancs de parcs, des fois on est à bout. À 90% c'est comme ça que ça arrive ces moments de violence là, c'est quand le monde est à bout. Quand le monde est à bout fais ben attention... (Bernard, 42 ans).

Nous avons vu que les itinérants estiment que le caractère imprévisible de la rue fait en sorte qu'ils les itinérants doivent être constamment aux aguets et même qu'ils se voient forcés d'adopter des comportements de violence pour survivre sur la rue. Les données d'entrevues montrent également que, s'il arrive que certains se livrent à des activités criminelles, la délinquance des itinérants est souvent commise dans le but d'assouvir un besoin de base ou encore de consommation. En ce qui concerne la gratuité des événements de victimisation, on a pu constater que bon nombre d'itinérants considèrent bien souvent que les incidents dont ils sont victimes sont rarement gratuits; c'est-à-dire qu'ils surviendraient lorsque certains posent des gestes qui appellent une riposte comme l'arnaque ou encore l'intimidation.

Pour ce qui est de la drogue et de l'alcool, il a été possible de constater qu'en plus d'être associés à la victimisation criminelle et à la violence commise par certains itinérants, ces produits intoxicants viennent grandement altérer les relations que les itinérants entretiennent avec les autres individus qui gravitent autour d'eux. Particulièrement en ce qui a trait à la drogue, le discours de quelques-uns de nos répondants montre que pour se procurer de la drogue, certains iront jusqu'à commettre des crimes. Pour d'autres, nous avons vu que l'absence de contrôle de la qualité des produits peut conduire à la détérioration de la santé physique et mentale, ouvrant la porte à l'adoption de comportements violents.

Outre la consommation d'alcool et de drogue, nous venons tout juste d'observer que la vente de drogue, la quête, la jalousie et enfin, l'épuisement de la rue sont d'autres dimensions qui, parce qu'elles altèrent les interactions, sont associées à la victimisation criminelle ou encore, à la violence de la rue dans le discours des itinérants.

La question que nous aimerions aborder à ce moment-ci est celle des itinérants les plus victimisés.

À travers les représentations que les itinérants se font des expériences de victimisation qui les touchent, il est possible de voir que ces derniers se font une idée assez précise des individus le plus souvent victimisés.

3.7. Portrait des individus les plus victimisés

Un premier groupe d'itinérants, souvent victimisé selon les dires de plusieurs interviewés est celui des plus faibles ou encore ceux qui n'ont pas les mêmes capacités de se défendre que les autres. C'est à tout le moins ce qu'illustrent les propos de Claude, l'un de ceux qui fait référence à ce type d'individus comme victimes potentielles:

Moi là j'en ai vu beaucoup qui se sont fait battre pis voler dans la rue, ça c'est sûr. C'est surtout des gens qui sont plus faibles que les autres. C'est des personnes qui n'ont pas la même capacité que nous autres à se défendre ou à se protéger ou ben encore à voir venir les coups. Eux-autres c'est vraiment des personnes qui se font faire mal dans la rue, laisse-moé te dire... (Claude, 35 ans).

Lorsqu'ils parlent de ces individus plus faibles ou ayant peu de capacités de se défendre, il devient vite évident que les itinérants rencontrés parlent majoritairement des personnes atteintes d'une maladie mentale ou, encore, de ceux qu'ils appellent "les soucoupes". Selon ce que plusieurs mentionnent, les malades mentaux seraient les plus victimisés dans le réseau des personnes itinérantes:

Ceux qui écopent le plus dans la rue là, je vais te le dire, c'est les malades mentaux. Parce que eux autres sont souvent plus faibles que les autres pis c'est à eux autres que le monde s'en prennent ben souvent. Y en a qui font pitié en christ là. Yen a moé que je connais qui mangent des volées à tous les jours...Ah oui c'est souvent eux autres... (Clément, 22 ans).

L'identification par plusieurs interviewés des malades mentaux comme étant des individus fréquemment victimisés vient confirmer les résultats de recherche de Farr et ses collègues (1989, cités dans Fisher 1992). Rappelons-nous que ces auteurs concluent que les itinérants ayant des problèmes de santé mentale rapportent nettement plus d'expériences de victimisation que les autres. Très présente dans le discours de plusieurs itinérants rencontrés, cette dimension du discours mériterait d'être fouillée davantage dans une recherche subséquente.

De l'avis d'autres interviewés, ce sont les itinérants qui montent des arnaques ou encore qui volent les autres itinérants qui seraient les plus susceptibles de subir une expérience de victimisation:

Ceux qui se font battre là, c'est tout le temps les mêmes. C'est ben souvent ceux qui crossent ou ben qui volent le monde dans la rue. Moé j'en ai vu ben gros de mes chums manger des volées par d'autres parce qu'ils volaient l'argent des autres... (Serge, 33 ans).

Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les arnaqueurs, s'agissant de ceux les plus fréquemment victimisés, ne sont toutefois pas les seuls auxquels les itinérants font référence dans leurs discours. En fait, pour Mario, les personnes qui subissent le plus de victimisation dans la rue sont les femmes qui s'adonnent à la prostitution, une autre catégorie de personnes qui, tout comme les itinérants, fréquentent sur une base permanente les lieux publics:

... Ben souvent là je vais te dire que c'est les prostituées qui vivent de la violence. Eux autres elles en mangent des claques sur la gueule, ben plus que nous autres à part de ça... (Mario, 36 ans).

Pour Kevin, ce sont plutôt les itinérants aux prises avec des problèmes de consommation de drogues qui sont ceux qui vivent le plus de victimisation. En fait, d'après ce que relate ce répondant en particulier, il semble que les consommateurs de drogue soient plus souvent victimisés parce qu'ils n'hésitent pas à arnaquer les autres pour obtenir l'argent nécessaire à leur consommation. Un point de vue qui vient, encore une fois, laisser entendre que dans certaines circonstances, la victimisation criminelle pourrait être le retour d'un geste posé antérieurement par la personne itinérante. Les propos de Kevin illustrent bien cet aspect:

Tu sais, dans le fond, c'est le consommateur qui est plus porté à se faire frapper dans la rue. Parce que le consommateur, lui, il faut qu'il consomme, pis là ça arrive super souvent qu'un gars va venir le voir pour aller faire une commission pis là lui il va dire: "oui oui, pas de problème", pis en fin de compte il part avec l'argent du monde. Faque là les gars le cherchent pis quand ils le trouvent ben là il mange une christ de volée... (Kevin, 27 ans).

Le point de vue qui est le plus surprenant est sans aucun doute celui de Pierre, qui prétend que les itinérants les plus victimisés sont ceux qui "ronflent" dans les missions:

Moé là, les pires que j'ai vu là, c'est surtout les gars qui ronflent dans les missions. Eux autres ils en mangent souvent des taloches pis des volées. Le gars y ronfle pis là y empêche les autres de dormir. Le

lendemain matin, ben là, il en mange toute une par les gars...c'est souvent eux autres... (Pierre, 27 ans).

Lorsqu'il a été question de la fréquence des expériences de victimisation vécues par les itinérants, notre lecture des événements avait permis d'identifier que certains itinérants sont plus souvent victimisés que d'autres. En fait, nous avons établi que les itinérants aux prises avec des problèmes d'abus d'alcool et/ou de drogues et ceux impliqués dans des réseaux de vente de drogues étaient ceux qui rapportaient le plus d'incidents de victimisation. Cependant, lorsqu'on examine les représentations que se font les itinérants des expériences de victimisation, on constate que les individus identifiés par nous comme étant les plus victimisés, à la lumière des incidents qui nous sont racontés, ne sont pas les seuls qui, de l'avis des itinérants, seraient plus enclins parmi les itinérants à être victimisés. Ainsi, les représentations des itinérants apportent des éléments de connaissances supplémentaires qui permettent une autre compréhension des individus qui composent ce groupe les plus victimisés. D'où l'importance d'avoir été recueillir le point de vue des personnes itinérantes lors des entrevues.

3.8. Les facteurs de protection contre la victimisation criminelle

Nous avons vu que l'une des conséquences découlant des événements de victimisation est que certains itinérants développent des mesures de protection afin d'éviter d'être victimes d'éventuels incidents de victimisation. Parmi ces mesures, les principales mesures auxquelles font référence les personnes itinérantes dans leur discours, on retrouvait le fait de ne pas avoir en sa possession de pièces d'identité, d'apporter des modifications à ses vêtements ou, encore, de côtoyer les intervenants plutôt que les itinérants lors de leur passage dans les refuges. Associés aux représentations que se font les itinérants des événements de victimisation qui les touchent, il est également possible de dégager d'autres facteurs de protection qui permettent, selon ce qu'ils nous racontent, de réduire les probabilités de victimisation.

Le premier élément de protection, qui ressort des propos de deux itinérants de notre échantillon, se démarque des autres dans le sens où ne fait pas référence à une attitude mais bien à une caractéristique physique. On parle ici de la corpulence physique. Et cette caractéristique semble jouer dans deux sens totalement opposés. Ainsi, alors que Claude révèle que sa forte corpulence le protège bien souvent d'incidents de victimisation:

C'est ça du côté de la violence. C'est plus les autres que j'ai vu se faire maganer que moé j'ai pu me faire maganer. Moé j'avais la corpulence de toute façon. Les gens c'était rare qu'ils venaient s'essayer sur moé parce qu'ils savaient que j'avais la corpulence... (Claude, 35 ans).

Réal, pour sa part, s'identifiant comme homosexuel, affirme au contraire que sa fragilité physique diminue grandement ses chances d'être victime d'agresseurs potentiels:

Je suis petit, je suis délicat et en plus je suis gai. On ne me considère pas vraiment comme un homme dans le milieu pis ils ne m'agressent pas physiquement. C'est très rare qu'un gars va m'agresser. Peut-être même que certains me considèrent comme une femme, ils m'agressent pas physiquement (Réal, 22 ans).

Les autres facteurs de protection qu'il est possible de dégager du discours des itinérants font plutôt référence à des attitudes ou encore à des comportements qu'adoptent ces derniers pour éviter la victimisation criminelle.

Une première attitude de protection contre la victimisation criminelle soulignée dans le récit de quelques itinérants que nous avons rencontrés consiste à ne pas exhiber ses effets personnels ou son argent en présence d'autres individus. C'est ce que pense Mario qui affirme "cacher" constamment ce qu'il possède aux autres individus qui fréquentent la rue:

Ah non, si tu veux pas avoir de violence dans la rue là c'est ben important que tu ne montres pas ton argent ou ben tes affaires aux gars. Ça je le sais que ça m'enlève ben de la violence. Sinon t'es sûr de te faire voler ou ben donc de te faire battre. Il faut que tu caches tout, sinon t'es fait... (Mario, 36 ans).

Pour d'autres, comme Christophe, il semble que le comportement le plus efficace pour d'éviter d'être victimisé consiste à demeurer sobre:

Moé là tant que je vais garder ma tête je ne me ferai pas cogner sur le nez. La journée que je vais perdre la tête avec la drogue ou ben l'alcool, c'est sûr que je vais me faire cogner dessus...si tu veux pas trop manger de volées ou quoi que ce soit, garde ta tête parce que si tu ne la gardes pas, c'est là que ça devient dangereux pour toé... (Christophe, 34 ans).

Un troisième facteur de protection lui aussi qui tient de l'attitude adoptée, est introduit par deux itinérants, qui affirment que, faire preuve d'honnêteté envers les autres itinérants permet de s'éviter bien des tracas. C'est à tout le moins ce qui ressort du discours de Sébastien:

Mais si tu es honnête avec les gars dans la rue t'as ben moins de chances de manger des claques sur la gueule. Moé souvent quand j'ai eu de la violence ben c'est souvent parce que j'ai pas été honnête avec le monde. Asteur je suis honnête j'en mange ben moins de marde... (Sébastien, 44 ans).

Au risque de vivre de la solitude, Pierre va jusqu'à affirmer que le seul moyen d'éviter la victimisation dans la rue c'est l'isolement:

Y en juste un moyen de survivre dans la rue sans avoir de claques sur la gueule, y en a un moyen pis c'est de s'isoler. Moé en tout cas c'est ce que j'ai appris dans la rue... (Pierre, 37 ans).

Finalement, le dernier facteur de protection contre la victimisation criminelle auquel certains itinérants font référence consiste à ne pas s'impliquer dans les situations conflictuelles que peuvent vivre d'autres personnes qui fréquentent la rue. Un exemple qui reflète bien ce type d'opinion, que l'on retrouve également chez d'autres itinérants, est celui de Réal. Par ses propos, celui-ci signale que le fait de ne pas se "mêler des affaires des autres" lui évite bien souvent de se faire victimiser:

Moé c'est ben de valeur mais je ne me mêle pas des affaires qui se passent dans la rue. Moé ce que les autres vivent là, je ne m'en mêle pas faque comme ça je risque ben moins d'avoir des problèmes... (Réal, 22 ans).

Bien qu'il soit possible que cette attitude permette d'éviter, dans certains cas, la victimisation criminelle, il n'en demeure pas moins que ce genre d'opinion laisse également penser que, lorsqu'ils sont témoins d'un événement de victimisation, les individus qui adoptent ce point de vue ne seront pas disposés à apporter quelque aide que ce soit aux victimes. Quoique apparaissant chez quelques itinérants, ce point de vue est loin d'être partagé par l'ensemble des itinérants que nous avons rencontrés en entretien. Bien au contraire, comme on pourra le voir au moment d'aborder le thème de la solidarité et de la protection, plusieurs itinérants affirment plutôt être prêts à secourir ceux qui gravitent autour d'eux lorsque survient un événement de victimisation.

Maintenant que nous avons passé en revue l'ensemble des circonstances entourant la victimisation criminelle vécue par les itinérants que nous rencontrons, nous pouvons constater

que pour un bon nombre d'entre eux, la victimisation criminelle n'est pas la seule forme de violence qu'ils subissent et qu'elle n'est peut-être même pas, pour eux, la plus importante.

3.9. Les autres formes de violence vécues par les itinérants

Après avoir partagé, encouragés par nous, les expériences de victimisation criminelle qu'ils ont vécues depuis qu'ils sont à la rue, bon nombre d'itinérants de notre échantillon terminent l'entretien en affirmant que, bien qu'ils soient fréquemment confrontés à la violence de la rue, ils sont toutefois d'avis que ce type de violence n'est pas le plus grave qu'ils doivent affronter au quotidien. Parmi les formes de violence auxquelles un certain nombre d'entre eux font référence dans leurs propos, celle qui revient le plus fréquemment, bien qu'elle soit introduite de différentes façons, est la violence causée par la société. Un des extraits d'entretien qui reflète bien cet aspect revient à Bernard, pour qui le jugement, l'ignorance et le rejet de la part de la société sont autant de formes de violence bien plus douloureuses que la victimisation criminelle:

Moé là le plus dur que j'ai eu c'est ça...pour moé la violence pour moé c'est pas juste de te faire crisser un coup de poing sur la gueule. La violence la pire pour moé là c'est ben plus de te faire juger par le monde ou ben se faire regarder comme un tas de marde ou ben de se faire ignorer. Ça c'est encore ben plus violent, en tout cas ça fait ben plus mal. Moé j'aime mieux manger un coup de poing sur la gueule que de me faire rejeter comme si tu étais le dernier des vauriens... (Bernard, 42 ans).

Pour Clément, la violence de la société prend une toute autre forme. Pour lui, ce n'est pas tant de se faire juger ou encore ignorer qui représente la plus grande violence, mais bien de constater que les seuls lieux où il est accepté dans la société ce sont les refuges pour personnes itinérantes. Selon ses propos, la fréquentation permanente de ces refuges et des individus multiproblématiques qui s'y trouvent ferait en sorte de le rendre de moins en moins confiant dans ses capacités et ses moyens:

La pire c'est la violence de la société. C'est le climat tu sais, tu ne te sens pas accepté à nulle part que dans les refuges comme icitte. Je ne sais pas, tu te sens obligé de te replier sur La Bonneau ou La Maison du Père...Tu vois un paquet de gens qui ont des problèmes mentaux, tu t'imagines des fois que c'est toé-même qui en a. Tu sais à la force de fréquenter du monde de même, tu finis par pus savoir toutes tes

capacités. Moé c'est d'être victime comme ça que je trouve le plus dur, moé je trouve ça une violence en tout cas... (Clément, 61 ans).

Le fait de ne pas pouvoir fréquenter certains endroits publics sans se voir expulser est également une forme de violence sociale que certains itinérants subissent. C'est à tout le moins la lecture que nous faisons des propos de Christophe:

La rue est violente...tu sais nous autres les itinérants on rentre pas nous autres dans les restaurants, l'itinérant s'il a l'air d'un itinérant entre pas dans les centres d'achats lui, il se fait tout de suite pogner pis dehors...ça c'est violent en christ laisse-moé te dire... (Christophe, 34 ans).

Cet extrait ne représente pas seulement une autre forme de violence à laquelle sont confrontés certains itinérants. Cet exemple soulève certainement la question de la répression sociale commise à l'endroit des personnes itinérantes. À travers ce que relate Christophe, on comprend que l'exclusion des itinérants de certains lieux publics, en plus d'être une forme de violence qui les atteint, ne contribue en rien à l'amélioration des conditions de vie de ces personnes.

Finalement, une autre forme de violence subie que l'on retrouve dans les données d'entretiens est celle évoquée par Georges. Pour ce dernier, être témoin d'incidents de victimisation commis à l'endroit d'itinérants plus vulnérables que soi constitue la plus grande violence à laquelle il se dit confronté:

Moé là, quand je les vois là, ils sont complètement démunis là, y en a qui sont pas tout à eux autres ou ben qui sont tout maganés là, moé quand je les vois là manger une volée là...ça ça fait mal, ça c'est ma plus grosse violence que je peux avoir moé quand je vois ces bonhommes là qui se font maganer...ça c'est de la violence... (Georges, 62 ans).

Comme on vient de le voir avec ces quelques exemples tirés du discours des itinérants qui s'ouvrent à nous, il semble que pour plusieurs, les expériences de victimisation criminelle n'aient pas autant de poids que nous aurions imaginé par rapport à d'autres formes de violence auxquelles ces derniers doivent faire face dans leur quotidien. Malgré le fait que notre consigne de départ porte expressément sur la victimisation criminelle, ils ne se gênent pas "pour remettre les pendules à l'heure".

L'apparition de ces autres formes inattendues de victimisation vécues par les personnes itinérantes nous amène à prendre conscience que la victimisation criminelle ne semble pas, à tout le moins dans certains cas, être la forme de victimisation la plus problématique. Ce qui permet par ailleurs de réaliser qu'en réduisant la victimisation à la dimension plus pointue de la victimisation criminelle, d'autres formes de victimisation risquent d'être occultées et la place que prend la victimisation criminelle dans la vie des itinérants risque, elle d'être mise de côté.

3.10. Vivre à la rue seul ou en groupe

Lorsqu'on demande aux interviewés s'il est préférable de s'entourer d'autres individus ou encore de demeurer seul s'agissant de victimisation criminelle, on constate que les opinions sont partagées. Au risque d'avoir à vivre de la solitude, un premier groupe d'itinérants, soit environ le tiers de ceux rencontrés, sont d'avis que demeurer seul est un choix qui leur évite bien des ennuis. Parmi les différentes raisons qui justifient le choix de demeurer seul, on retrouve, dans un premier temps, l'opinion qui veut que demeurer seul permettrait de réduire, entre autres, les risques de victimisation. Un des extraits d'entrevue qui témoigne bien de genre de discours est celui de Georges, qui associe la fréquentation "d'un gang" à la consommation d'alcool et, par le fait même, aux risques de victimisation et de violence:

Ah, t'es ben mieux de rester tout seul dans la rue je vais te dire. Parce que quand t'es en gang ben t'es ben gros porté à boire. Pis là ben il vient un temps à force de boire t'as pus les mêmes pensées que les autres, pis là, il vient un temps qu'on est pus d'accord. La semaine passée encore j'ai eu une certaine violence avec mon chum à cause de ça, ça mal viré...moé je dis que t'es mieux seul, comme ça ces affaires là ben ça arrive pas...(Georges, 62 ans).

Pour d'autres, comme Roger, le fait de demeurer seul ne permet pas tant d'éviter la victimisation criminelle que la répression policière. Ce que certains associent d'ailleurs à une forme de victimisation. En effet, selon ce que relate Roger, le fait de demeurer seul te rendrait moins visible et donc moins susceptible d'être confronté au contrôle sociale exercé par les forces de l'ordre:

Moé je te dirais que c'est ben plus facile tout seul dans la rue. En partant tu te fais moins écoeuré par les cochons, si admettons tu t'en vas dans les parcs, si t'arrives en gang, tu sais les gars sont pas mal tous connus par les cochons faque s'ils te voient quatre, cinq dans un parc,

ben là ils passent pis oups ils vont venir t'écoeurer. Ils vont venir voir pour watcher la boisson.... Y a une couple d'années là tu ne te faisais pas achaler mais asteur ils te lâchent pas pantoute... (Roger, 38 ans).

Cet extrait témoigne par ailleurs du fait que la relation entre les personnes itinérantes et les policiers serait conflictuelle. Nous aborderons plus spécifiquement cette dimension dans le cadre du deuxième chapitre d'analyse.

Steeve, quant à lui, estime que le fait d'être seul plutôt qu'en groupe lui permet de diminuer ses probabilités d'être impliqué dans des activités criminelles:

Moé je dirais tout seul parce qu'en gang là t'es plus porté à les suivre pis si eux autres y veulent aller faire des coups ou quelque chose de même... (Steeve, 26 ans).

Finalement, Roger affirme que le fait de ne pas s'affilier à d'autres individus de la rue a pour conséquence de réduire les occasions où on est appelé à se porter à la défense de "connaissances" qui subissent des expériences de victimisation, réduisant par le fait même les risques d'être soi-même victimisé:

Ben pour la violence aussi ben... si je suis tout seul je suis moins porté à me battre ou ben à me faire battre aussi là parce que des fois ça peut être à cause des autres. Tu peux être dans le parc pis là ben ton chum se pogne avec un ou ben ils sont deux trois dessus. Des fois t'as comme pas le choix, il va falloir que tu te battes toé aussi. Il va falloir que tu t'en mêles parce que tu veux pas que ton chum mange une volée. Tandis que tout seul t'as ben moins de chance que ça arrive... parce que t'es tout seul pis tu fais ta petite affaire... (Roger, 38 ans).

Un deuxième groupe d'itinérants, qui constitue environ le deux tiers des personnes interviewées, préfèrent plutôt s'associer à d'autres individus de la rue plutôt que de demeurer seuls. On peut regrouper l'ensemble des propos de ces derniers autour de deux types d'opinions. Le premier, qui est certainement le plus répandu chez les itinérants de ce groupe, indique que le fait de se regrouper entre "connaissances" permet d'être une cible moins vulnérable pour les agresseurs potentiels. Cet extrait d'entrevue avec Bernard permet d'illustrer ce dont il est question:

Ah non c'est ben plus facile en gang. Quand t'es tout seul t'es isolé, t'es faible pis vulnérable; quand t'es en gang, t'es structuré pis t'es ben plus

fort...nous autres on est deux faque je sais qu'on ne se fera pas voler...
(Bernard, 42 ans).

Dans la même veine, quelques itinérants se disent plutôt d'avis que le fait de s'allier à d'autres contribue à augmenter le sentiment de sécurité et de protection. C'est à tout le moins ce suggère ces propos livrés par Clément, l'un d'entre eux:

Ben en gang c'est plus facile parce qu'on s'aide pis tout seul ben y a une insécurité aussi parce que tu sais pas qu'est-ce qui peut t'arriver. Tandis qu'en gang ben t'as pus ce problème là... (Clément, 61 ans).

Lorsqu'il a été question des sources de la victimisation, nous avons noté que "les chums" ne constituaient pas, en toutes circonstances, une garantie contre la victimisation criminelle. Toutefois, lorsqu'on examine les opinions qui viennent d'être présentées, on constate que plusieurs itinérants semblent croire que "la gang" ou encore "les chums" de la rue permettent parfois de se sentir davantage en sécurité et même, de réduire les risques de victimisation. Cette constatation va d'ailleurs dans le sens des données d'entrevues qui montrent que malgré le fait que certains itinérants puissent être victimisés par d'autres, il arrive également, dans d'autres circonstances, que les itinérants s'entraident au quotidien et se protègent lorsque survient un événement de victimisation. Nous reviendrons plus spécifiquement sur cette dimension dans le deuxième chapitre d'analyse.

3.11. La solidarité et la protection chez les itinérants

À travers les représentations de plusieurs personnes itinérantes, il est possible de voir, qu'à différents moments, ces derniers n'hésitent pas à poser des gestes empreints de solidarité envers ceux qui évoluent autour d'eux ou, encore, envers ceux qu'ils considèrent. En effet, l'ensemble des données qui concerne cet aspect de la vie des itinérants sur la rue montre bien qu'il ne serait pas rare que les itinérants s'entraident entre eux ou encore partagent différents biens de consommation qu'ils possèdent. Il est d'ailleurs surprenant de constater que la solidarité peut parfois aller jusqu'à accepter de se faire mettre en état d'arrestation afin d'être solidaire du reste du groupe et ce, même si on n'a posé aucun geste qui justifie un tel traitement. C'est à tout le moins ce qui se dégage du récit de Claude:

Nous autres on se tenait fort. Même si j'étais pas là pis les autres étaient en train de se faire ramasser, je m'en allais retourner là pis j'allais y demander qu'est-ce qui se passait pis moé je me faisais embarquer avec les autres. Je leur disais que j'étais avec eux autres pis tu m'embarques aussi.... (Claude, 35 ans).

À partir de l'analyse que nous venons de faire, on constate que si la solidarité semble marquer le quotidien de bon nombre d'itinérants, plusieurs extraits d'entretiens nous permettent également d'observer qu'elle est particulièrement présente lorsqu'il est question de victimisation criminelle. À cet égard, alors que, dans certains cas, la solidarité se traduit par des comportements de protection, dans d'autres cas, elle consistera plutôt à se porter à la défense d'autrui lorsque survient un événement de victimisation. Afin d'avoir une meilleure idée de ce dont il est question, nous devons nous en remettre à ce qu'en disent les personnes itinérantes.

Les comportements de protection

On se souviendra que lorsqu'on a demandé aux itinérants s'il était plus facile de vivre sur la rue seul ou en groupe, quelques-uns se sont dits d'avis que la vie en groupe augmente le sentiment de sécurité et de protection. L'exemple de solidarité amené par Mario, entre autres, en est un qui vient confirmer qu'en pratique il arrive que des itinérants s'unissent afin de se protéger des incidents de victimisation. À cet effet, Mario raconte que lorsqu'il fréquente le parc avec des "chums" chacun surveille les effets personnels de l'autre si l'un d'entre eux doit quitter le parc pour quelques raisons que ce soit:

...si y en avait un qui partait du parc ben l'autre y tchéquait le stock pis quand un autre partait l'autre faisait la même chose, c'était une rotation. Autrement dit, c'était un groupe où on savait que ni un ni l'autre allait faire un coup fourré à l'autre... (Mario, 36 ans).

Selon ce que révèle Christophe, particulièrement dans les circonstances où les risques de victimisation apparaissent élevés, il semble que les gestes de solidarité se traduisant par la protection des autres itinérants du groupe deviennent en quelque sorte une exigence du groupe. Le moindre geste d'inattention ou encore d'imprudence qui met en danger les autres membres du groupe peut être fortement condamné et, parfois même, entraîner la victimisation du responsable:

On se protège nous autres. Y en a toujours deux qui dorment pendant que l'autre ne dors pas. On a pas le choix parce qu'avec la vie qu'on mène là, même si on est dans le crime on est pas fou là. Y a tout le temps quelqu'un qui tchèque pis là si jamais y s'endort ben là c'est moé ou l'autre qui le bât parce que si moé je me fais tuer à cause de lui qui dort, il faut que lui y s'en rappelle. Pour moé ça c'est ben important que quelqu'un couvre, protège l'autre parce que, autrement dit, je mets ma vie entre ses mains à lui, il faut qu'il nous avertisse si quelqu'un arrive pour nous battre ou nous tirer... (Christophe, 34 ans).

Les exemples de protection qui viennent d'être présentés ici en sont quelques uns qui dénotent la solidarité qui peut exister à l'intérieur de groupes d'itinérants. Toutefois, les données recueillies nous laissent par ailleurs entrevoir que la solidarité dépasse largement le "petit groupe" auquel les itinérants appartiennent. De fait, lorsqu'on examine l'ensemble des extraits se rapportant à la défense d'autrui, on constate que deux facteurs semblent particulièrement jouer dans la décision de venir en aide à celui qui subit une expérience de victimisation. Ces deux facteurs sont, d'une part, la connaissance de la victime et, d'autre part, la vulnérabilité de celle-ci.

Lorsqu'il s'agit de défendre des congénères, le premier groupe auquel font référence les itinérants est celui des plus vulnérables ou encore ceux n'ayant pas les mêmes capacités que les autres de se défendre. Les propos de Claude illustre bien cette réalité:

Moé j'en ai défendu souvent du monde moé à cause qui sont plus démunis de leur force physique, y sont plus petits, y en a qui vont profiter de ces gens là, c'est là que moé j'interviens... (Claude, 35 ans).

Pour plusieurs dont Kevin, les itinérants aux prises avec des problèmes de santé mentale, qu'ils nomment "les soucoupes", de même que les personnes âgées font partie des plus vulnérables à qui on vient en aide:

...tu sais c'est comme quand on voit qu'y a des gars qui écoeurent ou ben qui frappent les soucoupes ou ben les vieux bonhommes. Ben là on les défend pis on saute sur les gars sans avertissement... (Kevin, 27 ans).

À travers le discours d'Yvon, on apprend que les femmes qui s'adonnent à la prostitution sont aussi parmi celles qui bénéficieraient de l'aide de certains itinérants. À cet effet, Yvon raconte

s'être porté à la défense d'une prostituée qu'il connaissait qui disait subir du harcèlement sexuel:

Y en a une que je connais un moment donné elle vient me voir pis elle me dit: "Ti-cul, y en a un qui arrête pas de venir me pogner l'cul l'autre bord". Faque là moé j'ai laissé ça aller un peu pis je le tchéquais le gars sur le bord du trottoir. Faque là, un moment donné, je l'ai vu le gars revenir faire son manège faque là j'ai traversé la rue pis j'ai sauté dessus carré... (Yvon, 33 ans).

Ces quelques exemples laissent percevoir que la révolte de certains itinérants face à la victimisation des gens qui évoluent autour d'eux aurait comme impact de créer de nouveaux liens de solidarité et d'appartenance au groupe. Par ailleurs, ces extraits montrent que les itinérants sont parfois les premières personnes susceptibles d'être appelées à intervenir lorsqu'un événement de victimisation se produit sur la voie publique. Cet aspect sera abordé de façon plus particulière dans le deuxième chapitre d'analyse.

3.12. Attitudes des itinérants envers la victimisation

Lorsqu'on examine l'ensemble des données recueillies, on peut regrouper les points de vue des itinérants au sujet des expériences de victimisation qui les impliquent autour de deux principaux concepts soit: la normalisation et la résignation. Nous entendons ici par normalisation, le fait de considérer la victimisation criminelle comme étant quelque chose de normal, faisant en quelque sorte partie intégrante de la vie sur la rue. Pour ce qui est du concept de résignation, nous le définissons plutôt comme étant le fait de se soumettre sans protestation, faute de choix, à la réalité de la victimisation criminelle.

3.12.1. La normalisation de la victimisation

Lorsqu'on demande aux itinérants de nous dire concrètement comment ils vivent la victimisation, la réaction de la normalisation de la violence est sans aucun doute l'attitude qui revient le plus fréquemment dans le discours des interviewés; il s'agit d'une dimension de leur vie qu'ils ont normalisée à travers le temps. D'après les récits de plusieurs d'entre eux, il est bien clair que la victimisation est une dimension qui fait partie des conditions de vie au même titre que le manque de logement ou encore, la consommation d'alcool et de drogues.

L'attitude de normalisation se présente sous différentes formes dans les propos des interviewés. Ainsi, certains diront avoir été en contact avec la violence étant très jeunes et ne plus en faire de cas:

Tu sais moé je suis un gars qui a grandi dans la violence, ma mère chez-nous était tout le temps sur les peanuts pis mon père était alcoolique, les batailles là-dedans, j'en ai mangé des volées...anyway tout ça pour dire que j'ai grandi dans la violence moé faque elle m'énerve pas ben ben moé la violence... (Kevin, 27 ans).

D'autres, comme Sébastien, affirment plutôt que la violence dans la rue est tellement fréquente que maintenant ils n'en sont plus préoccupés:

Ben comme je te dis, on en vit à tous les jours de la violence, tu viens que ça ne te dérange pas ben gros. Même si la rue est de plus en plus violente, ça nous fait pas rien asteur... (Sébastien, 44 ans).

Pour d'autres itinérants, comme Mario, la normalisation de la violence se traduit dans le fait qu'il révèle qu'avec le temps, la violence deviendrait en quelque sorte "une habitude":

Tu t'habitues à ça la violence. T'es tellement dedans à la journée longue que ça devient une habitude, tu la vois pas, ça fait partie de la rue pis c'est tout. Quand ça arrive ben t'essaye de te défendre le mieux que tu peux pis c'est ça...(Mario, 36 ans).

Yvon va encore plus loin en affirmant que bien qu'il se soit habitué à la violence, il est également plus agressif qu'auparavant:

On dirait que moé je m'habitues à ça la violence, je m'habitues mais aussi je suis de plus en plus agressif aussi. Avant j'étais vraiment pas agressif de même, là dans ces temps-ci je fais dur pas mal là...(Yvon, 33 ans).

Ces quelques exemples mentionnent bien, à notre avis, que la violence est une dimension de la rue que plusieurs personnes itinérantes en sont arrivées à normaliser. La normalisation n'est toutefois pas la seule attitude envers la violence qu'il est possible d'observer à travers le récit des itinérants. L'autre attitude que l'on retrouve est celle de la résignation.

3.12.2. La résignation face à la victimisation

De la même façon que pour la normalisation, l'attitude de résignation se perçoit à travers différentes d'opinions manifestées par les itinérants. Ainsi, certains d'entre eux diront qu'étant donné qu'ils ont "choisi" de vivre dans la rue, ils se doivent d'accepter la violence qui est inhérente à la rue. Un exemple qui témoigne de cet aspect est celui de Germain:

Moé je pense que la violence dans ce milieu là, elle est là pis elle va toujours être là. C'est pas demain que ça va arrêter. C'est une roue tu sais la violence dans la rue, il faut que tu roules là-dedans. Moé j'ai accepté d'embarquer dans ce milieu là ben je prends la violence qui vient avec pis c'est comme ça... (Germain, 37 ans).

Claude, quant à lui, avoue ne pas avoir le choix de vivre la violence qui se produit dans la rue:

Ben écoute, la rue est violente pis c'est comme ça, on a pas ben ben le choix de vivre avec ça, qu'est-ce que tu veux qu'on fasse, c'est de même... (Claude, 35 ans).

Enfin, pour d'autres, comme Roger, l'attitude de résignation est encore plus marquée. En effet, lorsqu'on est attentif à leurs propos, on constate que certains itinérants sont résignés à un point tel qu'ils sont complètement indifférents à la violence qu'ils peuvent vivre:

...moé là je vais te dire de quoi, ben y m'arrivera n'importe quoi dans la rue je m'en fous. Je me fous ben de ce qui peut m'arriver moé asteur. De toute façon je ne suis pas encore mort, faque je m'en fou moé de la violence pis ces affaires là...(Roger, 38 ans).

Seulement deux itinérants de notre échantillon se distinguent des autres par leur conception de la victimisation criminelle ou encore de la violence. L'un d'eux, Clément, affirme que la victimisation permet enfin de "briser la monotonie" du quotidien:

C'est quasiment une bonne affaire qu'il t'arrive quelque chose. Ça brise la monotonie du temps pis ça te permet d'entrer dans un autre monde aussi pis là t'es à l'hôpital, pis là le monde te parles comme si t'étais du monde...faque c'est ça moé des fois j'espère quasiment qu'il m'arrive de quoi... (Clément, 61 ans).

Bernard, quant à lui, prétend que lorsqu'il se fait victimiser, cela lui permet de mieux quêter par la suite:

Ben tu sais la violence quand ça arrive, sur le coup c'est pas drôle mais après ça on se regarde pis on se dit ça va aller mieux pour quêter. C'est ben que trop vrai: quand t'es poqué le monde y donne plus de cash pis là ben toé aussi t'en a plus... (Bernard, 42 ans).

Ce dernier exemple permet de voir comment, pour certains, l'expérience de victimisation criminelle peut être réutilisée dans le style de vie et devient, dans une certaine mesure, un enjeu stratégique pour réorganiser sa survie. En effet, en provoquant un sentiment de pitié plus fort des passants, la quête sera d'autant plus "lucrative".

Les attitudes de normalisation et de résignation envers la victimisation qu'il est possible de noter dans les propos de la majorité des itinérants que nous avons rencontrés, nous amènent à se poser des questions quant à l'impact que de telles attitudes peuvent avoir sur les différentes stratégies d'intervention à mettre en oeuvre vis-à-vis des itinérants victimisés. Étant donné que les itinérants ne semblent pas faire de la victimisation une préoccupation aussi importante que nous l'aurions présupposée, on peut douter que des interventions visant à agir sur cette réalité en particulier puissent être efficaces, et même désirées par les personnes itinérantes.

L'introduction de l'intervention auprès de la population itinérante nous amène maintenant à aborder le deuxième chapitre d'analyse qui porte expressément sur les sources et les modes d'intervention auprès des itinérants, lorsque ceux-ci se trouvent confrontés à une situation de victimisation criminelle.

4. LES MODES DE PRISE EN CHARGE DES ITINÉRANTS VICTIMISÉS :

5. EXPÉRIENCES ET REPRÉSENTATIONS

Il a été question jusqu'à présent des formes et des circonstances des expériences de victimisation, des principales sources et des conséquences, ainsi que des représentations que se font les itinérants de leurs propres expériences de victimisation. À ce stade-ci, certaines questions demeurent néanmoins en suspens. On peut se demander, entre autres: qu'est-ce qui arrive avec les itinérants victimisés? par qui et comment sont pris en charge les itinérants à la suite d'une expérience de victimisation? portent-ils plainte auprès des autorités formelles? quels sont les services qui sont offerts aux victimes? et enfin, quel est le degré de satisfaction des itinérants envers les différentes formes d'aide qui leur sont offertes? C'est à toutes ces questions que nous tenterons de répondre dans le présent chapitre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons, d'une part, que la dimension de la prise en charge constitue le dernier volet qui a été abordé lors des entretiens effectués auprès des itinérants victimisés et, d'autre part, que cette dimension en est une tout à fait originale puisqu'elle n'apparaît dans aucune recherche traitant de la thématique de la victimisation criminelle des itinérants. Cela dit, examinons maintenant comment s'articule la prise en charge des personnes itinérantes à la suite de l'expérience de victimisation.

La nature et les représentations que les itinérants se font de la prise en charge à la suite de l'expérience de victimisation ne peuvent être amenées et comprises sans passer par différents éléments de contexte qui permettent de mieux saisir comment s'organise la prise en charge des itinérants victimisés. C'est pourquoi il est essentiel avant d'aborder certaines dimensions de la prise en charge telles: la reportabilité des événements de victimisation et le niveau de

satisfaction des itinérants envers les ressources disponibles, de saisir les représentations que les itinérants se font des différentes personnes susceptibles d'être appelées à intervenir lorsque survient un événement de victimisation afin éventuellement, de préciser ces représentations en lien avec la prise en charge. Cet aspect sera examiné plus particulièrement à travers quatre principaux agents susceptibles d'intervenir suite à un événement de victimisation soit: les policiers, les ambulanciers, les services médicaux et finalement, les ressources d'aide aux personnes itinérantes.

5.1. Les policiers

La relation avec les policiers occupe une place très importante dans le discours des itinérants rencontrés en entrevue. Lorsqu'on examine plus particulièrement cet aspect du discours, il se dégage invariablement des propos des itinérants que les rapports que ces derniers entretiennent avec les policiers ne sont pas des plus cordiaux. Même qu'il serait plus juste de parler de rapports conflictuels. Alors que certains itinérants, comme nous l'avons déjà annoncé dans le premier chapitre, reprochent aux policiers de constituer une des principales sources de victimisation dont ils sont l'objet, d'autres, mentionnent plutôt en entrevue être l'objet d'abus de pouvoir de leur part. Parmi les différentes situations d'abus de pouvoir dont plusieurs itinérants font état en entretien pour qualifier la relation qui existe entre eux et les policiers, on retrouve tout d'abord ce que nous appelons les "abus verbaux". Les exemples de discours d'itinérants permettent de voir que cette forme d'abus se produirait le plus souvent lorsque les itinérants sont mis en état d'arrestation par les policiers. C'est ainsi que Steeve, par exemple, révèle avoir été victime de menace de la part des policiers alors que ces derniers procédaient à son arrestation, l'accusant de flâner sur la voie publique:

Ben moé un moment donné y sont venus me pogner les policiers parce que j'étais assis dans le parc. Faque là ils m'amènent dans le char pis ils me disent: "viens on va aller faire un tour dans une cellule, yen a pas de caméra là"...(Steeve, 26 ans).

Quant à Réal, il affirme avoir été insulté plusieurs fois par les policiers une fois rendu au poste de police:

Ben de toute façon les policiers ils sont toujours brutales dans leurs paroles...moé-même j'ai déjà été victime souvent de ça avec eux autres. Ils t'amènent au poste pis là ils sont en gang pis ils t'insultent comme ils veulent...(Réal, 22 ans).

Alors que l'analyse des entrevues laisse croire, pour les unes que certains itinérants demeurent plus ou moins passifs envers les abus verbaux, d'autres laissent plutôt voir que les abus verbaux des policiers provoquent de fortes réactions chez certains itinérants. De sorte que la discussion entre les deux parties prend la forme d'un échange mutuel d'insultes. C'est à tout le moins ce qui se dégage des propos de Kevin:

Un moment donné y en a même un policier qui m'a dit: "c'est moé qui a la badge c'est pas toé", là moé j'ai dit: "enlève-là ta badge on va voir qui est le boss entre toé pis moé", faque là toute suite il m'a dit: "ah tu veux faire un voie de fait sur un policier", faque là j'ai dit: "non mais si tu me touches ben moé aussi je vais te toucher"...(Kevin, 27 ans).

La situation peut avoir des conséquences encore plus grave pour certains itinérants. Un des itinérants, Roger, ira jusqu'à raconter que d'avoir répondu aux insultes des policiers a eu pour conséquence de s'être retrouvé avec des accusations supplémentaires:

Non moé je ne leur parle même pus parce que je le sais la dernière fois que je me suis engueulé avec eux autres y m'ont crissé d'autres chefs, faque asteur là non merci, je ne veux rien savoir d'eux autres...(Roger, 38 ans).

Bien que ces quelques exemples montrent bien qu'il arrive que des itinérants puissent être victimes d'abus verbaux de la part des policiers, il n'en demeure pas moins que pour dans un nombre de cas, il est difficile de déterminer le rôle qu'a pu jouer l'itinérant dans le développement de situations conflictuelles avec les policiers. En d'autres termes, est-ce que l'abus verbal est l'initiative du policier ou encore une réponse à celle engagée par l'itinérant? Cette question se pose particulièrement dans les situations où la personne itinérante est sous l'effet de produits psychotropes ou éthyliques au moment où survient l'événement en question. Les propos de Mario illustre bien ce dont il est question ici:

Ben des fois les policiers ils me provoquaient mais il faut dire que moé non plus je les provoquais. Y a ben des fois comme on peut dire que j'ai couru après. Je me souviens des fois j'étais ben gelé pis quand je suis gelé je suis ben agressif. Faque quand ils venaient me voir y a rien que je ne leur disais pas. Je les traitais de tout les noms...j'étais pas un cadeau moé là là...(Mario, 36 ans).

Un deuxième type d'abus auquel font référence plusieurs itinérants lorsqu'ils abordent la question des policiers concerne les fouilles. En fait, un nombre considérable d'itinérants accusent les policiers de procéder à des fouilles indûes de leur personne ou de leurs biens personnels alors que ceux-ci n'ont rien à se reprocher. Lorsque l'on examine les exemples de

fouilles qualifiées “d’abusives” par les itinérants, il est possible de dégager deux principales argumentations amenées par les interviewés pour expliquer les fouilles dont ils sont victimes de la part des policiers.

Un premier argument, partagé par plus de la moitié des itinérants de ce groupe, fait référence à l’étiquetage dont ils seraient l’objet. Ainsi, certains itinérants ayant déjà eu des démêlés avec la justice dans le passé feraient l’objet d’une surveillance intensive de la part de la police et ce, même après avoir purgé leurs peines. Selon les tenants de cette position, les agents chargés d’assurer la sécurité publique profiteraient, par exemple, du fait que les itinérants “flânent” dans les lieux publics pour les fouiller ou encore fouiller les effets personnels de ceux se trouvant sur les lieux. L’histoire que relate Pierre, entre autres, est un exemple qui reflète parfaitement cette réalité à laquelle les itinérants se disent confrontés:

Ah, ils te racontent n'importe quoi. Ils vont te dire que t'as pas le droit d'être dans le parc pis en même temps ben ils vont te fouiller pour absolument rien....pis quand ils te connaissent ces ostie là là t'es fait à l'os, ils te lâchent pus pantoute. T'es catalogué...(Pierre, 37 ans).

Mario, quant à lui, affirme que depuis qu’il s’est fait arrêté en 1989 pour avoir vendu de la drogue, il a été l’objet de plusieurs fouilles sans raison de la part des policiers:

Moé là depuis que je suis sorti d'en dedans là pour avoir vendu de la coke en 1989, je vais te dire: “ils me fouillent pour rien”. L'autre jour j'ai eu un ticket pour avoir éteint ma cigarette à terre, tu sais... Faque quand ils sont venus me donner le ticket pis là ben en même temps ben ils m'ont fouillé. J'avais rien fait là pour qu'ils me fouillent...moé je les connais pis ils me connaissent faque ils sont tout le temps après moé...(Mario, 36 ans).

L’étiquetage n’est pas la seule explication amenée par les itinérants pour expliquer les nombreuses fouilles dont ils sont victimes. Un autre argument que l’on retrouve dans le récit de plusieurs d’entre eux fait référence au statut même d’itinérant. Ici, les policiers profiteraient du fait que les individus n’ont pas vraiment de statut social pour procéder à des fouilles illégitimes et se permettre des actions qui ne sauraient être approuvées par les citoyens que les itinérants qualifient de “respectables”. Christophe, par exemple, révèle en entrevue comment son statut d’itinérant lui apparaît être une condition qui joue un rôle important dans la nature des actions posées par les policiers à son endroit:

Ils sont envahissant parce qu'ils se permettent beaucoup de droits qu'ils n'ont pas le droit de faire, tu sais ils ont pas le droit d'entrer dans un parc eux autres pis te lever debout pis te fouiller les poches. Voir t'es qui pis te fouiller le sac à dos. Comment de fois qu'ils me l'on fait moé... C'est sûr, je suis un itinérant, c'est quoi un itinérant dans la société, c'est de la marde, faque eux autres y profitent de ça pis ils abusent...ils ne le font pas ça à un citoyen respectable, pourquoi ils viennent nous le faire icitte...on est catalogué pis ils se donnent des droits pis on est juste de la basse classe c'est pour ça...(Christophe, 34 ans).

Finalement, une autre situation d'abus de pouvoir que l'on retrouve décrite dans le récit de deux itinérants de notre échantillon concerne l'itinérant qui se fait appréhender par des policiers parce qu'il erre dans un lieu public et, fait surprenant, au lieu de se retrouver au poste de police pour répondre d'accusations, ce dernier se fait "déporter" à l'extérieur du centre ville par les agents de police. Bien que cette pratique soit apparemment récente, certains itinérants, comme Kevin, racontent y avoir déjà été soumis à quelques reprises:

Y ont commencé à faire ça la police depuis quelques mois aussi. Ils nous disent de circuler pis ils reviennent pis ils nous voient à la même place, là ils nous embarquent y nous mettent les menottes, pis là ils nous amènent complètement à l'autre bout de la ville. Là ils nous débarquent pis là t'es pogné pour t'en revenir à pieds tout le long là où est-ce que t'étais...c'est ça là, ils t'enlèvent les menottes pis ils te disent: "asteur, débrouille-toé pour revenir en ville". Ils me l'ont fait trois fois moé à date, asteur là quand je les vois je christ mon camp pis je ne veux pas avoir affaire avec eux autres...(Kevin, 27 ans).

Ces différents extraits de récits d'itinérants permettent certainement de constater que la relation entre les policiers et les itinérants est bien souvent conflictuelle. Sans oublier qu'elle est bien inégale en termes de pouvoirs. Les données recueillies en entrevue permettent également de découvrir que les situations d'abus pour lesquelles les itinérants se disent soumis ne sont pas les seuls éléments qui imprègnent les représentations et déterminent la nature des rapports existant entre la police et les personnes itinérantes. Un autre aspect, omniprésent lui aussi dans les entrevues lorsque les itinérants abordent la question des policiers, est celle que l'on nomme la "contraventionnalisation" des itinérants.

5.1.1. Une relation marquée par un mouvement de contraventionnalisation

En plus d'affirmer être victimes d'abus de la part des policiers, les itinérants accusent également les agents de police de s'acharner sur eux en réglant ou encore en contrôlant leurs comportements par "l'utilisation à outrance" des billets de contravention. Lorsqu'on pose un

regard attentif sur ce que racontent les personnes itinérantes, on s'aperçoit que la contraventionnalisation est fréquemment un élément qui met en contact itinérants et policiers. Deux itinérants, dont Steeve, vont même jusqu'à dire que les seules fois où ils ont eu des contacts avec les policiers, le motif en était l'imposition d'une contravention, voir d'un "ticket":

Moi là je vais te dire ben franchement là à chaque fois qu'ils viennent me voir c'est pour me donner un ticket. Juste pour ça. À part ça je les vois pas. Ils me donnent des tickets pour toutes sortes de conneries, juste pour que j'en arrache encore plus. Eux autres sont ben contents de ça... (Steeve, 26 ans).

Les propos des itinérants nous éclairent également sur les différents motifs qui fait qu'ils individus obtiennent et, le plus souvent même accumulent, des contraventions. Un des motifs qui revient le plus souvent dans le discours des personnes concerne le flânage sur la voie publique. C'est ainsi que Germain, par exemple, évoque en entrevue avoir reçu plusieurs contraventions pour s'être retrouvé sur la voie publique:

La police, tant qu'à moé, ils font rien que ça me donner des tickets. Depuis le début de l'été je dois en avoir eu une dizaine juste parce que j'étais dans le parc pis là ils me disent que je flâne, pour avoir refusé de circuler... Où est-ce que tu veux aller?, tu veux que je passe la nuit debout ou ben que j'aïlle voler...Y arrêtent pas avec leur tickets. Ils nous en donnent pis c'est juste pour des christ de niaiseries... de toute façon moé je les payes pas ces tickets-là faque...(Germain, 37 ans).

D'autres, comme Georges, rapportent plutôt avoir eu plusieurs contraventions pour s'être endormis dans un lieu public:

Comment de fois ça m'est arrivé moé...la police passe pis là ils voient que tu dors dans le parc, faque là ils me réveillent pour me donner un autre ostie de ticket pis ils débarrassent après...(Georges, 62 ans).

Mis à part le fait de s'être retrouvé dans un lieu public, un des motifs de contravention qui revient également de façon incessante dans les entrevues auprès des personnes itinérantes est celui d'avoir consommé de l'alcool sur la voie publique. Les propos de Kevin traduisent bien cette réalité à laquelle est confronté plus d'un itinérant de notre échantillon:

Mais aussi les policiers ils nous donnent foule de tickets...on avait acheté de la bière un moment donné pis on était en train de boire dans le parc, on faisait pas de mal à personne là, pis là la police est arrivé pis ils ont vidé tout notre bière à terre pis on a eu tout la gang un ticket pour avoir bu dans le parc...moé je m'en chrisais parce que j'en ai pas d'argent pour les payer leurs tickets faque...(Kevin, 27 ans).

Les trois derniers extraits d'entrevue témoignent bien du fait que de nombreuses contraventions qui sont distribuées aux itinérants le sont en fonction de comportements qui sont directement associés à la condition de vie d'itinérant. Ainsi, lorsqu'on tient compte du fait que les itinérants ne disposent souvent pas de lieux privés, on comprend que les lieux publics deviennent alors les seuls endroits où ces derniers peuvent se reposer, se divertir ou encore, s'adonner à leurs habitudes de consommation. Cette condition les rendant plus visibles aux agents de contrôle social formel a pour conséquence qu'un certain nombre de leurs comportements sont criminalisés, alors qu'on sait très bien qu'il n'en serait rien si ces individus pouvaient bénéficier de l'intimité d'un lieu privé.

Par ailleurs, on sait très bien que la capacité de payer des itinérants est très faible. Ils n'ont déjà pas souvent les moyens de se payer l'essentiel (nourriture, vêtements, logement) alors les contraventions...Il n'est alors pas surprenant de constater que plusieurs itinérants, faute de liquidité, feront qu'accumuler les contraventions que les policiers leur distribuent. D'autres, sciemment décident de ne pas acquitter les frais de contravention parce qu'ils jugent que les motifs ayant donné lieu à celles-ci ne sont pas valables. Cet état de situation fait en sorte que de nombreux itinérants de notre corpus sont sous mandat d'arrestation pour défaut de paiement d'amende, ce qui advenant leur arrestation se traduira par une période d'emprisonnement pour non paiement d'amende.

Par ailleurs, les comportements associés aux conditions de vie des personnes itinérantes ne sont pas les seuls motifs pour lesquels les itinérants reçoivent des contraventions. Dans certains cas, nous devons avouer que les infractions justifiant les billets de contravention sont à tout le moins étonnants et il n'est pas certain que beaucoup de citoyens "respectables", pour reprendre la terminologie des itinérants, en connaissent l'existence. Considérons, par exemple, le cas de Claude, qui relate en entrevue avoir reçu une contravention s'élevant à 115 dollars pour avoir occupé plus d'une place sur un banc public:

Un moment donné j'étais étendu sur le banc, je ne dormais pas là, je regardais le monde sur la Sainte-Catherine pis tout, un moment donné je vois deux policiers arriver avec leur carnet de tickets pis y en a un qui écrivait. Faque là je leur demande: "qu'est-cé que j'ai fait encore tabarnaque". Là ils me disent qu'ils me donnaient un ticket pour avoir pris la place de deux personnes sur un banc public. J'étais en câlisse. Mais avec eux autres, ça vaut pas la peine de discuter parce que c'est pire dans ce temps là...(Claude, 35 ans).

Quant à Germain, explique avoir reçu un billet de contravention pour s'être assis sur le dossier d'un banc public:

Mais la police elle aide pas non plus...L'autre fois estie de tabarnac j'étais assis sur le dossier d'un banc, il m'a crissé un ticket de 116\$ parce que j'avais pas le droit. Au lieu de me dire assis-toé pas là t'as pas le droit. Je ne savais pas moé que j'avais pas le droit de m'asseoir sur le dossier du banc. Pis en plus c'était marqué sur le ticket que j'étais debout sur banc. Là j'y ai dit: "j'étais pas debout sur le banc". Là il me dit: "t'avais les deux pieds sur le banc, c'est comme debout". 116\$...après ça ils se demandent pourquoi on les haït...(Germain, 37 ans).

Finalement, Raoul révèle s'être mérité une contravention pour avoir traversé une intersection alors que le feu était rouge:

Tu sais, je pogne une contravention pour avoir traversé la rue sur une lumière rouge. Pendant que l'épais me faisait mon ticket il y avait plein de citoyens qui faisaient pareil. Ah moé là je suis écoeuré d'eux autres ben raide. Ils sont pas là pour nous autres estie, ils sont juste là pour nous écoeurer eux autres de toute façon...(Raoul, 34 ans).

Il est bien évident que tous les exemples d'abus et de contreventionalisation pour lesquels les itinérants se disent victimes de la part des policiers teintent inévitablement la nature des rapports entre les deux parties et les représentations que les interviewés se font des agents chargés d'assurer la sécurité publique. A l'exception de deux itinérants qui disent n'avoir rien à reprocher aux policiers, on peut constater en toile de fond des itinérants qui abordent la question des policiers, que non seulement ils ont une vision du policier comme étant un agent répressif causant beaucoup plus de mal que de bien, mais également qu'ils expriment un désir très explicite de vouloir éviter toutes les situations qui risquent de les mettre en contact avec les agents de police. Cet état de fait est clairement perceptible à travers les propos de plusieurs itinérants, dont Denis:

Les policiers y sont juste là pour venir nous bouger de place, donner des tickets, pour te nuire ou ben venir t'écoeurer. Quand t'as besoin d'aide là ben sont pas là pour venir t'aider les osties...moé je les évite le plus possible, je ne leur parle pas...(Denis, 35 ans).

Quant à Serge, il affirme en entrevue que, quoi qu'il arrive, il ne fait jamais appel à la police:

Non moé je te dirais que je veux rien savoir des policiers, ils m'en ont assez fait de même...je ne vais pas les voir pis eux autres non plus faque comme ça j'ai la paix...qui arrive quoique ce soit, j'y vais pas les voir...(Serge, 33 ans).

On devinera que le fait que plusieurs itinérants perçoivent les policiers davantage comme des agents répressifs que des agents aidants a énormément d'influence sur la prise en charge des personnes itinérantes victimisées.

5.1.2. Rôle des policiers dans la prise en charge des itinérants victimisés

En effet, lorsqu'on leur parle de prise en charge, la majorité des itinérants que nous avons rencontrés ne comptent pas les policiers parmi les ressources disponibles pour leur venir en aide. Alors que plusieurs font état des rapports conflictuels existant entre eux et les policiers pour justifier le fait qu'ils évitent à tout prix les contacts avec ces derniers et ce, même lorsqu'ils sont victimes de crimes, Un certain nombre d'entre eux vont jusqu'à dire que l'intervention des policiers les amènent le plus souvent à vivre une seconde victimisation. Une victimisation cette fois-ci qui a comme source les agents de police. Un des exemples qui représente bien ce point de vue est celui rapporté par Steeve:

...quand la police intervient c'est ben plus violent, t'en remange une volée...moé je me rappelle la troisième fois que je me suis fait pogner, je m'avais fait sacrer des coups de pieds pis la police elle m'a levé d'à terre en me bardassant...ah non c'est ben pire quand la police vient...(Steeve, 26 ans).

Roger, quant à lui, raconte avoir eu le bras cassé suite à l'intervention des policiers alors qu'il tentait de se défendre d'un individu qui l'agressait physiquement:

J'étais assis dans le parc pis là y a un gars qui commence à m'écoeurer pis tout. Là quand il a vu que je m'en occupais pas il m'a câlissé un coup de poing sur le nez. Faque là moé je me suis défendu pis je l'ai agrippé par le collet du manteau, j'arrive pour le swigner, la police arrive, elle me pogne par le bras pis il y avait un mur de béton, elle me crisse sur le mur de béton. J'ai juste eu le temps de mettre mes mains pour me garantir en arrière pis c'est là que le bras m'a cassé...(Roger, 38 ans).

Même si, le plus souvent, les itinérants avouent ne pas faire appel à la police lorsque vient de se produire un incident de victimisation, il n'en demeure pas moins que, dans certains cas, soit parce que l'incident renferme un niveau de gravité objective plus élevé ou encore que celui-ci est plus visible, la police peut être appelée à intervenir. A cet égard, certaines données

d'entrevue permettent de constater que, dans la très grande majorité des cas, l'intervention des policiers lorsque se produit un événement de victimisation n'est pas l'initiative des itinérants impliqués dans la situation, mais plutôt celle des commerçants, des passants ou encore, d'autres itinérants qui jugent que la situation doit être prise en charge par les autorités formelles. Les propos de Bernard sont révélateurs en ce sens:

Quand on tombe au combat ou ben qu'on est ben magané, on appelle pas la police. Les itinérants on appelle pas la police nous autres. Quand elle vient c'est souvent du monde à l'entoure qui l'ont callée...(Bernard, 42 ans).

Une fois les policiers sur les lieux, les itinérants n'ont alors pas vraiment le choix de composer avec la situation. Dans ce cas, les propos de certains d'entre eux laissent croire qu'ils manifestent très peu de collaboration avec la police, même si celle-ci tente de les aider, ce qui en retour finit par se retourner contre eux. C'est à tout le moins ce qu'il est possible de percevoir à travers le récit de Kevin:

Ben là la police est arrivée pis ils m'ont demandé la description des gars là j'ai dit: "écoute ben j'ai pas eu le temps de rien voir, ils sont arrivé par en arrière", là ils ont dit: "voyons donc il a fallu qu'ils soient devant toé les gars si tu t'es bloqué la face avec tes mains". Là j'ai dit: "écoute c'est un nègre aux cheveux blonds c'est correct là". Moé j'ai rien à leur dire à la police moé, c'est pour ça quand il arrive de quoi ils veulent pas m'aider...(Kevin, 27 ans).

Nous retenons donc que les représentations qu'entretiennent les itinérants envers les policiers sont marquées par certaines pratiques policières telles les divers abus et la contreventualisation, dont les interviewés se disent victimes. Cette situation fait donc en sorte, comme l'a d'ailleurs déjà affirmé Fisher (1992) avant nous, que les itinérants considèrent davantage les policiers comme des agents répressifs plutôt que des agents aidants. Nous avons également vu que cet état de fait a une influence directe sur la prise en charge des itinérants victimisés. Même si la police peut constituer une source de prise en charge, étant donné les représentations que les itinérants se font de la police, la grande majorité de ceux-ci ne se tourneront pas vers les agents de police lorsque survient un événement de victimisation. Bien que, dans certaines circonstances, il arrive que la police intervienne, les propos des itinérants révèlent que l'intervention de la police est exceptionnelle et que cette dernière est dans la grande majorité des cas commandée par des gens qui sont témoins de l'événement de victimisation et non pas par les itinérants eux-mêmes.

5.2. Les ambulanciers

Bien que les itinérants soient beaucoup moins volubiles sur la question des rapports qu'ils entretiennent avec les ambulanciers, certaines données d'entretien permettent néanmoins de voir que cette relation serait beaucoup moins conflictuelle qu'avec les policiers. En fait, il ressort des propos de certains interviewés que les ambulanciers, par leur présence fréquente sur les lieux mêmes où gravitent les itinérants, sont des agents sur lesquels ils peuvent compter lorsque survient un événement de victimisation qui nécessite une visite à l'hôpital. Les propos de Germain sont révélateurs en ce sens:

Ben souvent aussi y a des ambulanciers dans les coins de parcs, ben eux autres y vont te ramasser si ça va pas pis ils vont t'amener à l'hôpital, soit St-Luc ou ben la plus proche, sont ben corrects là-dessus eux autres...(Germain, 37 ans).

Pour Georges aussi, les ambulanciers représentent une source d'aide importante lorsque survient un incident de victimisation:

Moé j'ai jamais eu de problèmes avec les trucks jaunes, eux autres au moins quand il t'arrive de quoi pis qu'ils voient que tu files pas ben c'est sûr qu'ils vont venir t'aider pis ils vont t'amener à l'hôpital...(Georges, 62 ans).

Christophe va même jusqu'à avouer que les ambulanciers sont des agents aidants sur lesquels on peut compter lorsqu'on désire que les policiers ne soient pas mis au parfum de l'incident qui vient tout juste de se produire:

Souvent les ambulanciers, ça par exemple y a moyen que les ambulanciers à Montréal de s'arranger avec eux autres pour que les policiers ne le savent pas...du moins le temps qu'on est dans l'ambulance. C'est sûr un coup rendu à l'hôpital, ils appellent les policiers ils sont tenus, mais les ambulanciers sont ben corrects avec ça...(Christophe, 34 ans).

Ces quelques extraits montrent bien que les ambulanciers sont perçus comme des agents pouvant venir en aide aux itinérants lorsque survient un événement de victimisation. Cependant, lorsqu'on est attentif aux propos d'un certain nombre d'itinérants, on comprend que l'utilisation des ambulanciers, lorsque se produit un événement de victimisation, demeure quelque chose de rare. C'est ce qui clairement du récit d'Yvon:

Ca reste que c'est rare là l'ambulance pis tout le petit kit, à moins que tu sois ben magané là ça va être l'ambulance mais c'est rare, c'est souvent nous autres qu'on s'arrange avec ça...(Yvon, 33 ans).

Pour expliquer le fait qu'on fait rarement appel aux ambulanciers lorsqu'une situation de victimisation survient, Sébastien fait référence à la "loi du silence" qui régnerait au sein du groupe des itinérants:

Ben c'est des amis qui nous ramassent estie. Si y en a un qui tombe, tu sais y a qui sont tapochés pareil là, mais si tu te fais ramasser, si t'es ben magané ben là on appelle l'ambulance. Si c'est ben grave ou qu'on sait pas quoi faire là on appelle l'ambulance. Mais encore on donne pas de nom rien, on fait pareil comme si on le connaît pas. Il était là pis on sais pas qu'est ce qui est arrivé pis là l'ambulance l'amène. C'est la loi du silence dans ce milieu-là. Même si c'est une chicane on le dit pas. Ils l'amènent à St-Luc pis tu vois le gars sortir trois jours après cousu ou ben dans le plâtre...c'est comme ça que ça se passe...(Sébastien, 44 ans).

L'extrait qui suit montre très bien qu'il arrive que les ambulanciers soient appelés à intervenir auprès de certains itinérants dont les conditions de santé sont grandement affectées par l'abus de substances psychoactives. En tenant compte du fait que plusieurs itinérants sont aux prises avec de tels problèmes, on peut certainement se demander si les ambulanciers ne sont pas davantage appelés à intervenir pour des problèmes de consommation abusives ou encore, de détérioration des conditions générales de santé des itinérants plutôt que pour des blessures résultant des incidents de victimisation. Cette question, des rapports entre itinérants et ambulanciers, mériterait certainement d'être fouillée dans le cadre d'une autre recherche en allant rencontrer les ambulanciers. D'autant qu'on a pu observer que des ambulanciers se portent littéralement là où se concentrent les itinérants. Il y a alors tout lieu de croire qu'ils se tiennent prêts à intervenir et qu'ils n'ont aucun doute que la clientèle viendra. C'est à tout le moins ce qu'illustre les propos de Claude:

Ils sont arrivés y était minuit, j'étais en état d'intoxication mais pas assez pour pas les voir venir. Pis là y m'appelaient par mon nom en plus. Y dit: " Claude ça te tentes-tu de venir faire un tour à l'hôpital". Là j'ai dit: " je ne suis pas fait encore, je suis conscient, je te parle pis tu me parles". Là il me dit: "c'est pas grave, viens-en on va t'amener au chaud, tu vas être ans un bon lit...Enfin de compte j'ai embarqué dans l'ambulance pis là j'ai voulu sortir ma carte de B.S. pis là y dit:" non ,non c'est à nos frais, c'est nous autres qui t'amène, on a pas besoin de ta carte". Des fois je trouvais ça bizarre, j'ai dit câline j'en reviens pas, ils me demandent pas ma carte pis en plus ils m'appellent par mon nom, ils commençaient à être habitué de me ramasser...(Claude, 35 ans).

Même si certains extraits d'entrevue permettent de découvrir que la relation entre itinérants et ambulanciers est plutôt bonne, d'autres, laissent néanmoins croire que l'utilisation des ambulanciers n'est pas un service auquel les itinérants font appel fréquemment lorsque se produit un incident de victimisation. En ce sens, ce qui ressort des quelques données d'entretien disponibles est que ce n'est pas tant la nature de la relation cette fois-ci qui expliquerait qu'on ne fait pas appel aux ambulanciers mais plutôt la gravité de l'incident de victimisation et la loi du silence qui régnerait dans le réseau des itinérants. Cette loi du silence sera abordée plus spécifiquement lorsqu'il sera question de la reportabilité des événements de victimisation vécues par les itinérants. Ce qui nous amène maintenant à explorer une troisième source de prise en charge des itinérants victimisés, soit les services médicaux.

5.3. Les services médicaux

Les services médicaux, deux différents points de vue émergent du discours des itinérants. Le premier argument touche directement les représentations que les itinérants entretiennent à l'égard des services médicaux, en particulier les centres hospitaliers. Selon les propos des itinérants qui adoptent ce point de vue, on constate que les itinérants ne sont pas vraiment satisfaits des services qu'ils reçoivent lorsqu'ils se présentent dans les salles d'urgence. Alors que certains mentionnent que l'accueil qu'il reçoit n'est pas des plus chaleureux, Mario, un itinérant de notre échantillon va jusqu'à affirmer que son statut d'itinérant fait en sorte que bien souvent il reçoit des traitements de nature discriminatoire:

...entre itinérants la violence c'est un calvaire parce qu'à l'hôpital t'es classé itinérant pis ils te traitent comme des chiens...une fois je suis arrivé un peu magané, j'avais consommé pas mal, faque j'entends la fille qui dit:" ah non lui y pus, on va le piquer dans la salle d'à côté pour sa prise de sang, y va s'en aller pis y va dire refus de traitement...faque là j'ai pogné les nerfs après eux autres pis j'ai crissé mon camps dans le parc...(Mario, 36 ans).

En plus de ne pas être satisfaits des services qu'ils reçoivent dans les centres hospitaliers, plusieurs itinérants redoutent les hôpitaux simplement parce que la fréquentation de tels services augmente la probabilité d'entrer en contact avec les agents de police. C'est à tout le moins ce que reflète les propos de Bernard:

Non moé les hôpitaux là...le moins possible avoir affaire avec la police tu sais, pis là-dessus on est pas chanceux parce qu'on a un hôpital ici à côté qui est censé nous aider pis ils nous aident pas pantoute, il faut quasiment que tu te sauves dans un

hôpital dans l'est de la ville pour ne pas avoir les policiers dans le cul...(Bernard, 42 ans).

Bien que le personnel médical est tenu d'aviser les policiers lorsque ces derniers prennent conscience que l'itinérant qui se présente sur les lieux vient d'être la proie d'un agresseur, on constate que la grande majorité des itinérants ne tiennent pas du tout à ce que les policiers soient mêlés à l'incident. C'est pourquoi lorsqu'ils ont à fréquenter les services médicaux, certains itinérants diront en entrevue raconter toutes sortes d'histoire aux ambulanciers et au personnel médical pour arriver à cacher l'incident de victimisation potentiellement criminalisable qu'ils viennent de subir. Cet aspect est parfaitement exprimé par Pierre:

Ben non on dit rien parce que dans ce temps là t'es sûr que les policiers ils te lâcheront pas...pis c'est pas juste ça , si tu dis qu'est-cé qui t'es arrivé t'es obligé de dire des noms pis ça oublies ça là...non souvent on va leur raconter des conneries, c'est comme ça qu'on s'en sauve...(Pierre, 37 ans).

Même si pour certains itinérants les services médicaux sont des endroits où on ne se considèrent pas les bienvenus ou encore, des lieux où on risque d'être mis en contact avec les agents de police, il n'en demeure pas moins qu'il semble se dégager des données de certains que, particulièrement lorsqu'il s'agit d'incidents de victimisation, les itinérants font appel aux services médicaux que de façon exceptionnelle. Les propos d'itinérants comme Germain en font foi:

Souvent on s'arrange tout seul, on va à l'hôpital tout seul mais ça reste que le plus souvent on s'arrange avec ça, c'est ben rare qu'on va aller à l'hôpital ou des affaires de même...(Germain, 37 ans).

Quant à Denis, il affirme lui aussi que les visites à l'hôpital ne sont pas chose commune:

C'est souvent tes chums à l'entoure qui vont t'aider, ils vont arrêter le gars ou ben ils vont t'amener à l'hôpital si t'es vraiment magané là mais c'est rare que ça finit à l'hôpital pareil là...(Denis, 35 ans).

Ces derniers extraits laissent donc à penser que, dans bien des cas, les expériences de victimisation dont sont victimes les itinérants ne nécessitent pas de soins médicaux du point de vue de ces derniers. Ainsi, de la même façon que dans le cas des ambulanciers, on peut se demander si les itinérants ne font appel aux services médicaux davantage pour des questions globales de santé plutôt que de blessures découlant d'une expérience de victimisation. Une

autre piste qui mériterait d'être explorée de façon plus particulière. Qu'en est-il maintenant des ressources d'aide aux personnes itinérantes?

5.4. Le rôle des ressources d'aide aux personnes itinérantes

Lorsqu'on examine les données d'entrevue qui se rattachent aux représentations que se font les itinérants des ressources, on constate que les ressources occupent une grande place dans la vie des itinérants. En plus de les fréquenter sur une base régulière, les ressources sont souvent les seuls lieux où les itinérants que nous avons rencontrés peuvent dispenser de services essentiels tels: le repos, la nourriture, les vêtements, l'hygiène, la gestion du budget, l'écoute active, et bien d'autres. Il va donc sans dire que pour la majorité des itinérants interviewés, les ressources sont indispensables à la survie dans la rue. C'est ainsi que Denis, par exemple, dira que sans l'aide que lui fournissent les ressources, il n'aurait pu résister aux conditions de vie précaires inhérentes à la rue:

Non moé je n'aurais pas pus rester dans la rue 8 mois de temps si des places comme icitte n'existaient pas. Ah oui, ils nous aident beaucoup, on peut venir dormir un peu pour se refaire, on mange à volonté, en tout cas pour moé c'est ben important des places de même...(Denis, 35 ans).

Raoul, quant à lui, reconnaît la nécessité des ressources et ce, particulièrement durant les mois d'hiver:

Tu t'imagines si y avait pas de place pour itinérants l'hiver qu'est-ce que ça serait...une chance qu'on peut venir chercher des vêtements chauds par ce que c'est vrai que là y en trouveraient pas mal d'itinérants gelés sur les bancs de parc...(Raoul, 34 ans).

Les besoins essentiels ne sont cependant pas les seuls bienfaits que les itinérants reconnaissent aux ressources. Deux itinérants iront jusqu'à révéler en entrevue la collaboration des ressources lorsqu'il est question de les protéger des policiers qui les poursuivent sans mandat d'arrestation. C'est sans aucun doute ce que laissent entrevoir les propos de Denis:

A la Maison du Père là le commis y dit ben tu vas aller chercher un mandat d'arrestation, les deux policiers sont repartis pis le gars est allé réveiller les deux gars pis il leur a dit de s'en aller. Les policiers sont revenus à sept heures du matin avec les mandats pis les gars étaient pus là tu sais...(Denis, 35 ans).

Bien que les itinérants semblent satisfaits des services d'aide que leur fournissent les ressources, nous avons toutefois été surpris de remarquer qu'aucun des itinérants rencontrés en entrevue associe les ressources d'aide à la prise en charge qui découle des expériences de victimisation. Ainsi, nous nous serions attendus à ce que le personnel des ressources soient directement concernés lorsqu'il s'agit d'apporter les premiers soins ou encore, d'offrir une écoute active aux itinérants qui viennent de subir une expérience de victimisation. Sans prétendre que les intervenants des ressources ne jouent aucun rôle lors de la prise en charge des itinérants victimisés, aucune donnée d'entrevue ne nous permet cependant de voir de quoi il s'agit précisément.

Finalement, quant aux travailleurs de rue, étant donné qu'aucun itinérant ne fait mention de leur existence, nous ne sommes pas en mesure de cerner la nature des rapports qui existent entre ces derniers et encore moins le rôle que les travailleurs de rue accomplissent dans la prise en charge des itinérants victimisés. Une chose est certaine, lorsqu'on leur demande de nous dire qui intervient lorsque vient de se produire un incident de victimisation, les interviewés ne font aucunement référence à ces agents d'aide.

Depuis que nous avons abordé la question de la prise en charge des itinérants victimisés, nous avons vu que les itinérants se disent victimes de certaines pratiques policières telles: les abus et la contreventualisation. Marquant ainsi les représentations que les itinérants peuvent avoir envers les policiers, lorsqu'il est question de prise en charge des victimes, le discours des itinérants permet de voir que ces derniers perçoivent les agents de police davantage comme des agents répressifs plutôt que des agents aidants. Se faisant, plusieurs itinérants voudront éviter à tout pris d'être en contact avec les policiers et ce, même lorsqu'ils sont victimes de crimes. Les données révèlent également que même si dans certains cas la police est appelée à intervenir, le plus souvent, ce ne sera pas les personnes itinérantes qui auront fait appel à eux mais plutôt des témoins de l'incident. Ce qui nous amène à constater que les policiers ne sont pas ceux qui prendront en charge une bonne partie des incidents de victimisation que les itinérants subissent à la rue.

En ce qui concerne le personnel ambulancier, nous avons vu que bien que les itinérants entretiennent une meilleure relation avec ces agents, ces derniers sont appelés à intervenir auprès des itinérants victimisés que de façon exceptionnelle. Cette situation s'explique en partie parce que les itinérants jugent que de nombreuses expériences de victimisation qu'ils subissent ne nécessitent pas l'intervention des ambulanciers. Ce qui laisse croire qu'une bonne partie des incidents de victimisation vécues par les itinérants ne sont pas pris en charge par ces intervenants.

Les données d'entrevue ont également permis de constater que, lorsqu'il s'agit des services médicaux, certains itinérants dénoncent la manière dont certains membres du personnel hospitalier agissent à leur égard alors que d'autres, voient plutôt les services médicaux comme des lieux qui augmentent la probabilité d'être en contact avec les agents de police. À moins que la gravité des blessures résultant de l'expérience de victimisation ne l'exige, rare sont les occasions où les itinérants font appel aux services médicaux pour que ces derniers leur viennent en aide.

Finalement, en ce qui à trait aux ressources d'aide pour personnes itinérantes et aux travailleurs de rue, ces deux agents ne sont pas présents dans le discours des itinérants lorsque ces derniers nous disent quels agents interviennent à la suite d'une expérience de victimisation. Ce qui a pour conséquence que nous ne détenons pas de données qui nous informent sur le rôle que peuvent jouer ces agents dans la prise en charge des itinérants victimisés.

Toutes ces données nous permettent donc d'en arriver à la conclusion que bon nombre d'événements de victimisation que vivent les itinérants à la rue ne sont pas pris en charge par les agences d'aide officielles. Cet état de fait ne permet toutefois pas de conclure que la grande proportion des événements de victimisation qui ne sont pas pris en charge par le système officiel demeurent totalement laissés pour compte.

D'autres données nous informent en effet que la prise en charge des itinérants se ferait parfois autrement que ce à quoi nous nous attendions. Mais avant de voir par qui et comment sont pris en charge ces expériences de victimisation, nous aimerions émettre un commentaire en ce qui concerne l'ensemble des événements qui ne sont pas pris en charge par le système officiel. En fait, même si les données ne nous permettent pas de dire à quel niveau d'intervention cela peut jouer, on peut penser que l'attitude de résignation et de normalisation peuvent être, dans

certains cas, d'autres éléments qui ont un rôle à jouer dans la "non-prise en charge" de certains incidents de victimisation. En considérant le fait que plusieurs itinérants rencontrés en entrevues adoptent l'une ou l'autre de ces attitudes envers les incidents de violence dont ils sont victimes, on peut certainement se demander dans quelle mesure ces interviewés eux-mêmes tiennent ou même, acceptent que les événements de victimisation qu'ils vivent soient pris en charge par le réseau officiel. Ce qui expliquerait probablement, comme nous le verrons maintenant, pourquoi un certain nombre d'incidents de victimisation ne sont pas pris en charge du tout ou encore, s'ils le sont, le sont plutôt à l'intérieur même du groupe des itinérants. Même si nous n'avons pas de données qui puissent confirmer cette hypothèse, il n'en demeure pas moins qu'elle demeure intéressante à nos yeux. Examinons maintenant par qui et comment sont pris en charge la majeure partie des incidents de victimisation que vivent les itinérants.

5.5. Les autres sources de prise en charge des expériences de victimisation

Si la majorité des incidents de violence dont sont victimes les itinérants ne sont pas pris en charge par le système officiel, le discours de quelques interviewés montre toutefois qu'il arrive dans certains cas que les incidents de victimisation sont pris en charge par des individus qui gravitent autour des personnes itinérantes victimisées ou encore, qui sont témoins de l'événement. Parmi les personnes susceptibles d'être appelées à intervenir, on retrouve entre autres, les itinérants qui entretiennent des liens avec la victime. C'est ainsi que Bernard, par exemple, affirme que lorsque survient un incident de victimisation à lui ou encore à son "chum", les deux s'entraident mutuellement:

...mais comme moé si mon chum y tombe pis qu'il se fait frapper ben c'est moé qui le ramasse pis qui prend soin de lui, pis lui ben il fait la même affaire avec moé...on prend soin un de l'autre...(Bernard, 42 ans).

De la même façon, lorsque l'incident de victimisation nécessite une visite à l'hôpital, les propos de certains itinérants permettent de constater que les fréquentations de la rue sont souvent les premières personnes appelées à venir en aide aux itinérants victimisés. C'est à tout le moins se qu'il est possible de percevoir à travers ce que relate Sébastien:

...c'est souvent des amis qui t'aident pour te ramasser dans ce temps-là, là ils vont t'amener à l'hôpital si il faut y aller pis ils vont prendre soin de toé...(Sébastien, 44 ans).

En plus de montrer que les itinérants eux-mêmes peuvent devenir en certains cas des sources de prise en charge, ces quelques extraits d'entrevue viennent par ailleurs confirmer les comportements de solidarité et de protection qui existent entre certains itinérants de notre échantillon lorsqu'il est question de victimisation criminelle.

Les "amis de la rue" ne sont toutefois pas les seuls individus qui viennent en aide aux itinérants qui sont l'objet d'incidents de victimisation. Deux itinérants de notre échantillon, dont Kevin, mentionnent plutôt qu'il arrive fréquemment que ce soit la compagne de vie qui joue un rôle important dans la prise en charge des incidents de victimisation:

...souvent aussi c'est ma blonde qui s'occupe de moé, elle me désinfecte la plaie ou des affaires de même, c'est souvent de même que ça se passe...(Kevin, 27 ans).

Lorsqu'il a été question des sources de victimisation, nous avons vu que les citoyens ne constituaient pas une source de victimisation rapportée par les itinérants que nous avons rencontrés en entrevue. Cependant, lorsqu'il est question de prise en charge, le discours de quelques itinérants montrent clairement que les citoyens comptent aussi parmi les individus qui peuvent intervenir auprès des itinérants qui viennent d'être victimes d'un incident de violence. A cet effet, Christophe raconte en entrevue qu'alors qu'il se dirigeait vers l'hôpital, un citoyen s'est arrêté près de lui et l'a conduit à l'hôpital dans sa voiture:

C'est drôle à dire mais souvent aussi c'est les citoyens. Moé ça déjà été un citoyen qui s'est occupé de moé. Je m'en allais à l'hôpital pis j'étais pas mal amoché pis là y a une auto qui s'est arrêtée pis le gars il m'a amené à l'hôpital...(Christophe, 34 ans).

Alors que certains itinérants sont en mesure de nous éclairer sur les sources de prise en charge, cette tâche sera beaucoup plus difficile pour d'autres. C'est à tout le moins le cas de Denis qui affirme en entrevue, lorsqu'on lui demande qui intervient à la suite d'un incident de victimisation, ne pas se souvenir qui a pris en charge l'incident tout simplement parce qu'il était trop intoxiqué à ce moment:

Ben moé je ne peux pas te dire vraiment qui est intervenu, c'est qui qui m'a amené à l'hôpital...ça devait être les ambulanciers qui m'aillent transporté, je m'en rappelle pas parce que j'étais soûl pis des fois c'est pas évident de se souvenir...(Denis, 35 ans).

La présentation de ces quelques exemples font état du fait qu'il arrive que certains événements de victimisation sont pris en charge par des individus qui sont près des personnes itinérantes ou encore, qui sont conscients qu'un tel incident vient de se produire. Bien que cela soit rassurant, il n'en demeure pas moins que près de la moitié des itinérants que nous avons rencontrés en entretien mentionnent qu' à la suite d'un événement de victimisation aucune aide ne s'est manifestée de part et d'autres. Par exemple, Steeve raconte s'être rendu seul à l'hôpital alors que personne autour de lui voulait lui venir en aide:

... ben souvent on s'arrange tout seul, regarde moé un moment donné je me suis ramassé à l'hôpital tout seul parce que personne voulait rien savoir dans le parc de venir m'aider tu sais, ils passaient tout droit pis ils disaient:" bon y a un robineux qui vient de se faire planter"...(Steeve, 26 ans).

Les propos de Georges reflètent eux aussi la non-prise en charge de certains incidents de victimisation:

Mais le monde là quand t'es tout croche là ben ils passent tout droit, y en a pas grand monde je te dirait qui vont risquer quelque chose pour un itinérant qui vient de manger une volée, y en a pas...faque c'est pour ça qu'il faut que t'apprennes à te débrouiller tout seul dans la rue...(Georges, 62 ans).

Lorsqu'on porte une attention particulière aux deux derniers extraits, même si les incidents de victimisation ne sont pas pris en charge, on peut certainement percevoir chez ces itinérants un désir de prise en charge plus grand des expériences de victimisation qu'ils vivent. Une volonté que l'on ne dénote pas chez d'autres itinérants. Par exemple, Réal ira jusqu'à dire que moins il y a de gens impliqués dans ce qu'il vit, mieux il se portera:

Mais ça reste que la plupart du temps on s'arrange avec nos affaires pis nos blessures parce qu'on veut pas avoir affaire avec la police pis tout, pis dans ce milieu là moins y a de monde qui sont au courant de tes affaires mieux c'est...c'est comme ça que ça se passe...(Réal, 22 ans).

Comme nous venons de le voir dans cette partie, même si certains itinérants sont d'avis qu'il puisse arriver que certains individus leur viennent en aide à la suite d'une expérience de victimisation, près de la moitié des itinérants de notre échantillon sont toutefois d'avis que les incidents de violence dont ils sont victimes ne sont pas pris en charge d'aucune façon. Peu importe les raisons qui justifient la "non prise en charge" d'un bon nombre d'événements de victimisation, certains extraits d'entrevue montrent que dans certains cas l'absence de prise en

charge peut avoir des répercussions sur l'état de santé générale de certains itinérants. C'est certainement ce qu'il est possible de constater à travers le récit d'Yvon:

moé j'ai été souvent magané dans la face pis je m'arrangeais pour y aller moé-même à l'hôpital ou des fois j'y allais même pas à l'hôpital tu sais. Je m'arrangeais des fois pour que ça guérisse tout seul, des fois ça guérissait mais d'autres fois l'infection pognait là-dedans, là c'est pire dans ce temps-là, là j'étais pris pour y aller à l'hôpital...(Yvon, 33 ans).

Depuis le début de ce chapitre, nous avons vu comment s'organise la prise en charge des expériences de victimisation qui concernent les personnes itinérantes au premier plan. Les données d'entrevue ont permis de voir que les expériences de victimisation, pour toutes sortes de raisons, sont rarement prises en charge par le réseau formel. De plus, bien que quelques itinérants avouent qu'il arrive que certains incidents soient pris en charge par des individus qui gravitent autour d'eux ou encore, qui sont témoins des incidents de victimisation, il ressort malgré tout des données recueillies que près de la moitié des interviewés se rallient pour dénoncer la non prise en charge des événements de victimisation les impliquant.

Nous avons voulu jusqu'à présent montrer comment s'organise la prise en charge des événements de victimisation. A notre avis, la question de l'intervention auprès des itinérants victimisés ne pourrait être totalement épuisée et comprise si on négligeait la question de la reportabilité des incidents de victimisation. Comme on le sait, cette dimension peut avoir une influence considérable sur la prise en charge des événements de victimisation chez les itinérants, spécialement pour ce qui est de la prise en charge par les autorités formelles. Sans oublier qu'elle permet une meilleure compréhension de la prise en charge de manière générale. C'est pourquoi, avant de poursuivre ce chapitre, nous aimerions aborder plus particulièrement la dimension de la reportabilité des événements de victimisation que subissent les personnes itinérantes.

5.6. La reportabilité des événements de victimisation

Les données d'entrevue concernant la dimension de la prise en charge des itinérants victimisés montrent bien que ces derniers ont une forte tendance à ne pas rapporter les événements de violence dont ils sont victimes aux autorités chargées d'assurer la sécurité publique. Lorsqu'on pose un regard attentif sur ce que racontent les personnes itinérantes en entretien, il est

possible de dégager différents motifs qui justifient le non-report des incidents de victimisation qui touchent les itinérants.

Abordant la question des sources de victimisation, nous avons vu que plus de la moitié des itinérants affirment en entrevue que les incidents de victimisation subis sont très souvent le fruit d'autres itinérants évoluant au sein du groupe ou encore, connus de la victime. Cet état de la situation joue un rôle important dans le fait de ne pas rapporter les incidents de victimisation vécus. En effet, lorsqu'il est question de reportabilité des incidents de violence, plusieurs itinérants amènent comme motif de non-reportabilité le fait qu'il existerait une "loi du silence" ou encore, une règle implicite au sein du groupe des itinérants qui veut qu'on ne porte pas plainte contre un autre itinérant ou encore contre son "chum". Comme il est possible de le percevoir à travers les propos de Christophe, aller à l'encontre de cette règle aurait pour conséquence de se faire exclure momentanément du groupe:

Jamais ils mettent de charge ou ils nous arrêtent les policiers, ils peuvent pas parce que moé je ne lève pas de charge contre l'autre pis l'autre il ne lève pas de charge contre moé, c'est la loi du silence dans la rue. Tu sais on serait très mal vu par les gars du réseau si on faisait ça, ah oui...il faudrait que tu te tasses, tu veux être rejeté du réseau fait ça...tu ne remettras plus les pieds dans aucun parc ça je t'en passe un papier...(Christophe, 34 ans).

La peur d'être mis à l'écart du groupe n'est pas le seul motif qui empêchent plusieurs itinérants de porter plainte auprès de la police lorsque survient un événement de victimisation. Certains extraits d'entrevue permettent de voir que la peur des représailles est également un élément de dissuasion. Les propos de Denis sont à tout le moins révélateur en ce sens:

Tu peux pas appeler les flics, le gars il se plaint pas parce qu'il sait que s'il se plaint il va avoir un bras ou une jambe de brisés. C'est comme moé si je te fais de quoi pis je te dis: "si tu parles je te brise une jambe". Je suis pas mal sûr que tu vas y penser deux fois avant de parler (Denis, 35 ans).

Les règles implicites et la peur des représailles ne constituent pas les seuls motifs de non-reportabilité amenés par les personnes itinérantes rencontrées en entrevue. La nature même des motifs justifiant l'incident de victimisation peut inciter certains itinérants à garder l'événement en question secret. A ce chapitre, Yvon dira que le fait d'avoir eu un certain rôle à jouer dans l'incident de victimisation est un élément qui le retient d'aller voir les policiers et leur rapporter ce qui vient de se produire:

Tu sais c'est comme mon chum je faisais des paiements parce que je lui devais de l'argent là, lui quand je sautais des paiements ben des fois il m'envoyait ses gars ou il me crissait des volées. Je ne suis pas pour aller voir la police: "hé lui il m'a battu parce que je lui dois de l'argent qu'il m'a passé pour de la dope", oublie-ça tu peux rien faire, tu fermes ta gueule pis t'avales ta pilule...(Yvon, 33 ans).

Cet extrait nous amène maintenant à présenter un autre motif de non-reportabilité auquel les itinérants font référence en entrevue, soit celui des mandats d'arrestation. En effet, certains extraits d'entrevue ont déjà montré que plusieurs itinérants, n'étant pas en mesure d'acquitter leurs frais de contraventions, se retrouvent sous mandat d'arrestation. On peut ainsi vite deviner que cette situation fait en sorte que plusieurs itinérants ne sont pas du tout intéressés à aller voir les policiers pour dénoncer l'événement dont ils sont victimes. Le discours de Serge traduit d'ailleurs très bien cet état de fait:

On y va pas voir la police parce que si on amène la police icitte dans le réseau là, écoute comment tu penses qu'il y en a des gars dans le réseau qui ont pas payé leurs tickets. Des amendes de 115\$ de boisson, c'est la détention carrément là. Si les policiers rentrent dans le parc, t'es sûr que tout le monde va se faire demander leur identité pis ils vont en amener du monde...(Serge, 33 ans).

Mais pour certains, la non-reportabilité ne s'explique pas tant par le fait que plusieurs itinérants sont sous mandat d'arrestation pour ne pas avoir payé leurs contraventions, que par le fait que la reportabilité des incidents de victimisation ferait en sorte d'amener les policiers dans les lieux fréquentés par plusieurs itinérants qui ont bien d'autres manquements à cacher. Pierre affirme en ce sens que la reportabilité aurait pour conséquence de détecter bien des illégalités du milieu:

Quand il arrive de quoi on y va pas les voir les polices parce qu'on les veut pas dans le milieu. On les veut pas parce qu'on est un milieu qui est pas légal. On a beaucoup d'illégalités dans le milieu. Y a beaucoup de gars qui se sont sauvé de Bordeaux, qui se sont pas présentés à la Cour, c'est pour ça qu'on va pas les voir pis qu'on les veut pas...ils vont laver le milieu sil ils font ça...(Pierre, 37 ans).

Comme on peut le voir avec ces deux derniers exemples, le motif de non-reportabilité dépasse largement le fait d'être sous mandat d'arrestation mais reflète aussi une volonté de protéger les membres du réseau à d'éventuelles arrestations et peut-être même, incarcérations. Ce qui vient renforcer le fait qu'il existe au sein même du groupe des itinérants des gestes de protection et de solidarité.

Un autre motif de non-reportabilité que l'on peut retrouver dans les données recueillies auprès des itinérants concerne la confiance que les itinérants entretiennent à l'égard des policiers. Ainsi, plusieurs interviewés révèlent en entrevue ne pas reporter les incidents de victimisation qu'ils subissent pour la seule raison qu'ils ne font pas confiance aux policiers dans de telles circonstances. Chez ceux qui sont plus explicites sur cette question en particulier, on constate que le manque de confiance envers les policiers est très souvent le fruit de mauvaises expériences antérieures. C'est ainsi que Kevin exprime, par exemple, ne plus vouloir faire appel à la police parce que la dernière fois qu'il s'est tourné vers eux pour demander de l'aide, il a eu l'impression que les agents de police n'ont pas pris sa situation au sérieux:

Non moé la police là j'ai appel pas parce que j'ai pas confiance. Je me souviens même qu'un moment donné quand ils ont vu que c'était moé qui venait de s'en faire crisser une y ont pas fait grand chose pis en plus ils m'ont dit: " c'est beau, c'est beau t'as déjà vu pire que ça". Tout le monde ont donnée la description du gars pis la police a pas poussé son affaire plus que ça, faque...(Kevin, 27 ans).

Ce dernier exemple amène à parler d'un sentiment qui est ressenti chez plusieurs itinérants que nous avons rencontrés lorsqu'il est question de reportabilité des expériences de victimisation. En effet, il ressort du discours de plusieurs interviewés que les itinérants ne reportent pas à la police les incidents dont ils sont victimes parce qu'ils ont l'impression d'être des plaignants de troisième catégorie. Ce sentiment quasi général partagé par les itinérants se traduit par le fait que certains diront ne pas avoir l'impression d'être écoutés ou encore, ne pas sentir que leurs versions des faits sont crédibles lorsque vient le temps de raconter l'incident aux policiers. En ce sens, Claude raconte en entretien avoir eu une expérience avec les policiers où sa version des faits n'avait pas du tout été retenue par ces derniers. L'événement se terminant par la mise en accusation et l'incarcération de Claude:

...des claques sur la gueule, tu te bats, les policiers viennent pis ils vont écouter les deux versions pis ta version est jamais bonne...la police là elle ne nous permet même pas de se justifier ou de dire quoi que se soit de ce qui se passe, c'est toute suite embarque pis oups me v'la en prison avec une charge...on me donnait même pas la chance de parler...(Claude, 35 ans).

Chez d'autres itinérants, comme Roger, le sentiment de ne pas être pris au sérieux est encore plus flagrant et on perçoit que ce sentiment influence grandement la reportabilité des événements de victimisation:

Même si j'aurais porté plainte, un trou de cul qui porte plainte c'est quoi ça là un trou de cul. Ils pognent ça pis ils envoient ça dans la filière 13, ils envoient ça dans la poubelle...Tu peux pas, qu'est-ce que tu veux faire, j'ai laissé passer...(Roger, 38 ans).

Tel que nous pouvons le voir à travers tous ces exemples, différentes raisons expliquent le fait que la grande majorité des itinérants de notre échantillon ne sont pas intéressés ou encore, tout simplement parce que les conditions ne le permettent pas, à rapporter aux autorités officielles les incidents de victimisation dont ils sont victimes au quotidien. Sans oublier que les justifications de non-reportabilité rejoignent celles amenées par Karmen (1983). Dans de telles circonstances, on peut penser que cela aura une influence considérable sur la prise charge par les agences formelles des événements de victimisation. Ainsi, comment peut-on penser à une prise en charge effective par le réseau officiel si ces derniers ne sont le plus souvent pas mis au courant de l'incident de victimisation ou encore, lorsqu'ils le sont, ne semblent pas démontrer, du point de vue des itinérants de notre corpus, une volonté explicite d'aider les itinérants dans le besoin.

Par ailleurs, le faible taux de reportabilité des incidents de victimisation laisse également à penser que les incidents de victimisation commis envers les itinérants ont de forte chance de se retrouver non pas dans les statistiques officielles de la criminalité mais plutôt constituer une catégorie de crimes qui fait partie du chiffre noir.

Une chose est certaine, que ce soit sous l'angle des représentations des différentes personnes susceptibles d'intervenir, du mouvement de la contreventionalisation ou encore, sous celui du taux de reportabilité des incidents de victimisation, les données recueillies auprès des personnes itinérantes permettent de penser qu'un grand nombre d'incidents de victimisation vécus par les itinérants ne sont pas pris en charge. Ce qui fait que ces derniers doivent le plus souvent faire preuve d'un grand courage pour se relever des conséquences et passer à travers l'épreuve de victimisation.

Avant de terminer le présent chapitre d'analyse, nous aimerions aborder un thème qui touche directement les représentations que les itinérants que nous avons rencontrés en entrevue se font d'eux-mêmes. À savoir si les interviewés se considèrent comme étant itinérant ou non. L'ajout de ce thème aux entrevues, loin d'être le choix du hasard, découle directement du fait que tout au long de la présente recherche nous nous sommes demandés si le terme itinérant était adéquat pour désigner les interviewés. Ou encore, devrions-nous parler de sans domicile

fixe, de sans-abri ou bien de clochard. Parfaitement conscient que ce thème a plus ou moins de lien direct avec la question de la victimisation criminelle et la prise en charge de telles situations, il n'en demeure pas moins qu'il est une dimension qui préoccupe de nombreux chercheurs qui s'intéresse à la question de l'itinérance. C'est pourquoi nous avons décidé de l'inclure à ce chapitre.

5.7. Les représentations que les itinérants se font d'eux-mêmes

Lorsqu'on demande aux interviewés s'ils se considèrent comme étant itinérant, seulement deux d'individus de notre échantillon avouent instantanément se considérer comme une personne itinérante. Ce qui est beaucoup plus fréquent de constater par contre c'est que plusieurs, se référant à une vision stéréotypée de ce qu'est une personne itinérante, se distinguent du statut itinérant par différents critères. Un des critères de dissociation qui revient chez certains individus est celui de l'alcool. C'est ainsi que Serge, par exemple, affirme être un itinérant mais qui se démarque par le fait qu'il n'est pas un "robineux":

Oui moé je suis un itinérant mais pas un itinérant robineux là. Je ne ferais pas tout pour avoir de la bière, de la boisson. Je bois de temps en temps mais je ne suis pas un itinérant robineux...(Serge, 33 ans).

Pour d'autres, comme Steeve, ce ne sera pas tant le critère de consommation qui les distinguent mais plutôt celui d'hygiène:

Oui à cause que ça fait deux ans que je suis dans la rue je me considère comme un itinérant, mais pas un itinérant qui est sale ou qui prend pas soin de lui tout ça. Moé je prends soin de moé, j'ai toujours une nouvelle paire de jeans propre ou un chandail...je peux dire que je suis un itinérant d'un bord mais pas de l'autre bord...(Steeve, 26 ans).

Certains itinérants ne tentent pas de se distinguer de la vision stéréotypée de la personne itinérante mais on constate plutôt chez ces derniers un malaise à se définir comme étant une personne itinérante. Ce malaise découle directement d'une ambiguïté quant à la définition même à donner au terme itinérant. Les propos de Bernard reflète bien cette aspect:

Ca dépend qu'est-cé qu'on entend par itinérant là, c'est quoi un itinérant? Si c'est un gars qui a pas de toit, si on dit qu'un gars qui a pas de toit bon ben j'en suis un mais

si c'est quelqu'un de tout croche qui prend pas soin de lui ou ben qui boit tout le temps non j'en suis pas un, je ne sais pas là...(Bernard, 42 ans).

A lumière de ces quelques exemples, on peut penser que l'absence d'un consensus autour de la définition de ce qu'est une personne itinérante influence grandement les représentations que les individus peuvent entretenir à leur égard. Faute de définition circonscrite, certains se représentent à travers une vision stéréotypée, alors que d'autres, éprouvent certaines difficultés à se définir en ces termes. Ce qui vient une fois de plus remettre en question l'utilisation du concept même d'itinérance.

L'aspect qui surprend encore plus est sans aucun doute le fait de constater que quatre interviewés de notre échantillon font une nette distinction entre la personne itinérante et le "gars de la rue". En effet, les données recueillies montrent que certains ne se considèrent pas comme des itinérants mais davantage comme des "gars de la rue". Selon les propos des interviewés qui partagent cette opinion, le principal facteur qui distinguerait l'itinérant du "gars de la rue" est celui du "choix" d'avoir adopté un tel style de vie. C'est à tout le moins ce qu'il est possible de percevoir à travers les propos de Christophe:

Y a une grosse différence entre un itinérant pis un gars de la rue, moé je me considère pas un itinérant parce que c'est un choix de vie que j'ai fait d'être dans la rue. Moé j'ai décroché en 91 de la société pis la rue c'est un choix que j'ai fait. Moé en tout cas je suis un gars de la rue pas un itinérant...(Christophe, 34 ans).

De la même façon, Yvon affirme faire plutôt partie des "gars de la rue" parce qu'il a fait le "choix" d'être dans la rue:

Non moé je te dirais que je suis un gars de la rue, ça c'est ben différent. Un itinérant c'est quelqu'un qui est démuni pis qui à quelque part a pas fait le choix d'être dans la rue, moé c'est ben différent parce que tu me dirais demain matin t'as la chance de sortir de la rue, je dirais non parce que je suis ben là-dedans. Tu sais c'est comme si la rue à quelque part elle fait partie de moé...(Yvon, 34 ans).

Même si la nature des données recueillies ne permettent pas d'aller plus loin en ce qui concerne la notion des "gars de la rue" et par ailleurs, que cette opinion n'est partagée que par une minorité d'interviewés, il reste néanmoins que cette piste mériterait certainement d'être fouillée plus à fond dans le cadre d'une éventuelle étude.

CONCLUSION

Avant de faire le point sur l'ensemble des résultats de notre analyse de la victimisation criminelle des itinérants et des modes de prise en charge de telles situations, nous aimerions revenir sur les deux concepts qui nous ont guidés tout au long de notre recherche, soit celui d'itinérance et celui de victimisation. Plus particulièrement, nous aimerions exposer ici les principales difficultés auxquelles nous avons dû faire face en utilisant ces concepts lors de la présente étude.

En ce qui a trait au concept d'itinérance, nous avons dû dès le début de notre démarche de recherche composer avec l'absence de consensus autour de la définition de ce concept. Bien que nous en soyons venue à privilégier une définition, soit celle adoptée par le Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, par la Politique québécoise de Santé et de Bien-être ainsi que par le Protocole interministériel sur l'itinérance, nous devons avouer que la notion même d'itinérance nous a posé certains problèmes. En fait, c'est précisément au moment de présenter notre étude aux milieux d'intervention et aux participants que nous avons eu l'impression de stigmatiser ou, encore, de catégoriser les gens sous l'appellation "itinérants". Et ce sentiment d'inconfort, nous l'avons ressenti à chaque fois que nous avons utilisé la notion "d'itinérants" pour qualifier les individus qui se sont prêtés à notre étude.

Par ailleurs, rappelons que les données recueillies quant à la perception que les itinérants se font d'eux-mêmes sont loin de révéler que les interviewés se perçoivent eux-mêmes comme étant des personnes itinérantes. À l'exception de quelques uns, nous avons vu que la plupart des participants se dissocient de la personne itinérante en fonction de certains critères tels l'hygiène ou la consommation de produits intoxicants, alors que d'autres se voient bien plus comme étant des "gars de la rue" que des personnes itinérantes. Dans la mesure où les personnes elles-mêmes ne se définissent pas comme étant itinérantes, on peut certainement se demander dans quelle mesure il est légitime de les qualifier ainsi. Ces résultats viennent donc nous faire prendre conscience qu'il faut être prudent quant à l'utilisation du concept d'itinérance lorsque nous réalisons une étude portant sur ceux qui vivent une telle situation.

Pour ce qui est de l'utilisation de la notion de victimisation, la principale difficulté que nous avons vécue lors de la présente étude est reliée à l'explication du concept. En effet, au moment de présenter notre objet d'étude aux différents intervenants de l'Accueil Bonneau ainsi qu'aux personnes itinérantes, nous avons réalisé à quel point la notion de victimisation, bien qu'assez répandue dans le champs de la criminologie, était un concept tout à fait nouveau pour les gens que nous avons rencontrés et, encore plus particulièrement pour les personnes itinérantes. En fait, même si nous avons déjà opérationnalisé le concept de victimisation, nous avons dû simplifier au maximum cette expression pour en arriver à bien faire saisir l'objet de notre étude. Pour ce faire, nous en sommes donc venues à présenter l'objet de notre étude comme étant celui de vouloir explorer la violence vécue et non commise par les personnes itinérantes.

Bien que cette simplification ait donné les résultats escomptés, c'est-à-dire qu'on arrivait à se faire comprendre, un regard attentif posé sur les données recueillies nous a cependant permis de réaliser que l'utilisation de l'expression "violence vécue" avait probablement eu pour effet de faire apparaître d'autres formes de victimisation telles : le jugement et l'ignorance sociale, l'accessibilité discriminatoire à certains lieux publics..., que nous ne voulions pas explorer dans la présente étude. De notre point de vue, il est bien clair que l'effet qu'a eu l'utilisation de l'expression "violence vécue" sur la nature des données recueillies n'est que la conséquence du fait d'avoir dû simplifier le concept même de victimisation. L'ensemble des difficultés que nous avons vécues avec la notion de victimisation nous laisse fortement croire que l'utilisation de cette notion doit être repensée.

Maintenant que nous avons présenté les difficultés reliées à l'utilisation des concepts d'itinérance et de victimisation, nous aimerions revenir sur la question de la victimisation criminelle des itinérants et des modes de prise en charge de telles situations.

Concernant la victimisation criminelle des personnes itinérantes, nous avons constaté, dans un premier temps, que les expériences de victimisation variaient autant dans leurs formes qu'en regard des circonstances entourant leur développement. En ce qui concerne les formes de victimisation, le discours des itinérants nous a permis d'identifier deux principales formes de victimisation qui les touchent, soit le vol et l'agression. Si on tente de retracer les circonstances entourant précisément ces expériences de victimisation, on constate que le vol et l'agression se produisent le plus souvent dans les lieux publics tels que les parcs, lorsque les itinérants s'endorment avec l'ensemble de leurs effets personnels à leur côté, lorsqu'ils prêtent de l'argent

à des individus qu'ils ne revoient plus par la suite, lorsqu'ils confient la garde de leurs biens personnels à ceux qui gravitent autour d'eux ou encore, lorsqu'ils sont intoxiqués. Un regard plus attentif sur les circonstances entourant certains événements de victimisation nous a permis par ailleurs de découvrir que ce n'est pas seulement l'exposition quasi-permanente aux lieux publics qui expliquerait l'ensemble des expériences de victimisation vécues par les itinérants mais également la nature même des interactions qui se déroulent dans ces lieux publics. On n'a qu'à se souvenir de certaines situations où l'itinérants se fait agresser parce qu'il n'a pas payé ses dettes ou encore, à celui qui se fait voler son argent confié à un "chum" qui devait lui ramener de la drogue et qui disparaît dans la nature.

Ces dernières situations nous amènent à parler plus particulièrement du rôle que peuvent jouer l'alcool et la drogue dans le développement d'expériences de victimisation. En fait, nous données nous ont permis de voir que les itinérants que nous avons rencontrés sont pour la plupart aux prises avec des problèmes de consommation abusive. Nous avons observé que différents scénarios découlent de cette situation. Tout d'abord, faute de moyens, les produits intoxicants sont souvent de piètre qualité, ce qui risque d'affecter la santé du consommateur et de provoquer un effet de consommation pas nécessairement contrôlé. De plus, étant donné que les itinérants consomment souvent dans les parcs et les rues, ceux-ci se retrouvent fréquemment en état d'intoxication avancé dans les lieux publics. C'est souvent à ce moment qu'ils deviennent la proie de prédateurs, selon la description qu'ils en donnent, ou que le développement de relations conflictuelles les amènent à vivre des situations de victimisation et de violence. De même, la fréquentation quasi-permanente des lieux publics associés à l'intoxication rend les itinérants sujets à une intervention policière qui risque de donner lieu à leur arrestation et, éventuellement, leur incarcération pour s'être retrouvés ivres sur la voie publique, ceci même si, à l'origine, l'intervention policière découlait d'une situation de victimisation, marquant ainsi le passage du statut de victime à celui d'inculpé.

ON a aussi pu constater que les différents moyens utilisés par certains itinérants pour se procurer des drogues les amènent à se faire victimiser. C'est le cas, notamment, de ceux qui empruntent de l'argent aux "shylocks" pour de la drogue et, ne pouvant rembourser leurs dues, se font "rappeler à l'ordre" par ces derniers. Comme on peut le voir avec ce qui vient d'être présenté, en plus d'augmenter les risques de victimisation, il est clair que la consommation abusive d'alcool et de drogue n'améliore en rien la condition de vie générale des personnes itinérantes.

Enfin, la mendicité, la vente de drogue, la vente du journal de rue sont autant de stratégies de survie adoptées par les itinérants associées au développement de conflits et à l'expérience de victimisation.

Même si différentes situations de la vie des itinérants sont associées à la victimisation criminelle, il est bien clair que la fréquence des expériences varie selon les individus. Nos données montrent que les itinérants les plus victimisés sont, sans aucun doute, ceux qui sont aux prises avec des problèmes de surconsommation d'alcool et/ou de drogues ou encore, ceux qui sont directement impliqués dans la vente de drogue. Ceux aux prises avec des problèmes de santé mentale, ceux qui n'ont pas la capacité physique de se défendre, ceux qui montent des arnaques contre les gens de la rue et finalement, ceux qui ne remboursent pas leurs dettes contractées auprès des "gens de la rue" comptent aussi au rang des plus victimisés.

En ce qui concerne les principales sources de victimisation des personnes itinérantes, bien que leurs propos soient diversifiés à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la majorité s'étend pour dire que les expériences de victimisation qu'ils vivent sont surtout le fruit d'autres itinérants qui évoluent autour d'eux. Néanmoins, les événements racontés par ces derniers nous ont permis d'identifier quatre principales sources de victimisation, outre les autres itinérants, soit : les policiers, les membres de gang, les shylocks, ainsi que les connaissances de la rue.

On observe donc que différents aspects inhérents à la condition de vie des itinérants (qu'on pense, entre autres, à la surconsommation de produits intoxicants altérant la nature des interactions ou simplement au fait d'avoir à vivre d'une façon permanente dans les lieux publics) amènent ces derniers à vivre de nombreuses expériences de victimisation à caractère criminel. Ce qui surprend probablement plus que tout, c'est de constater que les itinérants, loin de se considérer comme étant des victimes, ont plutôt tendance à se résigner ou à normaliser la victimisation criminelle qu'ils vivent. En fait, on peut voir à travers les propos tenus par les itinérants qu'il semble que la violence vécue dans le passé de même que les nombreuses expériences de victimisation vécues depuis l'arrivée sur la rue soient autant d'éléments qui amènent les itinérants à adopter de telles attitudes face à leur situation de victime. Ainsi, alors que pour certains, la violence est inhérente à la vie sur la rue, pour d'autres, elle n'est qu'une dimension parmi l'ensemble des conditions de vie pénalisantes que vivent les "exclus".

Il est bien évident que même si les itinérants adoptent une attitude de résignation et de normalisation envers les situations de victimisation qu'ils vivent, il n'en demeure pas moins que ces expériences entraînent des conséquences diverses. Nous avons vu, entre autres, que les expériences de victimisation pouvaient entraîner des conséquences physiques pouvant aller jusqu'à la perte d'un membre. En plus de vivre des conséquences psychologiques et économiques, les propos des interviewés nous ont également appris que les itinérants victimisés pouvaient aller jusqu'à modifier leur style de vie, notamment en réduisant leurs activités et en s'isolant encore davantage. En considérant les diverses conséquences que peut entraîner l'avènement d'une expérience de victimisation, on peut facilement comprendre que plusieurs itinérants cherchent à poser le premier geste lorsqu'ils jugent que la situation risque de s'envenimer alors que d'autres recherchent plutôt la solidarité et la protection des gens qui évoluent autour d'eux.

Au sujet de la prise en charge des itinérants victimisés, les résultats de notre étude révèlent que la grande majorité des expériences de victimisation dont sont victimes les personnes itinérantes ne sont nullement prises en charge par le réseau officiel, c'est-à-dire par les policiers, les ambulanciers et les services médicaux. Différentes raisons expliquent cette situation. En ce qui concerne la police, les situations conflictuelles reliées aux procédures d'arrestations, le mouvement de contraventionnalisation ainsi que la répression constante de la police face aux itinérants font en sorte que ces derniers perçoivent les policiers bien plus comme des agents répressifs que des agents aidants. Concernant les ambulanciers, bien que la relation entre ces derniers et les itinérants soit beaucoup moins conflictuelle, il n'en demeure pas moins que les itinérants n'auront pas tendance à se tourner vers eux à la suite d'une expérience de victimisation. Les données que nous avons recueillies laissent croire que c'est essentiellement le peu de gravité des blessures résultant de l'expérience de victimisation qui expliquerait que les itinérants ne sentent pas le besoin d'y avoir recours. Finalement, pour ce qui est des établissements de soins de santé, il semble que se soit plutôt la manière dont les itinérants sont reçus dans ces établissements et la peur d'être mis en contact avec les policiers qui feraient en sorte qu'ils tentent à tout prix d'éviter les hôpitaux.

Si la majorité des itinérants vivant des expériences de victimisation ne sont pas pris en charge par le réseau d'aide officiel, nous avons pu constater qu'il incombe plutôt aux gens qui gravitent autour d'eux, tels les "chums de la rue", les compagnes ou même, les passants d'intervenir. Une telle situation demeure néanmoins exceptionnelle.

Nos données permettent également de voir qu'entre autres, parce qu'ils sont soumis à une "loi du silence" qui existerait au sein du réseau de l'itinérance, parce qu'ils ont peur des représailles, parce qu'ils sont déjà sous mandat d'arrestation ou encore, parce qu'ils n'ont tout simplement pas confiance que les policiers considèrent leur version des faits, les itinérants sont plutôt portés à se prendre eux-mêmes en charge suite à une expérience de victimisation.

Avant de mettre fin à cette étude, nous aimerions revenir sur la question des autres formes de victimisation. Comme nous l'avons déjà dit, l'apparition des autres formes de victimisation "non-criminelles" dans le cours de nos entrevues découle directement du fait que nous ayons dû simplifier le terme de victimisation, pour finalement en arriver à parler de violence vécue. Cependant, l'apparition de ces nouvelles formes de victimisation dans le discours de certains itinérants nous a amené à penser que la victimisation criminelle n'est peut-être pas la victimisation la plus importante à laquelle doivent faire face les personnes itinérantes au quotidien.

Bien qu'il nous soit impossible de généraliser cette constatation à l'ensemble de nos interviewés, il n'en demeure pas moins que la "victimisation sociale", c'est-à-dire le rejet, le jugement et l'accessibilité discriminatoire à l'égard de certains lieux ou services publics dont sont victimes certains itinérants semblent prendre une plus grande place que la victimisation criminelle dans leur vie. Ainsi, on se demande encore jusqu'à quel point la victimisation criminelle n'est pas la forme de victimisation la plus visible parmi les formes de victimisation que peuvent vivre ces individus; celle où on arrive assez facilement à déceler un responsable et à prendre action sur elle. À cet égard, la victimisation criminelle semble n'être que "la pointe de l'iceberg". Pendant que l'on tente de comprendre cette forme particulière de victimisation, on oublie que les itinérants doivent composer au quotidien avec une victimisation qui est plus diffuse et dont nous sommes en quelque part un peu tous responsables.

BIBLIOGRAPHIE

ALDER, C. (1991). "Victims of violence: the case of homeless youth." Australian and New Zealand Journal of Criminology, 24(1) pp1-14.

ALDER, C., SANDOR, D. (1989). Homeless youth as victims of violence. Report available from Criminology Department, University of Melbourne.

ANDERSON, N. (1923). The Hobo. Chicago, University of Chicago Press.

ARCHARD, P. (1979). Vagrancy, alcoholism and social control. London: Macmillan.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES. (1992). Guide d'intervention auprès des victimes d'actes criminels. Plaidoyer-Victimes, Montréal, Québec.

BARAK, G., BOHM, R.M. (1989). "Crimes of the homeless or the crime of the homeless? On the dialectics of criminalization, decriminalization and victimization." Contemporary Crisis: Law, Crime and Social Policy, 13(3), pp275-288.

BARIL, M. (1984). L'envers du crime. Thèse de doctorat en criminologie, Montréal: Université de Montréal.

BARIL, M., LAFLAMME, S., CUSSON, M. (1983). L'indemnisation des victimes d'actes criminels: une évaluation du service québécois. Montréal: École de Criminologie et Ottawa: Ministère de la Justice, Collection "Victimes d'actes criminels."

BASSUK, E.L. (1984). "The homeless problem." Scientific American, 251(1), pp40-45.

BASSUK, E.L., ROSENBERG, L., LAURIAT, A.S. (1986). "Characteristics of sheltered homeless families." American Journal of Public Health, 76(9), pp1097-1101.

BELLOT, C. (1995). Représentations et pratiques des agents de sécurité privée à l'égard des itinérants. Mémoire de maîtrise en criminologie. Montréal: Université de Montréal.

BERGER, J. (1985). "Failure of plan for homeless reflects city housing crisis." New York Times, pp.1.

BRETON, M., BUNSTON, T. (1992). "Physical and sexual violence in the lives of homeless women." Canadian Journal of Community Mental Health, 11(1), spring, pp29-44.

CAPLOW, T., BARH, H.M., STERNBERG, D. (1968). "Homelessness" in David, L. Sills (Eds). International Encyclopedia of the Social Sciences, 6, pp449-498.

CAUCUS DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (1991). Rapport du comité aviseur auprès du ministre de la Santé et des services sociaux sur les personnes itinérantes, malades mentales et toxicomanes.

CHAPMAN, D. (1968). Sociology and the stereotype of the criminal. London: Tavistock.

COHEN, L., FELSON, M. (1979). "Social change and crime rate trends: a routine activities approach." American Sociological Review, 44, pp588-607.

COHEN, S. (1985). Visions of social control. Cambridge, Polity Press.

COHEN, C.I., SOKOLOVSKY, J. (1989). Old men of the Bowery: strategies for survival among the homeless. New York. The Guilford Press.

COLLECTIF DE RECHERCHE SUR L'ITINÉRANCE.

COMITÉ DES SANS-ABRI DE LA VILLE DE MONTRÉAL. (1987). Vers une politique municipale pour les sans-abri. Montréal: Ville de Montréal.

COSTON, M., TIA, C. (1993). "Worries about crime: rank ordering survival concerns among urban transient females." Deviant Behavior: An Interdisciplinary Journal, 14, pp365-376.

COUSINEAU, M-M. (1992). Processus décisionnel et détermination des trajectoires judiciaires: analyse d'une cohorte de justiciables. Thèse de doctorat en sociologie. Montréal: Université du Québec à Montréal.

D'ERCOLE, A., STRUENING, E. (1990). "Victimization among homeless women: implications for service delivery." Journal of Community Psychology, 18, pp141-152.

DESLAURIERS, J.P. (1991). Recherche qualitative: Guide pratique. Montréal, McGraw Hill.

DOOLEY, D., CATALANO, R. (1980). "Economic change as a cause of behavior disorder." Psychological Bulletin, 87, pp450-468.

DUNCAN, J. (1983). Men without property: the tramp's classification and use of urban space. In Readings in Urban Analysis, ed. Robert, W. Lake. Rutgers University Press, pp86-102.

DUNFORD, F.W. (1987). Crime among homeless street people. Institute of Behavioral Science. Boulder, Co: University of Colorado.

ELLENBERGER, H.F. (1954). "Relations psychologiques entre le criminel et la victime." Revue Internationale de Criminologie et de la Police Technique, 8, pp103-121.

FARR, R.K., KOEGEL, P., BURNAM, A. (1986). Study of homelessness and mental health in the skid row area of the Los Angeles. Los Angeles: Los Angeles County Department of Mental Health.

FATTAH, E.A. (1981). "Actualités bibliographiques. La victimologie: entre les critiques épistémologiques et les attaques idéologiques." Déviance et Société, 1, pp71-93.

FISHER, P.J., BREACKKEY, W.R. (1986). "Homeless and mental health: an overview." International Journal of Mental Health, 14, pp6-41.

FISHER, P.J. (1989). "Estimating the prevalence of alcohol, drug and mental health. Problem in the contemporary homeless population: A review of the literature." Contemporary Drug Problems, fall, pp333-389.

FISHER, P.J., BREAKEY, W.R., ROSS, A. (1989). Health, mental health and criminality activity of the homeless. Paper presented at the 117th annual meeting of The American Public Health Association, Chicago, Ill, oct, pp22-26.

FISHER, P.J. (1991). Alcohol, drug abuse and mental health problems among homeless persons. a review of the literature 1980-1990. Executive submitted to the NIAAA, Rockville, Maryland.

FISHER, P. (1992). "Criminal behavior and victimization among homeless people" in R.I. JAHIEL. (Eds). Homelessness, a Prevention-Oriented Approach. Baltimore and London: The Johns Hopkins University Press, pp87-112.

FITZPATRICK, K.M., LA GORY, M.E., RITCHEY, F.J. (1993). "Criminal victimization among homeless." Justice Quaterly, 10(3), pp353-368.

FLOYD, E.J. (1995). A sociological portrait of the homeless population in a moderate sized city. Macon, Georgia. The Edwin Mellen Press.

FOURNIER, L. (1991). Itinérance et santé mentale à Montréal. Etude descriptive de la clientèle des missions et refuges. Verdun, Unité de recherche psychosociale, Centre de recherche de l'hôpital Douglas.

FOURNIER, L., MERCIER, C. (1996). Sans domicile fixe: au delà du stéréotype. Éditions du Méridien.

FRENCH, L. (1986). Victimization of the mentally deficient. Paper presented at the 38th annual meeting of The American Society of Criminology, Atlanta, GA.

FRENCH, L. (1987). "Victimization of the mentally ill: an unintended consequence of deinstitutionalization." Social Work, nov-dec, pp502-505.

GLASSER, I. (1994). Homelessness in global perspective. Social issues in global perspective. Human relations area files. Macmillan Publishing.

GELBERG, L., LINN, L.S., LEAKE, B.D. (1988). "Mental health, alcohol and drug use, and criminal history among homeless adults." American Journal of Psychiatry, 145, pp191-196.

GELBERG, L., LINN, L.S. (1989). Assessing the physical health of homeless adults." JAMA, (262), pp1973-1979.

GHIGLIONE, R., MATALON, B. (1978). Les enquêtes sociologiques - théories et pratiques. Paris, Armand Colin.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (1993). Protocole interministérielle sur l'itinérance. Québec: Gouvernement du Québec.

GOTTFREDSON, M.R. (1984). "Victimes of crime: the dimension of risk. Home office approach." Study, 81, London, HMSO.

GUZEWICZ, T.D. (1994). Down and out in New York city. Homelessness: a dishonorable poverty. Nova Science Publishers.

HAGAN, J.L. (1987). "The heterogeneity of homelessness." Journal of Contemporary Social Work, oct, pp451-457.

HINDELANG, M.J., GOTTFREDSON, M.R., GAROFALO, J. (1978). Victims of crime: an empirical foundation for a theory of personal victimization. Cambridge, MA: Ballinger.

HOCH, C.J., SLAYTON, R. (1989). New homeless and old: community and the skid row hotel. Philadelphia: Temple University Press.

HYDE, O.M. (1989). Profiling the problem. Enslow Publishers.

JACCOUD, M. (1992). Les Inuits et la question pénale: le cas du Nouveau-Québec. Thèse de doctorat en criminologie, Montréal: Université de Montréal.

JONES, B.E., GRAY, B. A., GOLSTEIN, D.B. (1986). "Psychological profiles of the urban homeless" in JONES, B.E. (Eds). Treating the homeless: Urban psychiatry's challenge. Washington, D.C.: American Psychiatric Association.

KARMEN, A. (1983). "Deviants as victims" in Donald, E. J. (Eds). Deviants: victims or victimisers? Sage Publications, Beverly Hills.

KELLY, R.J. (1983). "Addicts and alcoholics as victims" in Donald, E.J. Deviants: victims or victimisers? Sage Publications, Beverly Hills.

KOEGEL, P., BURNAM, M. (1988). "Alcoholism among homeless adults in the inner city of Los Angeles". Archives of General Psychiatry, 45, pp1011-1018.

LABERGE, D., LANDREVILLE, P., MORIN, D., SOUILLIERES, N. (1991). "Le traitement judiciaire des personnes connaissant des problèmes de santé mentale." Les Cahiers du GRAPPP, 13. Montréal: Université de Montréal et Université du Québec à Montréal.

LABERGE, D., MORIN, D. (1992). "Les clientèles psychiatrie-justice: problèmes de prise en charge et d'intervention." Les Cahiers du GRAPPP. Montréal: Université du Québec à Montréal et Le Centre International de Criminologie Comparée.

LABERGE, D., ROY, S. (1994). "Interroger l'itinérance: stratégies et débats de recherche". Cahiers de recherche sociologique, 22. Montréal: Université du Québec à Montréal.

LANDREVILLE, P. (1983). "Normes sociales et normes pénales: notes pour une analyse socio-politique des normes." Les Cahiers de L'École de Criminologie, 12, Montréal: Université de Montréal.

LÉVY, R. (1987). Du suspect au coupable: le travail de police judiciaire. Genève: Éditions Médecine et Hygiène.

LINDELIUS, R., SALUM, I. (1976). "Criminality among homeless men." British Journal of Addiction, 71, pp149-153.

LOW, N.P., CRAWSHAW, B.W., MATHEWS, F. (1984). No fixed adress. A Report on Youth Housing Policy. Outer East Youth Needs Group, Heathmont Vic.

LUMSDEN, G.H. (1984). Housing the indigent and evaluation research: Issues associated with Salvation Army sit-up shelter program. Paper presented at The Southwestern Social Science Association Meeting, Fort Worth, Tex., march, pp21-24.

MC KINLEY, J.C. (1990). "Gang halloween attack on the homeless kills one." New York Times, 2, nov, ppA1.

MERCIER, C. (1986). Itinérance et alcoolisme: recension des publications. Québec. Centre de Service de Réadaptation Préfontaine.

MERCIER, C., FOURNIER, L., RACINE, G. (1994). "L'itinérance" in F. Dumont, S. Langlois, Y. Martin (Eds). Traité des problèmes sociaux. Montréal, Institut Québécois de la Recherche sur la Culture, pp739-763.

MICHELAT, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie. Revue française de sociologie. XVI, pp229-244.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. (1988). Les sans-abri au Québec: étude exploratoire. Québec, Direction de la recherche, Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (1992). Politique québécoise de la santé et du bien-être. Québec. Gouvernement du Québec.

MULKERN, V., SPENCE, R. (1984). Alcohol abuse, alcoholism among homeless person: a review of the literature. Rockville, MD: Institute of Alcohol Abuse and Alcoholism.

NORTH, C.S., SMITH, E.M., SPITZNAGEL, E.L. (1994). "Violence and the homeless: an epidemiology study of victimization and aggression." Journal of Traumatic Stress, 7(1), pp95-110.

PADGETT, D.K., STRUENING, E.L. (1992). "Victimization and traumatic injuries among the homeless: association with alcohol, drug and mental problems." American Journal of Orthopsychiatry, 62(4), oct, pp525-534.

PARKER, P. (1970). A view from the Bowery. Unpublished manuscript.

PATTERSON, G. (1986). "Performance models for antisocial boys." American Psychologist, 41, pp432-444.

PIRÈS, A. (1997). "Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique" in Poupart, J., Deslauriers, J.P., Groulx, L., Mayer, R., Pirès, A. (Eds). La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin, pp113-169.

PLOTKINS, M.R., ORTWIN, A.T. (1993). The police response to the homeless: a status report. Eds: The Robert Wood Johnson Foundation.

POUPART, J. (1981). "La méthodologie qualitative en sciences humaines: une approche à redécouvrir". Apprentissage et socialisation, 4, 1, pp41-47.

POUPART, J. (1993). "Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche." Sociologie et Sociétés, XXV (2), pp93-110.

POUPART, J. (1997). "L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques" in Poupart, J., Deslauriers, J.P., Groulx, L., Mayer, R., Pirès, A. (Eds). La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin, pp173-209.

ROBERT, P. (1977). "Les statistiques criminelles et la recherche, réflexions conceptuelles." Déviance et Société, 1(1), pp3-27.

ROBERTSON, M., ROPERS, R.H., BOYER, R. (1985). The homeless of the Los Angeles County: an empirical assessment. Los Angeles: University of California, Los Angeles, School of Public Health.

ROBERTSON, M.J. (1989). Homeless adults in a county alcohol treatment program. Paper presented at the 17th annual meeting of The American Public Health Association, Chicago, Ill, oct, pp22-26.

ROPERS, R.H. (1988). The invisible homeless: a new urban ecology. Single resident occupancy study. New York: Insight.

ROSNOW, M.J., SHAW, T., CONRAD, C.S. (1986). "Listening to the homeless: a study of homeless mentally ill persons in Milwaukee." Psychological Rehabilitation Journal, 9(4), pp64-77.

ROSSI, P., FISHER, G.S., WILLIS, G. (1986). "The condition of the homeless of Chicago." Amherst: Social and Demographic Institute.

ROSSI, P.H., WRIGHT, J.D., FISHER, G.S., WILLIS, G. (1987). "The urban homeless: Estimating composition and size." Science, 235, pp1336-1341.

ROSSI, P.H. (1989). Down and Out in America: the Origins of Homelessness. Chicago, University of Chicago Press.

ROY, S. (1988). Seuls dans la rue. Montréal, Edition Saint-Martin.

SCHUTT, R.K., GARETT, G.R. (1992). Responding to the homeless: policy and practice. Plenum Press.

SHLAY, A.B., ROSSI, P.H. (1992). "Science social research and contemporary studies of homelessness." Annual Review of Sociology, 18, pp129-160.

SIMARD, P. (1990). Le clochard de Montréal: une histoire à coucher dehors. Montréal, Québec. Éditions St-Martin.

SIMONS, R.L., WHITEBECK, L.B., BALES, A. (1989). "Life on the streets: victimization and psychological distress among the adult homeless." Journal of Interpersonal Violence, 4(4), pp482-501.

SIMONS, R.L., WHITEBECK, L.B. (1990). "Life on the streets: the victimization of runaway and homeless adolescents." Youth and Society, 22(1), pp108-125.

SIMONS, R.L., WHITEBECK, L.B. (1993). "A comparison of adaptive strategies and patterns of victimization among homeless adolescents and adults." Violence and Victims, 8(2), pp87-112.

SINGER, I. (1986). "Victims of serious violence and their criminal behavior: subcultural theory and beyond." Victims and violence, 1(1), pp61-70.

SNOW, D.A., BACKER, S.G., ANDERSON, L., MARTIN, M. (1986). "The myth of persuasive mental illness among the homeless." Social Problems, 33, pp407-423.

SNOW, B., BAKER, S., ANDERSON, L. (1989). "Criminality and homeless men: an empirical assessment". Social Problems, 36(5), pp532-549.

SOLARZ, A. (1986). "Criminal victimization among the homeless." Paper presented at the 38th annual meeting of The American Society of Criminology, Atlanta, GA.

SOLARZ, A. (1988). "Homelessness: implications for children and youths." Social Policy Report, 3(4), pp1-15.

SOMERS, A. (1992). "Domestic violence survivors" in Marjorie, J. Robertson and Milton Greenblatt (Eds). From Homelessness: A National Perspective, pp265-272.

STEWART, L. (1996). "Straight up? I love this life." Hour Journal, 4(37), sept, pp8-9.

STINCHCOMBE, A. (1963). "Institutions of privacy in the determination of police administrative practice." American Journal of Sociology, 69(2), pp150-160.

WANDALL-HOLM, N., NORDENTOFT, M. (1994). "Social conditions and mental illness among homeless people in Copenhagen" in Beigel, A, Lopez Ibor, J.J. and Coata e Silva, J.A. (Eds). Past, Present and Future of Psychiatry, vol 2, pp1209-1212. World Publishing Co.

WOLFANG, M. (1958). Patterns in criminal homicide. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.